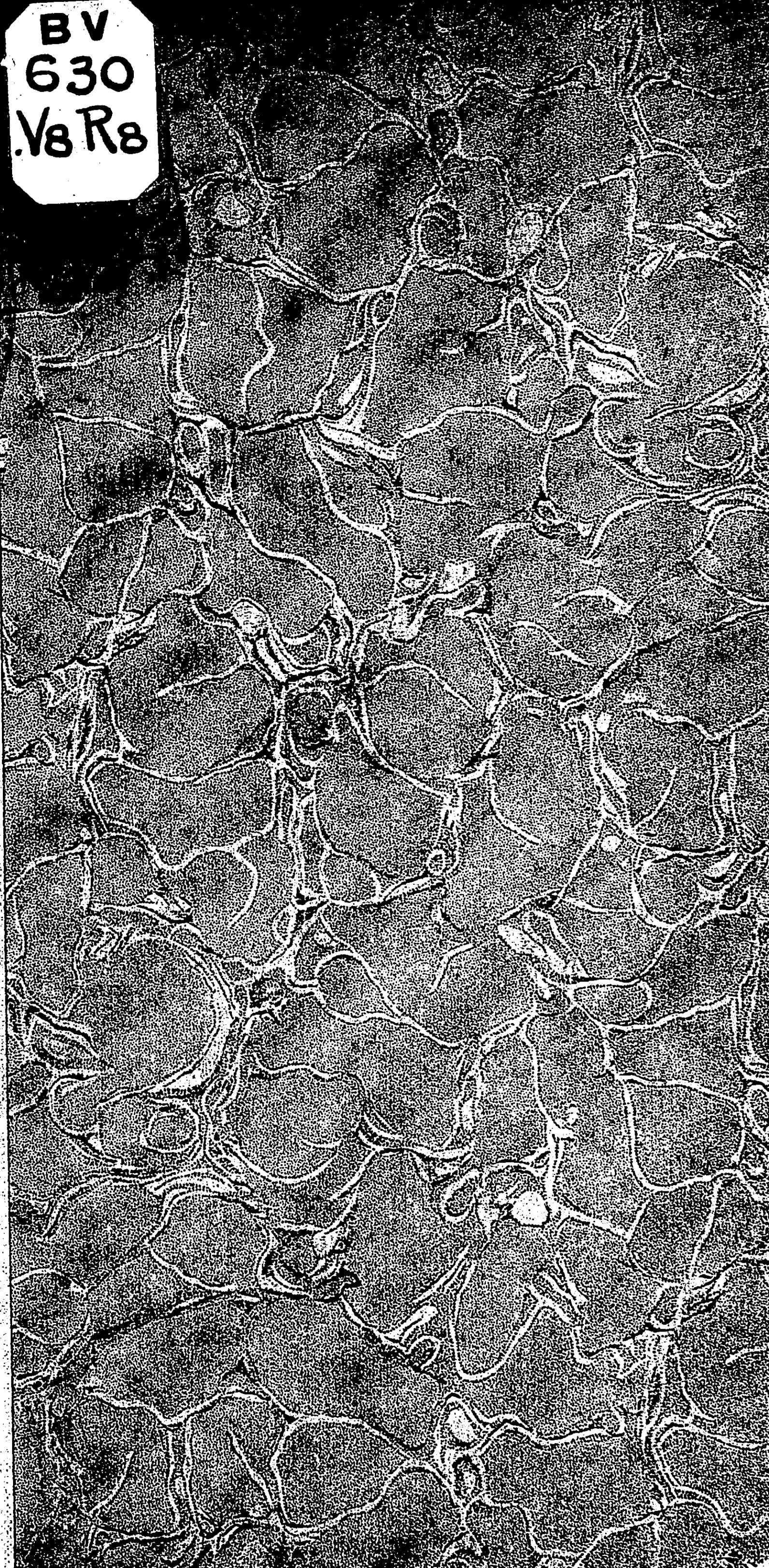


Monsieur le Professeur [illegible]

hommage de [illegible]

LES INDIVIDUALISTES,

ET

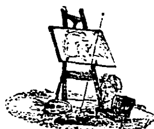
L'ESSAI

de M. le Professeur Vinet,

SUR LA LIBRE MANIFESTATION DES CONVICTIONS RELIGIEUSES,

& SUR LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

PAR FR. DE ROUGEMONT.



NEUCHATEL,

CHEZ JEAN-PIERRE MICHAUD, LIBRAIRE.

L.-R. DELAY, A PARIS.

1844.

LES INDIVIDUALISTES

ET

L'ESSAI.

LES INDIVIDUALISTES,

ET

L'ESSAI

de M. le Professeur Vinet,

SUR LA LIBRE MANIFESTATION DES CONVICTIONS RELIGIEUSES,

& SUR LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

PAR FR. DE ROUGEMONT.



NEUCHATEL,

CHEZ JEAN-PIERRE MICHAUD, LIBRAIRE.

L.-R. DELAY, A PARIS.

1844.

Cet ouvrage se trouve :

Chez M[mes] veuve Béroud et Sus. Guers, à Genève.
» M[me] Duret-Corbaz, à Lausanne.
» M. J.-J. Burgdorfer, à Berne.
» G. Bahnmaier, à Bâle.



PRÉFACE.

On s'étonnera peut-être que je vienne aussi tard attaquer un ouvrage qui a préoccupé tous les esprits dès le moment de sa publication ; ou du moins semblerait-il qu'ayant différé si long-temps je devrais présenter au public un travail plus complet et plus soigné que ne l'est cette brochure. Je dois, pour ma justification, dire qu'une année entière s'était écoulée depuis l'apparition de l'*Essai*, sans que la pensée me fût venue d'écrire sur ce livre, même un simple article de journal. A la suite d'entretiens fréquemment renouvelés, sur la grande question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, on m'avait bien engagé plus d'une fois, à prendre la plume, comme on excite un enfant

présomptueux à lutter avec un plus fort que lui; mais quelque convaincu que je fusse des erreurs de l'*Essai*, la vénération que j'ai pour son Auteur, et surtout le sentiment de ma faiblesse, me retenaient loin de la lice. Cependant, l'intérêt de la question m'entraîna peu à peu où je ne voulais point aller; les opinions des *Individualistes*, en se rattachant dans mon esprit les unes aux autres, se coordonnèrent en un système philosophique, dont l'appréciation, au point de vue chrétien, n'offrait que peu de difficultés; en même temps, j'entendais ces doctrines erronées éveiller mille échos, et chez les hommes les plus pieux de notre époque, et chez les hommes du monde. Bien des pensées tristes et sombres, qui m'étaient venues au cœur en écrivant ma brochure *sur le piétisme*, se présentaient de nouveau à moi sous un aspect plus sinistre encore. M. Vinet se perdit à mes regards au milieu de la foule qui se groupe autour de lui; l'*homme* disparut, le *livre* resta seul devant moi, et ainsi me vint le courage. Laissant alors toute autre étude de côté, je repris l'*Essai*, le relus, le méditai, l'annotai. Mon intention était d'abord de demander à l'*Espérance* qu'elle voulût bien m'ouvrir ses colonnes; mais les articles de journal sont devenus les chapitres d'un petit écrit, que j'offre maintenant au public.

Je prie donc les lecteurs de prendre ces pages pour ce qu'elles sont : j'y réfute une théorie que je crois erronée, et je n'en présente point une meilleure ; je fais une œuvre de destruction et non de construction, mais, si l'édifice qu'on attaque est de bois et de paille, et qu'il occupe le terrain sur lequel doit s'en élever un jour un autre de pierre et de marbre, c'est avancer la cause de la vérité que de mettre, si possible, le feu au premier.

Je ne viens point exposer une nouvelle théorie sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, mais je ne puis me soustraire à l'obligation de faire connaître à mes lecteurs, brièvement et en peu de pages, quelles sont mes opinions sur ce sujet, et jusques à quel point je me rapproche ou je m'éloigne des vues de M. Vinet. Autrement, je m'exposerais à de continuels malentendus. Ma pensée avait été d'abord d'ajouter à cette brochure une dernière partie, dans laquelle j'aurais traité longuement de l'Eglise, de l'Etat, et de leurs relations mutuelles ; mais j'avais mal calculé la grandeur des difficultés, et j'ai dû laisser sur le métier un premier travail.

L'exposition qui suit n'est donc qu'une ébauche incomplète et grossière, à laquelle de plus longues études pourraient apporter plusieurs modifications.

Dans la question qui nous occupe, il faut commencer, nous semble-t-il, par distinguer des notions qui, pour se tenir de près, ne sont point identiques.

Religion n'est pas *Eglise*.

Société n'est pas *Etat*.

La *séparation* de l'Eglise et de l'Etat n'entraîne point celle de la Religion et de la Société.

L'*union* de la Religion et de la Société n'entraîne point celle de l'Eglise et de l'Etat.

La *distinction* entre l'Eglise et l'Etat n'est point une *séparation*.

L'*union* entre l'Eglise et l'Etat n'est point une *confusion*.

Entre l'Eglise et l'Etat, il y a *accord*, et ils peuvent s'*allier* sans s'*unir*.

L'Etat peut *reconnaître* une Eglise sans en salarier le culte, et la *protéger* sans l'*asservir*.

Captivité n'est pas *esclavage*.

L'*autonomie* de l'Eglise ne suppose point sa *séparation* de l'Etat.

Ces notions étant ainsi, sinon définies, au moins distinguées, voyons d'abord ce que l'Eglise, en vertu de sa nature, doit réclamer comme son droit inaliénable et imprescriptible.

L'Eglise chrétienne est le corps de Christ; elle a pour chef le Seigneur, et ne peut recevoir de lois d'aucun autre.

Refuser de reconnaître l'*autonomie* de l'Eglise, quand on reconnaît celle d'une académie des sciences ou des beaux-arts, c'est certainement un des plus grands non-sens qui puissent entrer dans un cerveau humain.

L'Eglise chrétienne, ainsi que chaque chrétien, peut, en vertu de sa liberté spirituelle, se faire à toutes les situations qui ne portent pas atteinte à son autonomie. Il lui est donc, à tout prendre, assez indifférent de vivre avec l'Etat, ou simplement dans l'Etat, ou même hors de l'Etat, pourvu qu'elle se gouverne elle-même et qu'elle ne soit pas asservie, et je ne puis trouver dans la nature même de l'Eglise, aucune raison d'imposer à celle-ci l'astriction de ne vivre qu'entièrement isolée de l'Etat.

Toute Eglise qui est asservie, c'est-à-dire, qui reçoit de l'Etat, en tant qu'Etat, ses dogmes, son culte et sa constitution, quand bien même il ne lui imposerait rien de contraire à l'Evangile, doit user de toutes les armes spirituelles qui sont entre ses mains, pour recouvrer son autonomie, et le devoir de ses membres est, non de l'abandonner,

mais au contraire de travailler de tout son pouvoir à son affranchissement.

Mais si la *captivité* de l'Eglise devenait un *esclavage,* si l'Etat la traitait non comme une personne libre qui se trouve accidentellement prisonnière, mais comme une chose dont on peut faire tout ce qu'on veut, s'il imposait le silence aux messagers du salut, ou s'il leur prescrivait un autre message que celui du salut, tous les chrétiens devraient se soustraire à ce joug odieux, et l'Eglise s'évanouirait sous la main qui l'écrase, pour reparaître libre et indépendante, hors de la portée du tyran.

Il ne faut pas confondre l'autonomie de l'Eglise avec sa constitution. Une Eglise peut être indépendante de l'Etat, et avoir des institutions qui ne répondent point à sa véritable nature.

Il est, pour l'Eglise du Christ, envisagée dans sa perfection idéale, une constitution parfaite qu'on peut appeler la seule bonne. Mais comme l'Eglise subit la loi de toutes les choses qui existent sur notre terre de péché, et que nulle part elle ne comprend uniquement de vrais fidèles et des fidèles irrépréhensibles, sa constitution doit nécessairement se modifier selon les temps et les lieux, et la seule qui ne puisse être tolérée est celle qui rend les consciences *esclaves* d'un ou de

plusieurs hommes, revêtus du droit impie de prescrire à leur gré ce que l'on doit croire et faire.

Passons à la religion et à ses rapports à la société, à la nation et à l'Etat.

L'Eglise est l'assemblée des fidèles constitués en un corps; la religion, la religion chrétienne, est un ensemble de vérités révélées qui replace l'homme déchu dans ses vrais rapports à Dieu.

La religion chrétienne exerce une action à laquelle on ne peut, dans aucune direction, imposer de limites. Elle doit renouveler l'individu tout entier, le faire penser, parler et agir en toutes choses selon la vérité, et elle agit sur tous les membres d'un peuple et sur tous les peuples de l'humanité.

Son action est de double nature : directe et indirecte, individuelle et sociale. La foi en Jésus-Christ sauve et régénère les élus, et, en même temps, elle redresse les erreurs et modère les passions des hommes mêmes qui ne l'ont pas encore acceptée. Je ne parle pas ici de l'effet mortel qu'elle produit sur ceux qui la rejettent avec la pleine conscience de ce qu'ils font.

La société se composant d'individus que la religion appelle tous au salut, et celle-ci exerçant sur la société même une action indirecte, la société et la religion, loin d'être impénétrables l'une

à l'autre, se pénètrent, au contraire, de plus en plus, et la perfection serait un état où toutes choses dans la société, mœurs, lois, institutions, famille, industrie, commerce, beaux arts, science, auraient été réformées par la religion et seraient devenues, par son influence, ce qu'elles doivent et peuvent être.

Un individu sans religion est un monstre qui ne prouve rien, un peuple sans religion n'existe pas. Tout peuple s'est formé et s'est développé sous l'influence d'une certaine religion qui détermine, avec d'autres causes, ses mœurs, et, par elles, ses lois et ses institutions politiques. Toute nation a une religion.

Prétendre que le christianisme aurait dû restreindre son action au cercle étroit des élus, et ne pas influer sur les nations elles-mêmes, c'est vouloir que celle des religions qui, par sa nature divine, agit avec le plus de force sur les hommes, produisît de moindres effets que toutes les autres.

L'Etat est le représentant de la nation. Elle se personnifie en lui, il agit pour elle et en son nom.

Toute nation ayant une religion, tout Etat doit en avoir une.

Mais l'Etat a une religion dans le sens que la nation en a une en tant que nation, et l'expression

de religion d'Etat est prise dans des acceptions si diverses qu'il faudrait l'éviter ou la définir.

D'ailleurs, l'Etat est autre chose qu'un abrégé et un comité de la nation, il est une institution divine qui a son existence particulière et sa vie propre. Sa principale fonction est de faire régner la justice et l'ordre dans la nation.

S'il a la religion de la nation, il ne l'a qu'autant qu'il peut en avoir une en vertu de sa propre nature.

Or voici, ce nous semble, dans quel sens on peut parler de la religion de l'Etat.

L'Etat, dans ses lois et ses ordonnances, ainsi que dans son administration, doit agir en conformité avec les principes religieux qui sont à la base de la civilisation nationale, pour autant que ces principes sont bons et qu'ils ne contredisent pas le droit et la justice.

Mais l'Etat trouve, en dehors de sa sphère, quoique dans les limites de sa nation, une société religieuse, une Eglise, à laquelle appartiennent les individus qui constituent la nation, et qui comprend ou peut comprendre un grand nombre de peuples divers, comme elle peut être plus ancienne qu'eux tous. L'Etat *reconnaît* cette Eglise, en tant qu'elle est un fait national.

Ainsi, l'Etat chrétien respecte et fait respecter le dimanche, parce qu'il reconnaît l'Eglise qui en réclame l'observation, et il établit et maintient la monogamie, les restrictions au divorce, le serment, l'éducation religieuse, parce que ce sont là autant de faits sociaux qui forment une partie intégrante de la civilisation nationale, et qu'ils n'ont en soi rien que de juste et de vrai.

Précisons les relations de l'Eglise à la nation et à l'Etat.

Il est évident que l'Eglise et la nation se touchent par tous les bouts. La nation est ou peut être tout entière à l'école de l'Eglise, et c'est la nation qui est la pépinière de l'Eglise invisible. La nation est d'ailleurs un composé d'hommes mortels, habitant un certain pays et parlant une certaine langue, elle est un être terrestre et passager, qui a son caractère propre, son histoire, son rôle à jouer ici bas. Mais ces hommes mortels sont tout aussi bien des êtres immortels, qui sont appelés à vivre dans l'éternité au milieu de tout autres conditions d'existence que celles de la terre, et, en cette qualité, ils appartiennent, de fait ou de droit, au corps universel de Christ, auquel ils se rattachent par ceux d'entre eux qui ont une foi véritable au Sauveur et qui ont reçu l'Esprit saint.

Entre l'Eglise et l'Etat, il y a distinction mais non séparation, accord mais non confusion.

Il y a distinction. L'Etat, institution temporelle, et l'Eglise, institution à la fois terrestre et céleste, temporelle et éternelle, ont chacun leur nature propre et se meuvent dans des sphères distinctes. L'Eglise (pour employer le langage de l'école) est le *règne* divin *de la grâce*, l'Etat fait partie du *règne de la nature*. L'Etat établit et maintient l'ordre social et la paix extérieure en réprimant le délit; l'Eglise extirpe du fond des cœurs la racine même de tout mal, le péché. L'Etat veut le bien temporel de la nation, sa prospérité matérielle, sa moralité, sa culture intellectuelle; l'Eglise sauve les individus de la misère éternelle, en leur annonçant le salut et les conduisant à la source de vie. L'Etat dirige le vaisseau de la nation à travers les écueils des océans terrestres; l'Eglise indique le chemin qui conduit de la terre aux cieux. L'Eglise a, pour ainsi dire, entre les mains les puissances mêmes des cieux, car c'est par elle que l'Esprit de Dieu agit sur les cœurs; l'Etat n'a à sa disposition que les forces humaines, la conscience et la punition. L'Etat, c'est la justice temporelle; l'Eglise, c'est la justice spirituelle.

Mais s'il y a distinction entre l'Etat et l'Eglise, il n'y a pas séparation, et bien moins encore opposition. Le règne de la *grâce* est celui de Dieu, mais Dieu est aussi le roi de la *nature*. L'Eglise est une institution divine, mais l'Etat aussi est établi de Dieu. L'Eglise et l'Etat dirigent, chacun dans sa sphère, les mêmes hommes, qu'ils ne peuvent tirer en sens contraire. L'Etat fait régner la justice, mais le Chef de l'Eglise est le Juste qui rend justes ses membres (Rom. III, 25), et il n'existe pas deux justices dont les notions fondamentales seraient discordantes (1).

(1) En effet, la justice qui sert de base à l'Etat, et qui, dit le Sage, élève les nations, ne peut être d'une autre nature que celle de Dieu. Ce mot de justice appartient à la langue des Cieux comme à celle de la terre, et il réveille les mêmes idées chez les Anges que chez les hommes, et en Dieu que chez ses créatures. L'épicier, dans sa sombre boutique, pèse le sucre et le café d'après les mêmes lois dont Dieu a fait usage quand il pesait les mondes, et avec cette même force d'attraction qui régit dans l'immensité des cieux, les soleils et leurs cortéges de planètes; et dans la plus petite des villes de l'Europe, le tribunal ignoré qui condamne le coupable et absout l'innocent, suit les mêmes principes de justice d'après lesquels le Seigneur juge et les Anges et les hommes. Voilà pourquoi le Psalmiste donne aux juges terrestres le nom de Dieux.

La justice humaine ne diffère donc point essentiellement de la justice divine. L'homme qui a violé une loi, est puni

Cette communauté d'origine et de but entre l'Eglise et l'Etat font qu'ils ne peuvent autrement que s'aider mutuellement et se prêter sans cesse secours l'un à l'autre. L'Eglise, en travaillant au salut éternel des hommes, avance en même temps leur bien temporel et la prospérité nationale; car la piété a les promesses de la vie présente aussi bien que de celle qui est à venir. L'Etat, qui réprime le mal avec des moyens naturels, défriche, pour ainsi dire, le champ que l'Eglise doit labourer et ensemencer, et en maintenant l'ordre public tout autour d'elle, il lui rend son travail plus facile. Chez les nations païennes comme chez

pour cet acte isolé, et par l'homme et par Dieu. Tu as versé le sang de ton frère: tu mourras par le bourreau, lui dit le juge; tu mourras de la mort éternelle, lui dit la suprême Justice. Toute loi violée crie vengeance sur la terre et dans le ciel; elle ne peut être apaisée que par la punition du coupable. Autrement elle serait ébranlée, affaiblie, annulée par une continuelle impunité. Oeil pour œil, dent pour dent: ainsi parle la loi de Dieu et des hommes.

Mais voici la différence qu'il y a, non pas entre la justice humaine et la justice divine, mais entre le juge humain et le Juge divin. Le premier ne voit qu'une chose: la loi transgressée par un acte coupable; il n'est que juge. Le second est à la fois Justice et Sainteté: il apprécie non seulement l'acte isolé, mais la disposition générale de l'ame qui l'a commis; il prend en considération, avec l'*acte* ou le délit, l'*état* de péché.

Ainsi, l'Etat chrétien respecte et fait respecter le dimanche, parce qu'il reconnaît l'Eglise qui en réclame l'observation, et il établit et maintient la monogamie, les restrictions au divorce, le serment, l'éducation religieuse, parce que ce sont là autant de faits sociaux qui forment une partie intégrante de la civilisation nationale, et qu'ils n'ont en soi rien que de juste et de vrai.

Précisons les relations de l'Eglise à la nation et à l'Etat.

Il est évident que l'Eglise et la nation se touchent par tous les bouts. La nation est ou peut être tout entière à l'école de l'Eglise, et c'est la nation qui est la pépinière de l'Eglise invisible. La nation est d'ailleurs un composé d'hommes mortels, habitant un certain pays et parlant une certaine langue, elle est un être terrestre et passager, qui a son caractère propre, son histoire, son rôle à jouer ici bas. Mais ces hommes mortels sont tout aussi bien des êtres immortels, qui sont appelés à vivre dans l'éternité au milieu de tout autres conditions d'existence que celles de la terre, et, en cette qualité, ils appartiennent, de fait ou de droit, au corps universel de Christ, auquel ils se rattachent par ceux d'entre eux qui ont une foi véritable au Sauveur et qui ont reçu l'Esprit saint.

Entre l'Eglise et l'Etat, il y a distinction mais non séparation, accord mais non confusion.

Il y a distinction. L'Etat, institution temporelle, et l'Eglise, institution à la fois terrestre et céleste, temporelle et éternelle, ont chacun leur nature propre et se meuvent dans des sphères distinctes. L'Eglise (pour employer le langage de l'école) est le *règne* divin *de la grâce*, l'Etat fait partie du *règne de la nature*. L'Etat établit et maintient l'ordre social et la paix extérieure en réprimant le délit; l'Eglise extirpe du fond des cœurs la racine même de tout mal, le péché. L'Etat veut le bien temporel de la nation, sa prospérité matérielle, sa moralité, sa culture intellectuelle; l'Eglise sauve les individus de la misère éternelle, en leur annonçant le salut et les conduisant à la source de vie. L'Etat dirige le vaisseau de la nation à travers les écueils des océans terrestres; l'Eglise indique le chemin qui conduit de la terre aux cieux. L'Eglise a, pour ainsi dire, entre les mains les puissances mêmes des cieux, car c'est par elle que l'Esprit de Dieu agit sur les cœurs; l'Etat n'a à sa disposition que les forces humaines, la conscience et la punition. L'Etat, c'est la justice temporelle; l'Eglise, c'est la justice spirituelle.

Mais s'il y a distinction entre l'Etat et l'Eglise, il n'y a pas séparation, et bien moins encore opposition. Le règne de la *grâce* est celui de Dieu, mais Dieu est aussi le roi de la *nature*. L'Eglise est une institution divine, mais l'Etat aussi est établi de Dieu. L'Eglise et l'Etat dirigent, chacun dans sa sphère, les mêmes hommes, qu'ils ne peuvent tirer en sens contraire. L'Etat fait régner la justice, mais le Chef de l'Eglise est le Juste qui rend justes ses membres (Rom. III, 25), et il n'existe pas deux justices dont les notions fondamentales seraient discordantes [1].

[1] En effet, la justice qui sert de base à l'Etat, et qui, dit le Sage, élève les nations, ne peut être d'une autre nature que celle de Dieu. Ce mot de justice appartient à la langue des Cieux comme à celle de la terre, et il réveille les mêmes idées chez les Anges que chez les hommes, et en Dieu que chez ses créatures. L'épicier, dans sa sombre boutique, pèse le sucre et le café d'après les mêmes lois dont Dieu a fait usage quand il pesait les mondes, et avec cette même force d'attraction qui régit dans l'immensité des cieux, les soleils et leurs cortéges de planètes; et dans la plus petite des villes de l'Europe, le tribunal ignoré qui condamne le coupable et absout l'innocent, suit les mêmes principes de justice d'après lesquels le Seigneur juge et les Anges et les hommes. Voilà pourquoi le Psalmiste donne aux juges terrestres le nom de Dieux.

La justice humaine ne diffère donc point essentiellement de la justice divine. L'homme qui a violé une loi, est puni

Cette communauté d'origine et de but entre l'Eglise et l'Etat font qu'ils ne peuvent autrement que s'aider mutuellement et se prêter sans cesse secours l'un à l'autre. L'Eglise, en travaillant au salut éternel des hommes, avance en même temps leur bien temporel et la prospérité nationale; car la piété a les promesses de la vie présente aussi bien que de celle qui est à venir. L'Etat, qui réprime le mal avec des moyens naturels, défriche, pour ainsi dire, le champ que l'Eglise doit labourer et ensemencer, et en maintenant l'ordre public tout autour d'elle, il lui rend son travail plus facile. Chez les nations païennes comme chez

pour cet acte isolé, et par l'homme et par Dieu. Tu as versé le sang de ton frère: tu mourras par le bourreau, lui dit le juge; tu mourras de la mort éternelle, lui dit la suprême Justice. Toute loi violée crie vengeance sur la terre et dans le ciel; elle ne peut être apaisée que par la punition du coupable. Autrement elle serait ébranlée, affaiblie, annulée par une continuelle impunité. Oeil pour œil, dent pour dent: ainsi parle la loi de Dieu et des hommes.

Mais voici la différence qu'il y a, non pas entre la justice humaine et la justice divine, mais entre le juge humain et le Juge divin. Le premier ne voit qu'une chose: la loi transgressée par un acte coupable; il n'est que juge. Le second est à la fois Justice et Sainteté: il apprécie non seulement l'acte isolé, mais la disposition générale de l'ame qui l'a commis; il prend en considération, avec l'*acte* ou le délit, l'*état* de péché.

celles qui jouissent des bienfaits de la Révélation, l'Etat est le défenseur du bien contre le mal, et l'obstacle au déploiement des forces infernales qui s'agitent dans la société.

De la nature de l'Eglise et de celle de l'Etat dérive donc leur *accord*, et c'est là la base de toutes leurs relations, qui peuvent prendre des formes diverses. Cet accord subsiste même dans le cas où les deux institutions resteraient isolées et séparées; car il ne peut pas ne pas être. Un Etat n'est Etat qu'à la condition de maintenir la paix parmi ses membres, une Eglise n'est Eglise qu'à celle de faire descendre la paix dans les cœurs.

Mais de cet accord il résulte, pour l'Etat, l'impossibilité d'être athée et de considérer du même œil la religion et l'irréligion. L'Etat qui se dirait athée se tromperait lui-même, et il se donnerait constamment des démentis dans la pratique.

D'autre part, l'accord suppose deux institutions indépendantes, et n'existe plus si elles viennent à se confondre. Nous repoussons donc, au nom de l'Etat et au nom de l'Eglise, l'Eglise-Etat, ou le gouvernement ecclésiastique des princes-évêques, des princes-archevêques, des princes-papes, et l'Etat-Eglise ou l'Etat qui en tant qu'Etat régit l'Eglise. L'Eglise, c'est le règne de la grâce, l'Etat a pour domaine la nature; ils ont dans les cieux le même

Roi, mais il ne les gouverne pas par les mêmes lois, et ils ont chacun leur autonomie. C'est ainsi que la théorie de l'Etat contrôle celle de l'Eglise, et si, en vertu même de son essence, l'Eglise ne peut avoir d'autre chef que Jésus-Christ, l'Etat, d'après sa nature même, ne peut se mêler des choses de l'Eglise.

Cependant l'Etat représentant une certaine nation et ayant, comme tel, une certaine religion, doit reconnaître, avons-nous vu, l'Eglise de la nation. Qu'emporte la reconnaissance? Une *alliance*.

Les deux sociétés, qui *s'accordent* entr'elles par leur nature intime, contractent chez telle nation une *alliance*, par laquelle elles s'engagent à respecter mutuellement leur autonomie et à se prêter secours dans leur œuvre à la fois diverse et commune. L'Eglise apporte dans l'alliance des forces spirituelles et invisibles, l'Etat des forces temporelles et visibles. La première se soumet aux lois et ordonnances générales de l'Etat pour autant qu'elles seront conformes à la volonté de Dieu, ou, en d'autres termes, à la mission de l'Etat, qui ne peut, en aucun cas, être en opposition avec celle de l'Eglise; et l'Etat garantit à l'Eglise sa liberté d'action, et lui accorde sa protection pour autant que l'Eglise peut la lui demander sans

pécher contre elle-même, et l'Etat la lui accorder sans sortir de sa sphère.

S'il est vrai que toute nation, dans la règle, a une religion, et que l'Etat représente la nation, l'alliance entre l'Etat et l'Eglise doit être la forme normale que revêt l'accord qui existe nécessairement entre eux.

Nous ne pouvons, au contraire, découvrir dans la nature de l'Etat, rien qui lui impose le devoir de salarier le culte; et nul ne prétendra que l'Eglise a contre l'Etat un titre qui obligerait celui-ci à lui payer toutes ses dépenses.

Mais nous ne voyons pas davantage quelles raisons on pourrait alléguer, à notre point de vue, pour interdire à l'Etat de subvenir, au nom de la nation, aux besoins matériels de l'Eglise, et à l'Eglise de recevoir de l'Etat, plutôt que des individus, le salaire de ses ouvriers et les sommes nécessaires pour la construction des temples.

Or si l'Etat, qui doit s'allier à l'Eglise, est libre d'étendre comme de ne pas étendre sa protection jusqu'à cette dernière limite où il salarie le culte, et si, d'autre part, l'Eglise est libre d'accepter comme de refuser ce mode de vivre, la logique ni la foi, la raison ni la Bible ne sont intéressées dans la question, qui peut, dans chaque cas par-

ticulier, se décider d'une manière différente selon les circonstances.

Dans la pratique, l'alliance et l'*union* ont, l'une comme l'autre, leurs avantages et leurs dangers, et le péché rend nuisibles les institutions les plus parfaites, tandis que la piété rend tolérables les plus mauvaises. L'union expose l'Etat à la tentation de faire, si possible, de l'Eglise qu'il salarie, un instrument de ses volontés, et l'Eglise à celle de se laisser enlever une partie de ses droits. Mais dans l'ordre de choses actuel, la simple alliance ne pourrait s'établir dans les vieilles sociétés d'Europe sans jeter dans nos Eglises protestantes une perturbation dont nul homme ne peut calculer les effets; et Rome est animée d'un esprit tellement charnel et terrestre, et confond à un tel degré les intérêts du monde avec ceux du ciel, que nous doutons beaucoup qu'un Etat catholique qui ne ferait pas alliance avec cette Eglise et renoncerait par là à exercer sur elle tout contrôle, pût long-temps conserver sa liberté d'action et son autonomie.

Nous avons raisonné jusqu'ici dans la supposition que la nation avait tout entière la même religion, et que l'Etat n'avait devant lui qu'une seule Eglise. C'est le cas normal; ce serait le seul possible si l'homme n'était pécheur; c'est le plus

simple et le plus facile à résoudre. Passons à celui d'une nation qui se partage entre plusieurs Eglises, et voyons quelle est, d'après nos principes, la conduite que doit tenir l'Etat.

L'Etat ayant pour mission de faire régner la justice sur la terre, et se mouvant dans une tout autre sphère que l'Eglise, ne peut imposer à une fraction quelconque de ses citoyens les croyances de la majorité, ni à la nation entière celles du souverain. S'il persécute, il manque à son devoir, il pèche, il se dégrade.

Nous ne donnerons cependant pas le nom de persécutions aux conflits qui s'élèvent entre une législation ancienne et une foi nouvelle. Et ici deux cas sont possibles. Ou des sectaires se mettent, sur des points particuliers, tels que le serment et le service militaire, en contradiction avec des lois justes et sages, que l'Etat ne peut modifier par condescendance pour eux : ils pâtissent civilement de leurs erreurs religieuses. Ou la religion, l'Eglise nouvelle qui se forme, a la vérité de son côté, et la loi ancienne est vicieuse au point de vue du droit et de la justice. Le devoir de l'Etat serait d'abroger immédiatement la loi pour la remplacer par une meilleure. S'il tarde, des citoyens seront froissés dans leur liberté de conscience. Il y aura, dans ce cas, désordre, mais

non persécution. L'Etat ne persécute que lorsqu'il fait des lois exceptionnelles contre certains religionnaires, et qu'il agit, à leur égard, arbitrairement et discrétionnairement, ou lorsqu'il vient, avec ses armes temporelles, au secours de l'Eglise nationale.

L'Etat qui protège d'une manière spéciale, en vertu de son alliance, l'Eglise nationale, doit donc ne pas persécuter les autres Eglises qui se sont établies subséquemment dans ses frontières. Mais quelle règle de conduite suivra-t-il à leur égard? Il ne peut les juger d'après leurs dogmes, puisqu'il ne doit pas se mêler des choses spirituelles. Mais, comme il représente la nation, il les traitera selon leur importance sociale (qui, d'ailleurs, serait un thermomètre assez exact de leur valeur intrinsèque dès que la persécution cesserait partout de sévir contre les minorités religieuses).

En effet, la nation est une personne morale qui, dès son origine, a un certain caractère, lequel, tout en se modifiant de génération en génération, se maintient cependant le même dans ses traits fondamentaux. On ne peut donc rendre la nation solidaire de toutes les aberrations des individus qui la composent, et lui imposer, comme nationales, toutes les petites sectes éphémères qui apparaissent çà et là au milieu d'elle.

D'après ce principe, si une Eglise nouvelle devient un fait national, le devoir de l'Etat est de la traiter comme il fait l'ancienne. Mais toutes celles qui contiennent assez peu de vérité pour ne pouvoir sortir de leur cercle restreint, malgré l'absence de toute persécution, et qui ne parviennent pas à former une partie intégrante du corps social, ne peuvent réclamer de l'Etat que la simple liberté ou la tolérance. L'Etat les laissera élever leurs chapelles, fonder leurs écoles, répandre leurs croyances, mais il ne s'enquerra pas de leurs fêtes religieuses, et n'aura pas égard à leurs convictions particulières dans la législation et l'administration. A ses yeux, les membres de ces petites Eglises sont de simples citoyens.

Cet ordre de choses suffirait amplement à la vérité. L'Evangile, qui, à son origine, toléré ou persécuté, a fait la conquête du monde romain, aurait certainement, dans notre siècle, assez de force encore pour renverser, avec la tolérance et sans la persécution, toute religion qui repose sur l'erreur!

Mais si la nation, par exception et contrairement à la règle, s'est formée d'une multitude de petites sociétés ou de colonies qui avaient chacune leur idiôme, leur caractère, leur Eglise, et qu'elle n'ait ainsi, en tant que nation, aucune religion parti-

culière, l'Etat qui la représente ne devra faire alliance avec aucune Eglise, et n'accordera une place, dans ses lois et ses institutions politiques, qu'aux principes religieux sur lesquels s'accordent toutes les Eglises qui existent dans son enceinte, tels que ceux de l'observation du dimanche et du serment. En vertu donc de la même théorie, nous serions partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans l'Amérique-unie, et défenseur des Eglises alliées à l'Etat dans notre Europe.

En résumé, l'Etat et l'Eglise sont deux institutions divines, qui ont, l'une et l'autre, leur autonomie et entre lesquelles il y a nécessairement accord. Elles devraient partout s'allier, elles peuvent s'unir, mais elles peuvent aussi rester isolées. Elles s'unissent lorsque la nation ne se partage pas entre plusieurs Eglises; elles s'isolent dans le cas exceptionnel d'un extrême morcellement de la société religieuse.

Les Individualistes partent de cette dernière exception, qui devient pour eux la règle, et ils en déduisent une doctrine qui rend absolue la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qui nie la possibilité logique d'un accord entre eux, si bien que

toute union, toute alliance est un adultère en pratique, une hérésie en théorie.

Ce que j'attaque dans cette brochure, c'est le *dogme* de l'absolue séparation de l'Eglise et de l'Etat, du temporel et du spirituel, bien plus que l'ordre de choses qui règne aux Etats-Unis, lequel se justifie par leur anarchie religieuse, et peut même devenir une triste nécessité pour notre Europe, dans une époque où les Eglises protestantes vont se divisant et se subdivisant à l'infini.

On n'érige pas une vérité relative en une vérité absolue, un fait accidentel en une loi générale, et une certaine théorie mi-religieuse, mi-politique, en un dogme chrétien, sans altérer et dénaturer toutes les doctrines qui tiennent, de près ou de loin, à la question discutée, et l'*Essai* m'a paru méconnaître la vraie nature de l'Eglise, de l'Etat, de l'homme et du christianisme.

Or les erreurs individualistes sont un produit bâtard de la piété chrétienne et de l'esprit du siècle. Elles ont donc toute espèce d'attraits pour quiconque s'intéresse, parmi nous, aux questions religieuses, et le Réveil actuel, qui est travaillé par les fausses doctrines dissidentes et plymouthistes, va subir encore l'épreuve d'une nouvelle hérésie.

C'est ainsi qu'à mes yeux l'*Essai*, bien loin de guérir les plaies actuelles de nos Eglises, agrandit les anciennes et en fait de nouvelles, et, en écrivant cette brochure, j'avais devant les yeux bien moins les questions de l'Eglise et de l'Etat que les périls de tout genre qui menacent, parmi nous, la cause de l'Evangile.

Je n'ai parlé que des dangers qui proviennent de la tendance individualiste, parce que, seuls, ils se rattachaient à mon sujet; mais tous ceux de ce genre que j'ai vus, je les ai signalés. Le respect et l'attachement que j'ai pour les Eglises bibliques et évangéliques de la Réforme m'avaient longtemps fait espérer que je pourrais les défendre contre l'individualisme, sans exposer aux yeux de tous ce qu'elles contiennent d'erreurs semblables. Mais un tel silence aurait été, dans cette circonstance, une odieuse injustice, une lâcheté, un mensonge. Et, d'ailleurs, le vif et sincère désir que j'ai de voir nos Eglises se purifier de tout ce qui les souille, me poussait à ne pas taire les reproches que mon sujet m'obligeait à leur adresser; car, dans les choses spirituelles, le seul véritable danger qui menace l'ame ou l'Eglise, vient des péchés que l'on ne veut pas s'avouer, et des maux sur lesquels on jette voile sur voile.

Les erreurs individualistes sont peut-être les plus subtiles de toutes celles qui circulent au milieu de nous ; mais les autres, pour être plus grossières, n'en font pas moins un grand mal ; et un coup d'œil général jeté sur l'état actuel de la société religieuse, est bien propre à remplir nos cœurs de tristesse, et nous prêche avec force la vigilance.

Mille erreurs s'insinuent dans nos paroisses par des livres, des journaux, des brochures, par des entretiens, par des prédications de sectaires, par l'air qu'on respire. Elles troublent les ames simples, détournent de Jésus-Christ les novices en la foi, fomentent les schismes, scandalisent les mondains, et entravent de toutes manières les progrès de l'Evangile. Ceux qui les colportent ne vont pas prêcher la repentance à ces pécheurs, à ces ivrognes, à ces débauchés qui font le tourment des pasteurs ; ils se prêchent eux-mêmes aux ames déjà converties, qu'ils détournent du droit sentier de la sanctification ; mais en agissant ainsi, de leurs propres mains ils écrivent sur leur front le nom de *Sectaires* ([1]).

([1]) Un missionnaire bien connu se plaignait un jour devant quelques amis, des Wesleyens qui venaient, sans danger ni labeur, élever leurs chapelles sur un sol que d'autres avaient défriché au péril de leur vie, et parfois même ar–

Cependant, que fait l'Eglise pour arrêter les progrès du mal? Il est sans doute nombre de pasteurs fidèles qui luttent contre l'hérésie par les entretiens privés, par la prédication de la vérité, par la prière, et, dans leurs paroisses au moins, l'erreur est étouffée dans le berceau ou arrêtée dans son développement. Mais elle triomphe en secret dans les villes et villages dont les pasteurs ne comprennent pas les besoins des ames réveillées de leur sommeil spirituel; abandonnées à elles-mêmes, privées de direction, cherchant autour d'elles un appui qu'elles ne trouvent point, elles tombent facilement entre les mains de ces sectaires, qui viennent d'abord à elles avec l'Evangile, mais qui reviennent avec l'erreur.

Si, du moins, les corps ecclésiastiques réparaient le mal que font plusieurs de leurs membres! S'ils ranimaient le zèle des uns, avertissaient

rosé de leur sang. «Les Wesleyens, ajoutait-il, font comme ces oiseaux qui pondent leurs œufs dans des nids qu'ils n'ont pas construits.» Ce même reproche ne s'applique-t-il pas, dans un certain sens, aux Dissidens et surtout aux Plymouthistes, qui sont bien moins occupés à prêcher l'Evangile aux mondains, qu'à propager leurs doctrines particulières parmi les ames qui ont été réveillées par les pasteurs nationaux? Ce qu'il y a de singulier, c'est que les curés catholiques font les mêmes plaintes sur la conduite des Jésuites dans leurs paroisses.

ceux dont la prédication est rendue inefficace par diverses erreurs, suspendaient, destituaient ceux qui, par leurs doctrines rationalistes ou par leur mondanité, sont indignes du titre d'ambassadeurs de Dieu ! Si, avec l'autorité qui appartient aux représentans d'une Eglise, ils avertissaient les simples fidèles des hérésies qui se forment autour d'eux, et étaient les premiers à les combattre avec les armes de l'Evangile ! S'ils avaient maintenu ou s'ils rétablissaient la discipline ecclésiastique telle qu'elle doit être dans des communautés chrétiennes ! Si, sentinelles vigilantes, ils observaient les premiers syptômes de vie qui se manifestent dans leurs Eglises, pour aviser aux moyens de satisfaire les besoins nouveaux ! Ou si, du moins, ils étaient toujours prêts à faire usage des nouvelles sources d'édification que Dieu fait jaillir au sein de l'Eglise ! S'ils avaient été les premiers à fonder des sociétés de missions, et à répandre la Parole de Dieu chez les nations voisines et chez les nations lointaines ! S'ils songeaient au bien des troupeaux plus qu'à celui des pasteurs ! Si, au lieu de se laisser traîner à la remorque par les simples fidèles, ils les entraînaient après eux, d'un pas ferme et rapide, sur la route des cieux ! Mais, hélas !....

Tandis que les Eglises réformées sont, ou soumises à l'Etat, qui leur donne et leur ôte leur Confession de foi, ou empêchées par lui d'assembler leur synode, ou représentées par le clergé seul, ou gouvernées par des renégats qui remplacent Calvin par Socin et font la guerre à Jésus-Christ; tandis que le Réveil, long-temps préoccupé des questions d'Eglise, incline maintenant vers un rationalisme subtil, ou devient la proie de ces Plymouthistes qui s'efforcent de nous prouver que nous ne sommes pas une Eglise et qui donnent ainsi gain de cause contre nous aux Romanistes; Rome tend de nouveau ses lacets sur toute la chrétienté, et jette dans les flots ses hameçons de tout genre. Mais, heureusement pour l'Eglise de l'Evangile, Rome achève précisément à cette époque de se *jésuitiser* et de *s'hyperduliser;* elle se montre à tous dans sa hideuse laideur, comme pour repousser elle-même ceux d'entre nous qui seraient, par impossible, tentés d'aller se reposer et dormir entre les bras du pape.

Christ est avec les siens jusqu'à la fin du monde, et malgré nos erreurs et nos fautes, il fera triompher de tous ses adversaires l'Eglise qui tient haut élevé l'étendard de l'Evangile. Déjà même apparaît l'aurore de temps meilleurs.

Le Réveil a mis fin à cette longue époque de mort qui durait depuis près d'un siècle, et il a repeuplé les corps ecclésiastiques de Pasteurs fidèles, zélés, humbles et prudens. Les Eglises asservies s'agitent dans leurs chaînes, et réclament leurs droits imprescriptibles à la liberté et à l'autonomie. Les laïques reprennent peu à peu leur place dans le grand organisme ecclésiastique, et des sociétés religieuses, qui se multiplient d'années en années, et dont l'immense activité embrasse la terre entière, sont là comme les pierres d'attente d'un nouvel ordre de choses. Les Eglises évangéliques se rapprochent les unes des autres, non par un froid calcul de politique humaine, mais par l'action divine de l'Esprit saint, qui attire vers le centre les vrais chrétiens de toutes les communions. De diverses parts les disciples du Christ se mettent en marche vers la sommité du haut de laquelle les différences de doctrines qui les ont long-temps divisés, apparaîtront sous un jour nouveau et se concilieront. L'Epouse se prépare pour la venue de l'Epoux, ou plutôt l'Eglise, qui sonde ses plaies, lève ses yeux vers le ciel et cherche de ses regards le Médecin qui seul peut la guérir. Depuis dix-huit siècles il est, par son Esprit, présent au milieu d'elle, et il reviendra en personne la délivrer de tous maux, dès qu'elle l'appellera avec des cris d'angoisse.

C'est lui que nous attendons, c'est à lui seul que nous regardons, c'est lui que nous annoncerons jusqu'à ce qu'il vienne !

Pourquoi l'Auteur de l'*Essai* cherche-t-il la guérison de l'Eglise dans des remèdes humains, qui, peut-être, aggraveraient la maladie? Pourquoi s'éloigne-t-il des doctrines des Réformateurs et des Apôtres, et prête-t-il l'oreille aux discours trompeurs de la sagesse humaine? L'intimité même de sa foi l'induit en erreur, en lui faisant perdre de vue les réalités divines. Ainsi s'égara jadis, pendant la première partie de sa carrière, le pieux OEcolampade, dont on vient de nous raconter la vie. Son ame, repliée sur elle-même et naturellement portée vers le mysticisme, ne voyait dans les faits et les sacremens de la Révélation chrétienne que les impressions qu'ils produisent sur les cœurs, et les erreurs des Anabaptistes trouvaient en lui plus d'un écho. Mais vers la fin de sa vie, la vérité divine se dévoila tout entière à ses yeux.

J'ai besoin de dire à mes lecteurs toute la tristesse dont mon cœur est rempli dans ce moment où je vais leur livrer ces pages, qui accusent devant eux d'erreurs graves l'OEcolampade de notre époque. Il sait que nul n'estime plus que moi sa piété,

ses talens, plusieurs de ses écrits, et je le prie de me pardonner ce que mes paroles peuvent avoir parfois de trop rude. Il n'est pas toujours possible, dans l'ardeur du combat, de mesurer tous ses coups.

Que dirai-je aux autres frères que ma brochure accuse d'erreurs? Je suis trop attaché à la Réforme, à ses doctrines et à ses Eglises, pour la voir de sang-froid attaquée par ses nombreux adversaires. Sans doute, en les traitant de *Sectaires,* j'ai manqué à la politesse du dix-neuvième siècle, mais au moins ce mot est-il emprunté aux Ecrivains sacrés, et je ne pense pas l'avoir mal appliqué en le faisant comme faisait Calvin. Les Dissidens ont d'ailleurs assez long-temps assimilé nos Eglises à la Babylone mystique, pour avoir perdu le droit de me reprocher ma franchise, et il est évident qu'eux ou nous, avons, à notre insu, abandonné la droite route. Car on peut, avec une foi véritable, nourrir dans son esprit de dangereuses erreurs et fomenter bien des troubles dans l'Eglise; où trouver, en effet, le Chrétien qui ait de la vérité une connaissance parfaite et dont la conduite soit exempte de tout reproche? Aussi, tout en faisant une guerre ouverte à la dissidence, je tends une main fraternelle à mes frères dissidens, et tandis que beaucoup

d'entre eux sont balottés et jetés dans tous les sens par les vents des nouvelles doctrines, qui soufflent successivement de tous les points de l'horizon, il en est d'autres, nous en avons l'intime conviction, qui, surmontant une seconde fois l'opprobre du monde, confesseront qu'ils se sont séparés des Eglises de la Réforme pour des motifs plus plausibles que légitimes. Leur retour nous remplirait tous de joie et d'espérance, et nous serait un gage que le Réveil traversera heureusement la crise actuelle, et que, loin de décliner déjà, il se relèvera et se remettra en marche avec une nouvelle ardeur. Le bien que des Dissidens font à plusieurs en prêchant l'Evangile, ne serait plus altéré par des erreurs qui troublent le développement paisible de la vie nouvelle dans les ames réveillées, et par les perturbations que de telles divisions apportent dans le corps de l'Eglise; et ils trouveraient parmi nous à employer les dons divers qu'ils ont reçus, dans un champ d'activité plus vaste et plus digne de leur zèle, que ne peut l'être l'étroite enceinte d'une communauté dissidente.

Cette réfutation de l'*Essai* vient après plusieurs autres, qui n'ont pas toutes été des paroles écrites et imprimées.

La première a été la fondation de la *Société des intérêts généraux du protestantisme*, qui se formait à Paris dans le moment même où paraissait l'ouvrage de M. Vinet, et qui en a paralysé ainsi, dès l'origine, la fâcheuse influence; de telle sorte que les Chrétiens de France se rattachaient plus étroitement qu'ils ne l'avaient fait jusques alors, aux Eglises réformées de leur patrie, quand l'Auteur de l'*Essai*, de sa voix puissante, nous engageait tous à nous constituer en associations nouvelles.

On ne peut séparer de cette société le livre des *Intérêts généraux du protestantisme français*. Prenant la défense de l'autonomie de l'Eglise, d'un certain accord entre l'Eglise et l'Etat et de la liberté religieuse des cultes dissidens, il oppose à l'*Essai* plus encore de faits que d'argumens, en même temps qu'il prouve d'une manière évidente que les membres des Eglises nationales ont autant de foi et, pour le moins, autant de courage et d'indépendance que les Individualistes.

Une troisième réfutation, et la plus éclatante de toutes, est la formation de l'Eglise libre d'Ecosse, qui, par une énergique mesure, a reconquis son autonomie, tout en protestant contre la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, et en maintenant dans leur intégrité les principes ecclésiastiques. Elle se détruirait elle-même si elle venait

à se diviser en cent petites associations libres de toutes couleurs et de toutes nuances.

Le seul écrit de polémique qui eût paru lorsque je commençais mon travail, était celui de M. le pasteur Bauty. Je n'en ai pris connaissance qu'après avoir terminé mon étude de l'*Essai*, et fait la première rédaction de mes notes. A tort ou à raison, je désirais me frayer mon chemin par moi-même. Il est résulté de là, sans doute, que j'ai répété bien des pensées qui avaient été déjà dites et mieux dites par M. Bauty; mais n'y a-t-il pas dans cet accord entre le pasteur vaudois et le laïque neuchâtelois une présomption en faveur de la vérité de leurs opinions communes? D'ailleurs nos points de vue ne sont pas exactement les mêmes, la question s'est présentée à nous sous des faces différentes, et la méthode de l'un diffère beaucoup de celle de l'autre. L'écrit de M. Bauty a sur le mien l'immense avantage qu'il construit plus encore qu'il ne détruit. Mais il a prêté le flanc aux acerbes *Annotations* de M. le pasteur Burnier, en confondant avec l'action de l'Eglise celle que la religion exerce sur la société, en ne distinguant pas assez les relations diverses dans lesquelles l'Eglise peut se trouver avec l'Etat, et en perdant trop souvent de vue la vraie nature de l'Eglise pour ne considérer que l'ordre de choses actuel.

Je reçois dans cet instant les *Réflexions* de M. Grandpierre. J'ose aussi peu dire de cet écrit que du précédent, tout le bien que j'en pense ; mon éloge semblerait trop partial. J'appellerai seulement l'attention du lecteur sur les pages où le pieux Directeur des missions signale ce qu'a de rationaliste la théorie de l'*Essai;* cette accusation est très grave, et autant il m'en avait coûté de la formuler, autant je suis heureux d'avoir trouvé une semblable caution.

Qu'il me soit permis, avant de poser la plume, de me prémunir contre les reproches qu'on m'adressera infailliblement de diverses parts.

J'en attends peu de la part de nos Eglises réformées, qui ne peuvent avoir la prétention d'être infaillibles et irrépréhensibles, et qui seraient plus malades que je ne le crois, si elles ne pouvaient supporter quelques observations venant d'un de leurs membres les plus dévoués.

Plusieurs de mes lecteurs me blâmeront d'avoir soulevé certaines questions, secondaires et sans importance selon eux, qu'il aurait mieux valu laisser dans l'ombre. Ma réponse est facile : les erreurs comme les vérités s'enchaînent les unes aux autres, et l'on ne peut toucher à l'une sans les remuer toutes. D'ailleurs je ne viens point pro-

poser des doctrines nouvelles, je ne fais que rappeler celles de nos Eglises, et si ces anciennes vérités se trouvent être aujourd'hui des nouveautés, la faute en est à ceux qui les ont abandonnées et non à ccux qui ne veulent pas les lâcher.

Les Dissidens s'étonneront de me voir, dans un écrit de religion, citer si peu la Bible. Mais je les prie de considérer, d'une part, que je réponds à un Auteur qui ne s'appuie point sur des passages de l'Ecrituıe sainte; d'autre part, que je ne présente au public aucun dogme nouveau et que je professe le christianisme des Réformateurs. Je me sens un avec eux et leurs Eglises, et c'est dans le sentiment vivant de cette unité, que, dans tout cet écrit, le *nous* remplace le *je*. Si donc quelqu'un venait attaquer mes vues sur l'Eglise ou sur les sacremens, ou sur tel autre point, je l'adresserai à Calvin, qui est prêt à lutter avec lui.

Les Ultra-Individualistes ne pourront faire autrement que de m'accuser de puséysme ou, du moins, de tendances puséystes; car de l'extrême où ils se sont placés, les doctrines réformées doivent leur apparaître comme un acheminement au romanisme. Mais avant que de me faire ce reproche, ils devraient, pour être justes, prouver que je professe d'autres croyances que celles de ces Eglises évangéliques, qui ont à mes yeux reçu il y a trois siè-

cles, le dépôt de la vérité révélée, et qu'en m'écartant des Réformateurs, je me rapproche de cette Rome que je vois, sous ses papes comme sous ses empereurs, s'enivrer du sang des martyrs. Je n'ai placé les Individualistes près des Anabaptistes, que sur preuves et d'après leur propre aveu.

Plusieurs enfin, qui, par charité, font tort à la vérité, me verront avec douleur rendre plus complète cette division qui déjà s'établit entre des hommes qui ont long-temps, d'un même pas, marché par la même route, vers un but commun. Mais toute la responsabilité d'une scission retombe sur ceux qui se sont mis à proclamer des erreurs nouvelles, que leurs amis et leurs frères ne peuvent accepter. Que les Individualistes reviennent à la vérité biblique, comme nous irions à eux si leurs théories étaient scripturaires, et la concorde, un instant troublée, se rétablirait plus solide que jamais. Sinon, mieux vaut se séparer que s'égarer et se perdre tous ensemble.

Dieu veuille nous faire connaître nos erreurs, de quelque côté qu'elles se trouvent, et puisse cet écrit, malgré toutes ses imperfections, concourir, d'une manière ou d'une autre, à ramener sur l'étroit sentier de la vérité évangélique, ceux de nos frères qui s'en sont écartés !

LES INDIVIDUALISTES,

ET

L'ESSAI

DE M. LE PROFESSEUR VINET,

SUR LA LIBRE MANIFESTATION DES CONVICTIONS RELIGIEUSES, &c.

PREMIÈRE PARTIE.

De loin en loin on voit apparaître, dans l'histoire de l'humanité, des livres qui se distinguent à la première vue de toutes les productions du jour, et qui semblent des géants au milieu d'un peuple de pygmées. Ce sont ces écrits, composés d'inspiration ou profondément médités, qui résument toute la vie intellectuelle de leur auteur, et qui, enfans de l'époque, réagissent puissamment sur elle. Elle s'y mire et y retrouve son image; mais, en s'y contemplant, elle apprend à se mieux connaître. A la lecture de ces ouvrages, on voit toute une

génération s'affermir dans la vérité qu'elle posséde déjà, ou retourner vers elle par une grande et belle conversion. Mais parfois aussi ces livres séduisent leur siècle et lui font croire que les erreurs qu'il aime sont la vérité. Car les talens extraordinaires que Dieu accorde dans chaque époque à quelques hommes d'élite, peuvent être employés au mal comme au bien; et même au sein de l'Eglise du Christ, que l'Esprit de Dieu illumine de ses célestes clartés, ce n'est point chose inouïe que de voir des héros de foi et de piété s'écarter de l'armée de la croix, s'égarer dans les brouillards de l'hérésie, et attaquer leurs frères qu'ils prennent pour l'ennemi.

Dans notre siècle, la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat préoccupe, pour ainsi dire, tous les esprits: les hommes pratiques la rencontrent à chaque pas sur leur chemin, les penseurs y sont constamment ramenés; c'est la grande question de l'Eglise chrétienne actuelle, c'est également celle de la politique mondaine. Pour les uns, elle est une vérité de principe, pour les autres, une convenance de situation; tous s'appuient sur l'exemple offert par les Etats-Unis. Ceux même qui repoussent cette séparation le font par des motifs les plus divers, souvent même par des raisons contradictoires. L'*Essai* de M. Vinet est venu prêter sa voix, pleine de force et d'éloquence, aux pensées confuses qui s'agitent dans les cœurs de mille et mille protestans; il a donné un corps à ce qui n'était, dans beaucoup d'esprits, qu'ombres et fantômes. L'étendard est levé, et la foule, jusques alors indécise, se groupe autour et le suit au chemin de l'avenir.

Mais cet étendard, quel est-il? Et ce chemin, où conduit-il? Est-ce la vérité, est-ce l'erreur qui nous parle par la bouche de M. Vinet. Il s'agit de quitter le sol natal pour marcher à la découverte, à la conquête d'un nouveau monde. Il s'agit de renverser la maison paternelle pour la reconstruire sur un plan tout nouveau. Et ce sol natal qu'on doit fuir, cette maison paternelle qu'on doit jeter bas, c'est l'Eglise, c'est même jusqu'à un certain point l'Etat, tels qu'ils existent présentement. Ce qu'on nous impose comme un devoir, n'est rien moins qu'une *révolution* à la fois ecclésiastique et sociale (p. 412 et suiv.). Si c'est la vérité qui nous y appelle, en avant! plus il y a de périls, plus le devoir est pressant. Mais si c'est l'erreur, malheur à nous!

Pour nous, nous ne reconnaissons pas dans cet étendard celui de la vérité qui est en Jésus-Christ, et nous ne nous joignons point à ceux qui le suivent. Ils nous semblent former, au sein des églises protestantes, un parti qui, sans en altérer les doctrines fondamentales, en fausse le principe, et nous les désignerons par le nom d'*Individualistes*. L'*Essai* est à nos yeux bien moins l'ouvrage d'un seul homme, que la profession de foi d'un grand nombre de nos frères qui s'écartent, sans le savoir, de l'étroit sentier de la vérité; et ce livre nous paraît rendre à l'Eglise l'immense service de lui révéler en plein le danger imminent qui la menace de la part de ses propres enfans.

C'est donc non seulement les Individualistes, mais toute une tendance du réveil religieux que nous venons attaquer ici. L'Auteur de l'*Essai*, dont nous voudrions effacer le nom toutes les fois que nous ne pouvons approuver ses pensées, n'est pour nous que le représen-

tant d'une tendance : nous avons besoin de nous le dire et de nous le répéter, afin que le respect, l'affection, la vénération que nous avons voués à cet homme d'élite, ne nous fassent pas tomber la plume des mains. Nul n'admire plus que nous l'Auteur des *Discours,* nul n'apprécie plus que nous les services qu'il a rendus à la cause de l'Evangile. Le cœur nous impose silence ; la vérité, ce que nous croyons être la vérité, nous excite à parler, et nous nous sentons ainsi tiré en sens contraire par des sentimens qui se combattent. Nous ne dirons pas ici combien profonde a été notre douleur en voyant à chaque page de l'*Essai* notre route diverger davantage de celle que suit M. Vinet, si bien qu'en partant du même centre que nous, il déclare dogme ce qui nous semble hérésie, hérésie ce qui serait plutôt, à nos yeux, un dogme. Hélas, que le sort de l'homme est triste, et combien, malgré la Bible, nos ténèbres sont encore profondes ! Les chrétiens qui sont d'accord entre eux sur les grandes doctrines du salut, ne le sont pas sur les points qui s'y rattachent. Accepteront-ils pour cela les décisions erronées de quelque tribunal humain ? Non, mais ils diront avec saint Paul : *Si nous pensons différemment, Dieu nous fera connaître ce qui en est.*

Mais d'où vous vient, nous demandera-t-on, la pensée, le courage d'attaquer ainsi toute une tendance de l'époque ? — Nous le déclarons ici de la manière la plus formelle : jamais nous n'aurions ouvert la bouche, si nous n'avions eu à exposer et défendre que nos propres convictions. Mais nous nous savons d'accord avec nos Réformateurs, avec les Eglises de la Réforme. Nous ne venons pas seuls, et nous n'avons pas inventé pour le combat des armes toutes nouvelles que nous aurions

forgées nous-même; nous ne sommes qu'un des soldats d'une sainte et nombreuse cohorte, et nous avons pris notre armure dans un arsenal commun. Rien sans doute ne tient lieu de la conviction individuelle, mais elle s'affermit et se purifie par le consentement des siècles antérieurs, et l'on a certainement plus de chances d'être écouté avec attention et bienveillance quand on parle au nom de plusieurs que lorsqu'on se présente en son unique et privé nom. Ou notre siècle serait-il déjà assez individualiste pour accuser de puséysme le réformé qui se réclame des Réformateurs, et serait-il nécessaire d'ajouter, pour prévenir tout malentendu, que citer le *témoignage* des hommes est autre chose que d'invoquer et reconnaître leur *autorité*?

Nous sommes Protestans réformés, nos lecteurs le sont aussi. On nous propose des doctrines nouvelles en matière de religion. Nous ne pouvons les juger que d'après la Bible. Mais une question préalable à examiner est celle-ci: sont-elles un simple développement de la croyance de nos Eglises, ou la contredisent-elles? Et, par conséquent, si nous les acceptons, poursuivons-nous la route ouverte par les Réformateurs, ou (ce qui serait fort grave) nous en écartons-nous et nous en faisons-nous une nouvelle? Dans le premier cas, nous devons accepter avec empressement ces vérités, et nous réjouir des nouveaux fruits qu'a produits l'arbre fécond de la Réforme. Dans le second cas, nous devons certainement redoubler d'attention dans l'examen que nous sommes tous appelés à en faire.—Or les Individualistes sont en désaccord positif avec les Eglises réformées.

Il est un premier point où l'opposition est évidente: c'est celui des relations réciproques de l'Eglise et de

l'Etat. L'*Essai* déclare un adultère l'union de ces deux sociétés, telle en particulier qu'elle existe dans les pays réformés ; il prend la place qu'occupait au seizième siècle les Anabaptistes, et il voit dans cette union une inconséquence des grands hommes du seizième siècle, un avortement du protestantisme (p. 232, 363).

Mais cette première contradiction entre les Individualistes et nous, quelque grave qu'elle soit, est, à notre avis, la moins importante de toutes, et c'est cependant la seule que l'*Essai* signale en termes exprès. Voici quelles sont les autres :

Pour les Individualistes, l'Etat, c'est la chair, la matière, le monde (p. 226, 332, 543) ; pour nous, Réformés, l'Etat, c'est la justice.

Pour eux, l'Eglise est une association non-religieuse d'individus religieux (p. 217) ; pour nous, elle est à la fois la mère [1] et la société de ceux qui croient en Jésus-Christ. A leurs yeux elle repose sur l'homme, sur la sincérité et sur la piété subjective ; aux nôtres, elle repose sur Dieu, qui, par son saint Esprit, édifie de siècle en siècle le corps de Christ.

Pour eux, l'homme est un être libre qui doit chercher et trouver la vérité, et qu'il faut avant tout mettre en demeure de choisir (p. 391) ; pour nous, Réformés, l'homme est un être esclave de l'erreur, que la vérité vient trouver dans sa prison et délivrer.

Pour eux, le christianisme se définit par l'unité invisible et la secte visible (p. 369) ; pour nous, Réformés, toute secte est un résultat du péché (Gal. v, 20).

[1] Gal. IV, 26-31 ; comp. Calvin Instit. L. IV, ch. I.

Pour eux, le remède aux maux de l'Eglise et de l'humanité est la sincérité et une nouvelle forme d'Eglise, la prédication de l'Evangile ne vient qu'en second rang; pour nous comme pour nos Réformateurs, l'Evangile est à la première place, et l'Eglise avec ses formes diverses n'occupe que la seconde.

Trop confians en leurs principes abstraits, qui leur ôtent la vue distincte de l'histoire présente et de l'histoire passée, ils proposent leurs opinions sur la *nature* de l'Etat, de l'Eglise, de l'homme et du christianisme, sans tenir compte des croyances contraires qui régnent tout autour d'eux, tandis que les Réformateurs ne mettaient en lumière une vérité biblique qu'après l'avoir mûrement comparée aux doctrines contraires de la papauté.

Et cependant ils avaient pour garant l'Ecriture sainte, tandis que les Individualistes fondent un dogme nouveau, sans et contre la Bible, sur la base fragile de la raison humaine.

Enfin, le dernier résultat des doctrines individualistes serait une vraie révolution, qui détruirait l'Eglise pour la reconstruire sur une base entièrement nouvelle; or, telle n'a pas été l'œuvre des Réformateurs, qui n'ont que réformé, et qui, en toutes choses et pour autant que le permettaient les circonstances, ont cherché à ramener l'Eglise à son état primitif.

De cette brève comparaison entre les Individualistes et les Réformés, il résulte d'abord que tout en étant d'accord sur les grandes doctrines de la foi chrétienne, ils n'ont pas les mêmes vues sur la nature intime de l'homme et du christianisme, et sont en contradiction sur les questions de l'Etat et de l'Eglise, et de leurs

rapports réciproques; et, ensuite, que ces différences et ces contradictions aboutissent dans la pratique à la destruction de l'ordre de choses fondé par les Réformateurs, et à la création, par les Individualistes, d'un ordre de choses entièrement nouveau.

On le voit donc, il ne s'agit pas seulement ici de l'Etat et de l'Eglise, les divergences sur ces points secondaires se rattachent aux principes vitaux du christianisme. Une erreur n'est jamais isolée, elle a ses racines dans le fond même de l'ame.

Essayons donc de nous rendre compte du système des Individualistes, d'analyser leurs doctrines, de les coordonner et de les éclairer les unes par les autres; mais, en même temps, nous les éprouverons à la pierre de touche du christianisme biblique.

§ I.

LES INDIVIDUALISTES ET LE CHRISTIANISME.

Pour arriver aux principes généraux de l'individualisme, nous prendrons un chemin détourné, qui pourrait bien être le plus court. Nous examinerons d'abord la méthode de raisonnement des Individualistes.

M. Vinet a une affection particulière pour le dilemne. C'est une arme puissante, mais dangereuse. Celui qui la saisit porte des coups mortels, mais il se met entièrement à découvert, et s'il n'atteint pas, il est perdu. Or, M. Vinet, d'un bout de son livre à l'autre, pose mal ses dilemnes, il ne voit jamais que les deux contraires,

entre lesquels son lecteur est forcé de choisir. Mais avec ce mode de raisonner, nous nous faisons fort de détruire tout le christianisme et même de rendre le premier venu panthéiste. Si Jésus-Christ est un homme, il n'est pas Dieu; s'il est Dieu, il n'est pas homme. S'il y a prédestination, il n'y a pas liberté; s'il y a liberté, il n'y a pas prédestination. Si Dieu est l'être absolu, il ne peut y avoir d'autres êtres réels que lui, et s'il y a des êtres réels, c'est qu'il n'y a pas d'être absolu. Or, les lecteurs trouveront-ils quelque différence entre ces dilemnes là et ceux de l'*Essai?* « Si une société a une religion, l'individu n'en a pas, et si l'individu en a une, c'est la société qui n'en aura pas » (p. 209). Mais y a-t-il donc impossibilité d'harmonie entre une société religieuse et un individu religieux? M. Vinet trouve sans doute la chose absurde, et croit tenir son lecteur dans l'étau du dilemne; mais celui-ci lui répond: Si votre bras a de la vie, votre corps n'en a pas, et si votre corps vit, votre bras est mort.— « Ou l'Eglise catholique avec sa contrainte, ou l'association libre basée sur la sincérité. » Ces deux extrêmes se réunissent dans l'Eglise protestante avec son action puissante sur les individus, et la foi toute personnelle de ses membres, et en ceci comme en toutes choses, la Réforme est la reproduction du christianisme, qui est non le juste-milieu entre les contraires, mais leur réconciliation.— « Si l'Etat n'est pas la matière, il est l'homme entier; or, comme il ne peut être tout l'homme, il est donc la matière, le monde, l'opposé de l'Eglise » (p. 247 et suiv.). L'Etat, certes, ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.— « Ou l'identité absolue de l'Etat et de l'Eglise, ou leur séparation absolue; le moyen terme, l'union, est pure-

ment chimérique » (p. 259). Quoi ! toute distinction est nécessairement une séparation, et toute union une confusion ? Mais avec une semblable manière de raisonner, nous ne concevons pas comment on peut distinguer les facultés de l'ame sans en faire autant d'ames séparées, ou défendre un instant le mystère de la Trinité contre les attaques du déisme.— « La société est un simple fait ou un être conscient » (p. 212). Mais non ! la société (nous dirions : l'Etat) est une institution. --Puis toute protection devient tyrannie, toute soumission est esclavage ; jamais de distinction franche et nette entre une Eglise autonomique unie à l'Etat, et une Eglise qui lui est asservie, etc.

Cette première observation sur la méthode de raisonnement suivie dans l'*Essai* ébranle, à notre avis, l'édifice entier. Et qu'on ne dise pas qu'elle ne concerne que le livre d'un homme : elle porte sur tous les Individualistes comme sur tous les Romanistes. Entendez Rome nous dire et nous répéter sans se lasser : « Ou le pape, ou l'anarchie ! Ou l'autorité des conciles, ou le libre examen avec ses caprices ! Ou les sacremens opérant magiquement et sans la foi, ou des signes vides et vains ! » Et les Individualistes, que nous disent-ils, à nous Réformés ? « Si vous n'êtes pour nous, vous êtes pour Pusey et pour le pape. Si vous apportez la moindre atteinte à la spiritualité du christianisme, si vous voyez dans les sacremens autre chose que des signes, vous êtes Puséistes. Si vous vous appuyez sur le témoignage des Réformateurs, vous raisonnez comme les Romanistes. Si vous tenez quelque peu à une unité extérieure de l'Eglise, vous êtes Romanistes. » Toujours le dilemne, entre les extrêmes point de milieu, et cependant c'est

au milieu que les Réformateurs ont pris place; si bien qu'à supposer que les Individualistes eussent raison, Calvin et Luther auraient été encore à demi papistes, et ils auraient (notons le bien) non seulement laissé incomplète l'œuvre de réformation qu'ils avaient entreprise, mais encore fait fausse route pendant une moitié de leur carrière. Nous serions ainsi appelés à réformer la Réforme, et non point uniquement à la continuer; nous devrions fonder une Eglise nouvelle, avec de nouvelles confessions de foi, qui condamneraient et rejetteraient plusieurs articles importans des anciennes. Or, cette Eglise nouvelle, qui raisonnerait par de faux dilemnes, n'emprunterait point ses raisonnemens à la Bible. C'est là le second reproche de forme que nous adressons aux Individualistes.

Ils ne s'appuient pas sur la Bible dans des questions essentiellement religieuses, et ils érigent en dogme (au moins M. Vinet fait ainsi) une opinion qui repose sur des raisonnemens humains. Ils partent de principes métaphysiques sur la liberté humaine, et en déduisent une série de conséquences qui aboutissent à une Eglise toute nouvelle, et à une séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, qui se trouve une vérité aussi certaine que les dogmes révélés de l'Ecriture. Nul égard aux déclarations positives des Livres saints pendant toute la durée du raisonnement; nulle discussion approfondie de ces déclarations, qui devraient au moins contrôler, après coup, les découvertes de la raison humaine. Ce n'est sans doute qu'avec regret que nous le disons, mais il y y a là un germe de *rationalisme* déposé dans nos Eglises réformées, et au sein même du réveil religieux. Nous voudrions trouver un mot qui fût moins mal sonnant,

mais si tous nous reprochons à l'Eglise anglicane son levain de romanisme, et aux individus les plus pieux de l'Eglise de Rome leur semi-pélagianisme, nous ne pensons pas manquer à la charité en parlant du semi-rationalisme des Individualistes, dont nous fournirons plus bas les preuves.

Ce dernier reproche nous conduit plus loin, et nous amène en face du principe fondamental de l'individualisme : la liberté humaine. C'est la racine de laquelle sort l'arbre entier, le centre d'où partent tous les rayons.

« L'homme est un être libre ; il doit arriver librement à la vérité ; loin donc que personne ait le droit de lui prescrire ce qu'il doit croire, il faut le mettre en mesure de choisir entre toutes les vérités et toutes les erreurs. Dès qu'il a trouvé ce qu'il croit être la vérité, il doit manifester ses convictions et s'associer à ceux qui partagent ses croyances : et cette association libre est la seule vraie Eglise. L'Etat repose sur de tout autres bases, il est terrestre, matériel, et, comme tel, il est l'opposé et même l'ennemi du christianisme. Mais il doit néanmoins (ainsi que nous le verrons plus loin) garantir à chaque association religieuse et à chaque conviction individuelle une pleine et égale liberté. »

Reprenons chacune de ces thèses.

1° L'homme est un être libre, disent les Individualistes. — L'homme est esclave, dit le Nouveau Testament.

Les premiers prennent l'homme tel qu'il était avant la chute. Le Nouveau Testament nous le présente tel qu'il est maintenant.

Placez-vous à leur point de vue, et vous trouverez que leurs opinions particulières sont toutes belles et

vraies. Transportez-vous à celui de la Révélation et de la Réforme, vous les trouverez toutes erronées. L'homme libre n'a besoin que d'user de sa liberté pour arriver à la vérité ; l'homme esclave de l'erreur ne peut saisir la vérité que si elle vient le trouver et lui enlever ses chaînes. L'homme libre cherche Dieu ; Dieu vient chercher l'homme esclave.— Est-ce donc manquer à la charité que de reprocher, comme nous le faisons, aux Individualistes un semi-rationalisme?

Mais pour être esclave, l'homme n'est pas une statue, une machine, une brute, un être dénué de responsabilité. Bien au contraire ; on n'est esclave qu'autant que l'on a été libre, et l'on ne sent son esclavage qu'autant que l'on a conservé dans les fers les sentimens d'un homme libre.

Et aussi, qu'ont fait les Réformateurs ? Ils ont traité l'homme comme un être qui, par sa nature, est libre, et ils sont venus le délivrer du double esclavage où le retenaient, à la fois, Satan par le péché, et le pape par le moyen d'une Eglise qui pensait et croyait pour ses membres. Mais comment Luther et Calvin ont-ils affranchi leurs frères ? Est-ce en leur prêchant le libre examen ? Nullement ; leur unique arme c'était la croix de Christ, telle que la font connaître les saintes Ecritures ; elle a été dans leurs mains le levier avec lequel ils ont soulevé l'Eglise d'Occident pour la rétablir sur ses vrais et antiques fondemens. La liberté de conviction était pour eux le résultat, et non comme pour vous, la condition de la possession de la vérité ! Ils présentaient aux peuples Jésus-Christ crucifié, et disaient : « Secouez les chaînes de Rome pour venir vous ranger autour de l'Evangile retrouvé, » et vous, vous prêchez

partout le libre examen, sauf après cela à gagner les cœurs à la vérité. Sommes-nous plus esclaves de nos Eglises d'Etat, que le seizième siècle ne l'était de l'Eglise de Rome, ou le salut des pécheurs est-il aujourd'hui chose moins pressante qu'il ne l'était alors? Non, mais vous entendez « le principe de l'individualité religieuse que le Christ a consacré » (p. 287), autrement que ne l'entendaient nos Réformateurs, les Apôtres et le Christ lui-même. La liberté avec et dans la vérité! et non: La liberté sans la vérité et hors d'elle, afin d'arriver à elle! La vérité seule affranchit (Jean VIII, 32).

Qu'importe, en effet, la liberté extérieure de choisir entre la vérité et l'erreur, à des êtres qui sont esclaves du péché, et qui, par eux-mêmes, ne peuvent trouver et saisir que l'erreur?

Demandons avec l'Apôtre, que l'Evangile, qui est entravé par le péché et non par l'Etat, ait un libre cours dans le monde, et ne demandons pas que l'homme soit libre de courir où son cœur corrompu le mène.

Parlons à l'esclave du Libérateur, et ne le trompons pas sur son véritable état, en le traitant comme s'il était libre. Otons au prisonnier ses chaînes et il marchera; et ne lui conseillons pas d'aller hors de son cachot chercher sa liberté quand il a encore les fers aux pieds.

La première erreur des Individualistes, c'est donc qu'ils ne tiennent pas compte, dans la question de la liberté humaine, de l'esclavage où le péché a réduit l'homme libre.

2° La deuxième erreur, qui découle de la première, consiste à ne considérer dans le christianisme que le côté humain ou subjectif, et à méconnaître l'importance de l'élément objectif.

Par *élément subjectif* nous entendons l'individualité humaine avec sa foi au Sauveur, sa vie spirituelle et son activité chrétienne. Par *élément objectif* nous entendons tout ce qui, dans la religion chrétienne, n'est pas l'individu ; or, le chrétien est membre du corps de Christ qui est en partie sur la terre, en partie dans les cieux, et le premier élément objectif du christianisme, c'est l'Eglise avec son passé, ses institutions, ses croyances, ses sacremens. Mais l'homme ne possède rien de son propre fonds, et l'Eglise ne s'est point créée elle-même; l'homme ne doit sa foi qu'à Dieu, et l'Eglise n'est que le corps de Christ: la vraie objectivité du christianisme, c'est donc Dieu, le Père qui nous attire au Fils, le Fils qui nous a sauvés, et le saint Esprit qui vient habiter dans nos cœurs et qui est le principe créateur de l'Eglise. Les relations du fidèle à l'Eglise et à Dieu se reproduisent sous une forme analogue, hors du règne de la grâce, dans celui de la nature : tout homme a sa vie propre, vit dans le grand corps de l'humanité, et vit et se meut en Dieu (Act. XVII, 28).

Nous ne songeons point sans doute à reprocher à M. Vinet de n'avoir point exposé toutes les réalités objectives du christianisme, à propos de la conviction individuelle qu'il avait uniquement en vue; et notre pensée n'est pas même d'exiger de tout auteur qui traite une question spéciale, qu'il l'examine *dans son livre* sous toutes ses faces. Mais il faut que, *dans son esprit*, il en embrasse nettement l'ensemble, autrement il tombera infailliblement dans l'erreur. Et c'est ce que font les Individualistes, qui exagérent au delà de toute mesure la part de l'homme, et amoindrissent d'autant celle de Dieu.

Or, le danger qui résulte des vues exclusives et partielles est surtout grand dans le christianisme, qui est, nous l'avons dit, la conciliation des vérités opposées.

La vie descend des cieux sur l'homme qui est mort dans ses fautes, et les nuées font pleuvoir sur la terre la justice (Es. XLV, 8). Mais cette vie suppose une ame qui soit, par sa nature, capable de la recevoir, et, par ses dispositions, prête à l'accepter, et il faut à la pluie des cieux une terre et une terre fertile pour que germe la justice. Contemplez la grâce divine seule avec les moyens par lesquels elle agit, et vous êtes romanistes ; n'ayez égard qu'à l'ame humaine et à ses facultés naturelles, vous êtes rationalistes ; ayez pleine confiance autant à l'activité propre de l'ame inconvertie qu'à la foi et à la piété chrétienne, vous êtes individualistes ; portez toute votre attention sur l'œuvre de l'Esprit saint dans votre cœur, sur vos sentimens, vos expériences, votre assurance de salut, vous êtes piétistes chez les luthériens, et parmi nous ultra-calvinistes. Vous n'êtes, quant à la connaissance, véritablement chrétiens et protestans que lorsque vous contemplez d'un regard le Dieu qui sauve par mille moyens divers, et l'individu qui, au sein de l'Eglise, croit au Dieu sauveur.

A l'attrait du Père correspond le réveil de l'ame ; à l'appel fait au nom du Sauveur, la repentance ; Dieu justifie, et l'homme croit et est régénéré ; Dieu glorifie, et l'homme est sanctifié. L'élection ne détruit pas la liberté, ni l'habitation du saint Esprit dans nos cœurs, notre personnalité. Le Christ mort pour nous sur Golgotha nous est inutile s'il ne vient pas lui-même vivre en nous. L'homme arrive à la foi et y persévère par un travail intérieur fort considérable qui met en jeu toutes

ses facultés ; mais c'est Dieu qui lui donne et renouvelle sans cesse la vie divine.

Cette vie divine, en se communiquant aux fidèles, les réunit en un corps, et les dons divers de l'Esprit déterminent les diverses fonctions que tous ont à remplir dans l'Eglise. Mais ils acceptent volontairement cette vie et ils font valoir eux-mêmes leurs talens, et c'est, dans un sens, parce qu'ils le veulent que l'Eglise subsiste.

Le péché même a son élément objectif : chaque individu inconverti est membre d'un royaume qui réunit sous un même chef une partie des hommes et les anges déchus, et si les pécheurs sont esclaves, c'est parce que un être étranger à notre terre leur a ravi la liberté.

Au milieu de ce vaste ensemble d'actions divines ou infernales et d'actions humaines, où notre cœur ne bat, ne s'émeut, ne sent et ne pense que sous les influences de causes supérieures, et où tout individu est membre du grand corps de Christ ou du royaume des ténèbres, la doctrine des Individualistes sur la liberté abstraite de l'homme, est une anomalie qui ne se pourrait justifier qu'en niant tout ce que le christianisme a d'objectif, qu'en détruisant la religion même de la croix.

3° Les Individualistes altèrent donc, sans s'en douter, le christianisme, en en méconnaissant toute l'objectivité. Mais s'ils le respectent trop pour l'attaquer en aucune manière, ils prennent leur revanche sur le protestantisme, qui n'a point commis la même erreur qu'eux, et auquel néanmoins ils la veulent imputer.

« Le protestantisme, dit M. Vinet, est l'Eglise de l'individualité et du libre examen (p. 419) ; il n'est, quoiqu'on en dise, que le lieu (la place vide) d'une religion ;

il ne fut pas d'abord un principe, mais un fait » (p. 180). Or, c'est là précisément ce que, depuis trois siècles, nous répètent sans se lasser nos ennemis les Papistes, et c'est encore ce que les Rationalistes affirment depuis cent ans. Nous voudrions savoir la joie que les uns et les autres ont éprouvée en voyant l'un des auteurs les plus illustres du protestantisme se joindre à eux, et frapper de son glaive redoutable l'Eglise de la Bible et de l'Evangile?

Ecoutons-le s'expliquer plus positivement encore :

« La société protestante ou du libre examen n'a pas vis-à-vis d'elle un corps qui a le dépôt de la vérité, par cela même qu'il a le privilége de l'interprétation des documens sacrés. Elle n'a rien devant elle que ces documens eux-mêmes. Elle se compose, dans un sens général et vague, de ceux qui tiennent ces documens pour sacrés, et, dans un sens plus étroit, de ceux qui leur attribuent le même sens » (p. 142). Que ce soit là l'idée que plusieurs Protestans, même pieux, se font de leur Eglise, c'est ce que nous ne nierons pas. Mais nous nierons de la manière la plus catégorique que cette idée soit historiquement vraie. Ce n'est point le libre examen qui a commencé et opéré la Réforme : c'est la prédication de l'Evangile du salut, et jamais les Réformateurs n'ont défini par le libre examen leur œuvre religieuse. Tous ont dit que l'Eglise (et ils réclamaient avant tout ce nom pour les Eglises protestantes) est la colonne et l'appui de la vérité. Tous ont reconnu dans les ministres de la Parole « des économes des mystères » divins appelés à annoncer aux fidèles l'Evangile de » Jésus-Christ et à instruire les ignorans, » etc. (Conf. helvét.). Il est donc peu exact de dire que dans le pro-

testantisme il n'y a point d'Eglise qui ait le dépôt de la vérité, et que chaque individu n'a devant lui que la Bible, sans personne qui ait charge de la lui expliquer. C'est également une erreur que de représenter le protestantisme comme indifférent aux interprétations vraies ou fausses qu'ont données de la Bible les diverses communions qui, à tort ou à raison, se réclament de lui. Qui n'admet pas la justification par la foi est tout aussi peu protestant que celui qui rejette la Bible comme unique règle de foi.

Nos Réformateurs ont été bien gardés par l'Esprit de Dieu. En lutte avec une Eglise où l'*opus operatum* était tout, et la piété individuelle rien, ils auraient été certainement entraînés dans les eaux du libre examen et de l'individualisme, s'ils n'avaient pas jeté l'ancre au pied du Rocher de leur salut, et l'erreur d'un homme tel que M. Vinet relève beaucoup à nos yeux leur sagesse ainsi que leur œuvre.

Mais s'ils n'avaient nullement les opinions que l'Auteur leur attribue, ils n'étaient donc point inconséquens (comme il le leur reproche), en voyant dans l'Etat une institution divine qui pouvait, dans sa sphère, concourir indirectement à l'affranchissement de nos ames par la protection accordée à l'Eglise.

Au reste, si M. Vinet ne craint pas de traiter d'invention de Satan cet ordre de choses établi par nos Réformateurs, ceux-ci, dans leur langage franc et rude, ne ménageraient certes pas les Individualistes. Ils y verraient une branche des Anabaptistes, et cette accusation que leur a faite M. Bauty, ils l'ont reconnue juste (Burnier, p. 35), et ils veulent transformer « en témoins de leur dogme les Donatistes, malgré leurs excès vraiment

abominables, et les Anabaptistes » qui ne valaient guères mieux. Ils vont même jusqu'à placer ces derniers, sur lesquels l'histoire elle-même a prononcé sa sentence de condamnation, à côté de ces paisibles et belles églises Vaudoises, que n'ont pu détruire huit siècles de persécutions.

Ainsi les Individualistes, parce qu'ils ne connaissent pas dans toute son étendue la corruption humaine, ont pris pour point de départ le principe rationaliste d'une liberté absolue ou du libre examen, et, par cette première erreur, ils altèrent le christianisme et sont poussés à calomnier la Réforme et à prendre eux-mêmes place à la suite des Anabaptistes de funeste mémoire.

4° « L'homme étant un être libre, au dire des Individualistes, son devoir est de maintenir le plus intacte possible sa liberté, et le devoir de tous, de le laisser entièrement libre dans sa recherche de la vérité. »

A cette thèse nous en opposons une autre : L'homme étant esclave du péché, son devoir est de profiter de tous les moyens de salut que Dieu lui a fournis, et le devoir de tous est de l'aider de tout leur possible à secouer les chaînes du péché et de l'erreur.

On le voit, nos adversaires transforment en entraves tout ce qu'on a considéré jusques ici comme moyens de grâce et secours providentiels. C'est là encore une de leurs erreurs fondamentales, qui se retrouve pour ainsi dire à chaque page de l'*Essai*, sans être nettement formulée nulle part.

La famille, la famille elle-même, nous apparaît sous un jour douteux ! elle aussi restreint la spontanéité, et son plus grand éloge est qu'elle n'offre qu'à un moindre degré les inconvéniens de l'Etat et de l'Eglise (p. 309); cette

action si intime, si bénie de la mère sur l'enfant, du père sur le jeune homme, est une tutelle dont le mineur est affranchi au jour de sa majorité, une nécessité qu'il faut subir. Page fatale, plus je te relis, moins je te comprends ! Je ne veux pas d'un système qui ne peut se passer de toi ! Mais si la famille n'est qu'une tutelle, que ne sera pas l'Eglise ? que ne sera pas l'Etat ? Avec quel soin il faudra restreindre toute action de la première sur les consciences, et que ne dira-t-on pas de la protection que l'Etat pourrait accorder à la vérité révélée ? Heureux serions-nous encore si l'erreur ne franchissait pas ces limites et n'atteignait pas l'histoire même des Révélations divines ! Les miracles se trouvent être (p. 288) un obstacle, que disons-nous, une négation de la foi individuelle, « parce qu'ils produisent des impressions nécessaires et identiques » (on ne s'en douterait guère en lisant les Evangiles et toute la Bible) ; et aussi sous l'ancienne Economie « il n'y avait d'homme religieux que celui qui, sans voir, croyait » (et cependant Jésus-Christ disait à ses Apôtres : « Croyez-moi à cause de mes œuvres »). Mais nous protestons ne pas comprendre comment, à un semblable point de vue, on peut laisser subsister la grâce divine, et le décret divin ou la prédestination. Nous supplions à notre tour M. Vinet (p. 228) d'appliquer toute sa conscience à cet examen, et de prononcer, comme un juré, son verdict sur cette simple question : Le concours de l'homme avec l'Etre Eternel et Tout Puissant, implique-t-il, ou non, la négation de la liberté religieuse ? Dira-t-il comme il le fait pour la famille : A supposer qu'il en soit ainsi, on doit écarter avec d'autant plus de soin toute autre entrave et ne pas vouloir le *carré* du mal qu'il faut éviter ?

Il nous semble que la grâce, qui est le principal élément de la liberté chrétienne, ne se concilie pas aisément avec la spontanéité absolue de M. Vinet.

5° « L'homme libre, ayant librement et par lui-même formé sa conviction religieuse, doit la manifester librement. »

Notre antithèse porte : L'homme esclave, ayant été affranchi du péché par la foi au Sauveur, doit courageusement confesser le nom de Christ sur les bûchers comme sur le trône.

L'intervalle qui nous sépare des Individualistes devient à chaque pas plus considérable. Leur nouvelle thèse serait bonne pour les anges, mais elle ne vaut pas grand'chose pour des êtres déchus. Tous les hommes naissent dans les ténèbres et les aiment, et ils ne peuvent en sortir que par une transformation complète, par une vraie création. Les inconvertis forment à chaque époque la grande majorité, et la génération se divise en un petit nombre de vrais croyans et en une foule immense qui sommeille, qui rêve, qui blasphème. Imposer aux uns comme aux autres le même devoir de manifester leurs convictions vraies ou fausses, chrétiennes ou anti-chrétiennes, c'est aller à l'encontre de la Révélation, c'est méconnaître la nature humaine, c'est ébranler les bases de la société, mais c'est être conséquent au grand principe du libre examen.

La liberté naturelle pouvant se porter au bien comme au mal, la sincérité consiste à professer le mensonge comme la vérité, et l'important se trouve être la parfaite spontanéité de la décision, qui n'est possible, nous l'avons vu, qu'autant que toutes les causes extérieures seront réduites à leur minimum d'action. Croyez libre-

ment à quelque chose, et soyez sincères et francs, nous disent les Individualistes. Croyez du fond du cœur au Seigneur Jésus, nous disent les Apôtres.

Nos Réformateurs, voulant remédier aux maux de l'Eglise, prêchaient Jésus-Christ. Les Individualistes commencent la guérison des communions protestantes en disant aux incrédules et aux croyans : Que chacun fasse connaître ce qu'il est.

Ici le drapeau a pour devise : Vérité de caractère. Là se lit sur l'étendard : Christ est la Vérité.

Ils voudraient écarter d'abord un obstacle extérieur, dans la pensée qu'ensuite ils prêcheraient plus facilement l'Evangile, et nous pensons que la vérité divine est assez puissante pour qu'avec le moindre degré possible de liberté et même sous la persécution, elle triomphe des plus grands obstacles.

6° « Les hommes qui ont les mêmes convictions forment une association libre. Ceux d'entre eux qui ont des convictions chrétiennes, forment, en s'associant, l'Eglise de Christ. »

Et nous, nous disons : L'erreur est un dissolvant, et la vérité seule unit. Or, la vérité, c'est le Christ qui unit et assemble lui-même ses élus pour en former son corps qui est l'Eglise.

A supposer que tous les individus d'une nation se constituassent en associations religieuses en vertu du principe de la sincérité, toutes ces sociétés chrétiennes ou anti-chrétiennes reposeraient sur une base commune, la vérité de caractère.

Les Eglises de Christ et celles de l'Antéchrist non seulement seraient formées, les unes comme les autres, d'hommes, d'êtres responsables et libres, mais encore

elles devraient leur existence au devoir universel de la manifestation des convictions religieuses, et auraient la gloire commune de la sincérité. Aux yeux des hommes elles seraient également respectables, et la société, l'Etat leur devraient les mêmes garanties et la même protection. Mais jamais la Bible ne place ainsi sur le même trône, côte à côte, le Prince de la vie et le Dieu de ce monde. Elle ne divise point les hommes en une multitude de sociétés diverses qui toutes sont bonnes en tant qu'elles sont le résultat de l'accomplissement d'un devoir universel ; mais elle nous parle d'un royaume de Dieu et d'un royaume de ténèbres, d'enfans de Dieu et d'enfans du Diable ; qui n'ont rien de commun entre eux, sauf la nature humaine.

Si nous ne considérons que les associations libres de chrétiens, nous y voyons des Eglises qui auraient pour origine la croyance commune de leurs membres, ou, en d'autres termes, la subjectivité humaine. C'était en Allemagne la doctrine de Schleiermacher, mais ce n'est point celle du protestantisme.

Quant aux non-chrétiens, qui sont la grande multitude, en vertu du principe même de la sincérité ils se tiendraient en dehors de toute association religieuse. Car l'erreur positive et consciente détache l'individu de Dieu et de ses frères, et s'il existe des Eglises déistes ou sociniennes, c'est par manque de sincérité et par crainte de l'opinion publique, ou par cette inconséquence du cœur qui souvent vaut beaucoup mieux que l'esprit. Mais nous prenons à témoins tous les Déistes de la Suisse et de la France : si l'Eglise actuelle était détruite, en reconstitueraient-ils une nouvelle qui fût conforme à leurs convictions, eux qui n'ont aucune conviction ar-

rêtée, et qui ne peuvent aimer ni adorer un Dieu qu'ils ne conçoivent qu'inactif, ou dont l'existence même leur paraît plus ou moins problématique?

7° « En vertu du principe de la vérité de caractère, l'Eglise du Christ se composera d'un grand nombre d'associations libres, selon les différentes convictions qui se formeront dans le cœur des Chrétiens. »

Ici la théorie individualiste rencontre sur son chemin le christianisme, qu'elle ne peut éviter, et qu'elle doit entraîner, bon gré malgré, avec elle. Aussi nous déclare-t-elle que le christianisme, d'après sa nature même, « divise à sa surface autant qu'il unit à la base » (page 369), parce qu'il est la religion de la liberté individuelle. « L'ordre de choses qu'elle réclame, c'est celui où tout le monde étant dissident, personne ne le serait », (p. 373). — Cet *ordre* de choses serait l'idéal du *désordre*, et la théorie qui le réclame est celle de l'anarchie. Le christianisme ignore complètement cette unité intérieure et cette division extérieure. Il réunit tous les croyans en un même corps, et c'est à leur amour mutuel, à leur parfaite union que le monde, qui ne voit pas le fond des cœurs, reconnaîtra qu'ils ont la vérité. Cet amour, cette union procède de ce que tous ont reçu d'en haut le même Esprit qui fait d'eux tous, nous dit saint Paul, non une multitude de petits corps, mais un seul et unique organisme (Rom. XII, 15). S'ils sont des croyans et des frères, c'est non point ensuite de leur libre développement et de la ressemblance de leurs convictions, mais bien et uniquement par la grâce divine qui leur a donné leur foi commune, et qui verse dans tous leurs cœurs la même vie. Aussi les Apôtres disent-ils précisément le contraire de l'*Essai*, ils envisagent

toute division, tout schisme, toute secte comme un mal, qu'ils cherchent à prévenir par tous les moyens légitimes; et l'idéal que le Sauveur nous propose, c'est que nous soyons un comme le Père et le Fils sont un au sein de la mystérieuse Trinité. N'imitons pas ces auteurs qui, après avoir écrit un livre, mettent dans la préface une théorie de leur façon et à leur unique usage : ne faisons pas, à l'usage du protestantisme, une théorie de la secte, et disons simplement aux Romanistes : « Vous avez l'unité extérieure qui est de moindre importance, et il vous manque l'unité de l'Esprit et de la vie qui est l'essentielle, et nous, nous sommes malheureusement divisés extérieurement en plusieurs Eglises et en une foule de sectes, mais au moins nous possédons la vérité évangélique qui seule unit véritablement les cœurs. » Pour nous, l'idéal de l'Eglise chrétienne, c'est non pas les Etats-Unis, mais la première communauté des fidèles à Jérusalem, et nous avons la ferme conviction que Jésus viendra un jour rassembler ses élus en un même corps, et non leur prêcher le libre examen, la libre manifestation des convictions religieuses et l'association libre. L'unité a été le point de départ de l'Eglise, elle sera aussi son point d'arrivée; notre devoir à tous est de tendre vers ce but, auquel les Individualistes tournent le dos. Ils marchent à l'Occident, d'où ils attendent le salut; nous marchons à l'Orient, à la rencontre du Soleil de justice. Ils appellent bien, ce qui est pour nous un fruit du péché (Gal. v, 20), et ils ne nous effraient pas en nous accusant de tendances romanistes, car nous avons pour nous le Sauveur, les Apôtres, l'histoire de l'Eglise primitive et la prophétie.

8° La théorie individualiste, après avoir tenté de faire parler la Bible comme elle, rencontre bientôt après dans sa route une seconde étrangère qu'elle doit à tout prix enrôler sous ses drapeaux et faire entrer dans ses Eglises, la multitude ; et elle le tente en protestant qu'elle ne songe point à pénétrer, comme le font les Dissidens, dans l'intérieur des consciences, à juger, à trier (p. 540).

Mais il ne s'agit pas de cela, la question est de savoir ce que deviendra la multitude dans un ordre de choses fondé sur la vérité de caractère et la manifestation libre des convictions religieuses. Or, la multitude n'a pas de convictions, et en vertu du principe elle ne doit pas les manifester, elle pécherait même contre le grand devoir de l'homme, si elle s'associait à des gens qui ont des convictions qu'elle ne partage pas, et le multitudinisme est ici, ce nous semble, une inconséquence. La foule qui n'a pas de croyances positives, ne devrait pas non plus avoir un culte positif, elle formerait une masse flottante entre les Eglises du Christ et celles de l'Antechrist, qui se recruteraient les unes comme les autres dans son sein, à mesure que ses membres sortiraient de leur vague indifférence et accepteraient ou rejetteraient le salut. La *prédication* ferait donc place à l'*évangélisation*; le monde ne viendrait plus dans les temples entendre la bonne nouvelle, ce serait elle qui irait le chercher, et toute communauté chrétienne aurait et son pasteur et ses évangélistes. Ce serait là sans doute revenir à l'ordre de choses qui subsistait au commencement du christianisme ; mais avec cette différence essentielle, que le monde alors avait au moins un culte païen, tandis qu'il n'aurait maintenant aucune religion quelconque. Or, nous doutons beaucoup que la société

humaine pût subsister long-temps avec une multitude qui n'adorerait ni le vrai Dieu ni les faux dieux, et qui n'aurait ni pasteurs ni prêtres.

Au reste, si l'individualisme prévalait, les Eglises n'en resteraient pas moins des associations de multitude; mais cela se ferait en dépit et non en vertu de la théorie nouvelle, et par cette bienheureuse inconséquence de la nature humaine qui nous sauve de nous-mêmes.

9° « La société libre n'est religieuse que dans ce sens qu'elle est composée d'individus religieux. Elle ne prétend pas être religieuse par elle-même comme société, et pour ainsi dire avant les individus dont elle se compose; elle ne les a pas faits ce qu'ils sont, ils l'ont faite et la font incessamment ce qu'elle est; ce sont, en un mot, les individus qui sont religieux, non pas la société » (p. 217). Paroles remarquables qui nous dévoilent en plein l'erreur des Individualistes dans la question de l'Eglise.

Ainsi l'Eglise n'est que la somme des individus religieux, laquelle ne contient rien de plus que ce qu'il y a chez les unités qui la composent. C'est précisément ainsi que M. Vinet conçoit la société ou l'Etat : « La société n'est pas un *être nouveau* qui intervient, mais l'homme encore, cherchant dans son pareil les gages, » etc. (p. 214).

Une comparaison fera comprendre la grande et totale différence qu'il y a pour l'Etat ou l'Eglise à être la somme des individus, ou des *êtres nouveaux* ayant leur existence propre :

Prenez deux bras et deux jambes, deux yeux, deux oreilles, un nez, une langue, un cerveau, un cœur avec ses artères et ses veines, des poumons, des intestins,

tous les os du squelette ; jetez-les tous en un même vase ; réunis, ils ne sont rien autre que ce qu'ils étaient séparés. C'est là l'Eglise ou l'Etat tels que les entend l'*Essai*. Mais assemblez-les au contraire en plaçant chaque membre en son lieu, et vous aurez quelque chose de tout nouveau, un être organique, un corps qui n'existait pas auparavant. Et c'est là ce que l'Eglise ni l'Etat ne doivent être, d'après l'*Essai*.

Mais il est difficile d'admettre que royauté ou présidence, corps administratifs, assemblées législatives, tribunaux, corporations municipales, tout ce qui résulte, en un mot, de l'association des individus, ne constituent point « un être nouveau qui intervient, » et que tout cela ne soit que des individus réunis et rien de plus (p. 214). De même, synodes, compagnies de pasteurs, corps d'anciens, discipline ecclésiastique, société organisée, ne feraient pas que l'Eglise soit autre chose qu'une réunion d'individus ! (p. 217).

De telles vues ne peuvent se présenter qu'à l'esprit de ceux qui ne voient chez l'homme que l'individu et sa liberté, et pour qui les faits objectifs n'ont plus qu'une valeur douteuse. La conséquence nécessaire de telles opinions, c'est que les supérieurs ecclésiastiques et civils ne sont que de simples délégués de la souveraineté populaire, qu'ils n'ont par eux-mêmes aucune existence propre, aucun droit qu'ils n'aient reçu de leurs commettans, aucun pouvoir de leur résister. En un mot, la vie de l'Eglise et de l'Etat n'est pas le résultat de deux principes qui se combinent, l'un divin, l'autre humain ; elle est simple, et son principe unique est le principe humain. Nous n'ignorons point que telles sont en effet les opinions de notre siècle. Mais nous ne nous laisse-

humaine pût subsister long-temps avec une multitude qui n'adorerait ni le vrai Dieu ni les faux dieux, et qui n'aurait ni pasteurs ni prêtres.

Au reste, si l'individualisme prévalait, les Eglises n'en resteraient pas moins des associations de multitude; mais cela se ferait en dépit et non en vertu de la théorie nouvelle, et par cette bienheureuse inconséquence de la nature humaine qui nous sauve de nous-mêmes.

9° « La société libre n'est religieuse que dans ce sens qu'elle est composée d'individus religieux. Elle ne prétend pas être religieuse par elle-même comme société, et pour ainsi dire avant les individus dont elle se compose; elle ne les a pas faits ce qu'ils sont, ils l'ont faite et la font incessamment ce qu'elle est; ce sont, en un mot, les individus qui sont religieux, non pas la société » (p. 217). Paroles remarquables qui nous dévoilent en plein l'erreur des Individualistes dans la question de l'Eglise.

Ainsi l'Eglise n'est que la somme des individus religieux, laquelle ne contient rien de plus que ce qu'il y a chez les unités qui la composent. C'est précisément ainsi que M. Vinet conçoit la société ou l'Etat : « La société n'est pas un *être nouveau* qui intervient, mais l'homme encore, cherchant dans son pareil les gages, » etc. (p. 214).

Une comparaison fera comprendre la grande et totale différence qu'il y a pour l'Etat ou l'Eglise à être la somme des individus, ou des *êtres nouveaux* ayant leur existence propre :

Prenez deux bras et deux jambes, deux yeux, deux oreilles, un nez, une langue, un cerveau, un cœur avec ses artères et ses veines, des poumons, des intestins;

tous les os du squelette ; jetez-les tous en un même vase ; réunis, ils ne sont rien autre que ce qu'ils étaient séparés. C'est là l'Eglise ou l'Etat tels que les entend l'*Essai*. Mais assemblez-les au contraire en plaçant chaque membre en son lieu, et vous aurez quelque chose de tout nouveau, un être organique, un corps qui n'existait pas auparavant. Et c'est là ce que l'Eglise ni l'Etat ne doivent être, d'après l'*Essai*.

Mais il est difficile d'admettre que royauté ou présidence, corps administratifs, assemblées législatives, tribunaux, corporations municipales, tout ce qui résulte, en un mot, de l'association des individus, ne constituent point « un être nouveau qui intervient, » et que tout cela ne soit que des individus réunis et rien de plus (p. 214). De même, synodes, compagnies de pasteurs, corps d'anciens, discipline ecclésiastique, société organisée, ne feraient pas que l'Eglise soit autre chose qu'une réunion d'individus ! (p. 217).

De telles vues ne peuvent se présenter qu'à l'esprit de ceux qui ne voient chez l'homme que l'individu et sa liberté, et pour qui les faits objectifs n'ont plus qu'une valeur douteuse. La conséquence nécessaire de telles opinions, c'est que les supérieurs ecclésiastiques et civils ne sont que de simples délégués de la souveraineté populaire, qu'ils n'ont par eux-mêmes aucune existence propre, aucun droit qu'ils n'aient reçu de leurs commettans, aucun pouvoir de leur résister. En un mot, la vie de l'Eglise et de l'Etat n'est pas le résultat de deux principes qui se combinent, l'un divin, l'autre humain ; elle est simple, et son principe unique est le principe humain. Nous n'ignorons point que telles sont en effet les opinions de notre siècle. Mais nous ne nous laissé-

rons point « séduire par la philosophie et par de vaines subtilités, suivant les traditions des hommes et les élémens du monde » (Col. II, 8). Nous ne voulons point d'une souveraineté divine qui autoriserait le prince à priver ses sujets de leurs droits, et l'évêque de Rome à imposer aux Chrétiens, comme des révélations divines, ses propres pensées. Mais nous n'accepterons pas non plus des mains du siècle la théorie de la souveraineté populaire, qui nie l'institution divine de l'Etat et de l'Eglise, et nous pensons avec saint Paul et nos Réformateurs, qu'ici comme en toutes choses la vérité se trouve dans la conciliation des principes opposés.

Mais nous laissons ici de côté l'Etat pour ne nous occuper que de l'Eglise.

L'*Essai* confond deux choses que l'on a, depuis dix-huit siècles, distinguées soigneusement : l'Eglise et la communion des Saints. Avec le principe du libre examen, on arrive bien à une association de fidèles, mais non pas à une Eglise.

En effet, la communion des saints n'a pas fait les saints ce qu'ils sont, et à chaque génération elle se reproduit, pour ainsi dire, de nouveau. Mais l'Eglise est le corps dont Christ est (la tête) le chef. Elle était contenue en germe dans le Sauveur long-temps avant le jour de la Pentecôte, où elle a poussé ses premières feuilles. C'est la comparaison dont Jésus lui-même se sert quand il dit : « Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jeté dans la terre, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits » (Jean XII). A la Pentecôte, ce ne sont pas les Apôtres qui, en vertu de leur sincérité et de leur foi, se sont constitués en Eglise ; mais Celui qui était leur Chef a envoyé des cieux

sur eux son Esprit, sa vie, la *nature* même de Dieu, qui les a substantiellement unis à lui et entre eux; et ainsi a commencé la formation de ce corps, dont la tête est dans les cieux, et qui, par le même procédé divin, s'accroît de génération en génération. Nous devons donc répéter avec Calvin, qu'on n'accusera pas de cryptopapisme, que « l'Eglise est la mère de tous ceux dont Dieu est le père » (Inst. IV, 1); mais pour qu'elle le soit, il faut qu'elle existe avant eux.

Si elle n'existait pas avant eux, elle ne pourrait donc agir directement sur eux tant qu'ils sont hors de son sein, et comme « il faut naître à elle par une accession libre et spontanée » (p. 217), il en résulte que les petits enfans ne sont point, « par le baptême, enregistrés, initiés et admis dans l'alliance et la famille de Dieu, » selon que le prétend la Confession de foi helvétique. Le baptême des enfans ne peut plus être envisagé que comme un acte provisoire qui signifie peu de chose, ou comme un abus qui doit être aboli; et l'Eglise est ainsi assimilée à la famille qui choisit pour nous jusqu'à ce que nous puissions choisir nous-mêmes, et dont la tutelle finit par notre émancipation (p. 310). Si même nous voulions insister sur les conséquences des principes individualistes, nous dirions que l'Eglise de tutelle doit se garder d'exercer sur le jeune homme une influence telle qu'il n'aurait plus à *trouver* la vérité. C'est un des signes auxquels on reconnaît les Dissidens, que le peu de cas qu'ils font du soin que l'Eglise prend de ses membres avant le moment de leur conversion au Sauveur.

Ainsi l'Eglise, qui est une création continue de l'Esprit saint, préexiste à ses membres et les forme dès leur

enfance à la foi. De plus, l'Esprit de Dieu suscite en elle des pasteurs et docteurs qui agissent avec autorité sur les simples fidèles ; il distribue entre tous des dons divers par lesquels ils s'édifient mutuellement, et la foi qu'il produit chez les individus est ce par quoi il entretient l'Eglise, qui, dans un certain sens, n'est que ce que ses membres la font. Il y a donc action des conducteurs spirituels sur le troupeau, action et réaction de tous, les uns sur les autres, et réaction de tous sur l'Eglise. Mais pour tout cela il faut autre chose qu'une simple communion des saints et qu'une association libre, autre chose aussi qu'une foule d'associations divisées de dogmes et rivales : il faut une société organique, et une société une. Et si l'Eglise actuelle de Christ n'a plus ni organisme ni unité, ce n'est pas pour nous un motif de méconnaître ce qu'elle devrait être. Examinons brièvement les trois points que nous venons d'indiquer :

a) L'association individualiste se nommera des pasteurs, qui ne pourront en être membres et pasteurs qu'autant qu'ils partageront ses convictions. C'est ici que le vice de la théorie apparaît dans tout son jour. Toute réaction du pasteur sur ses auditeurs devient impossible, parce que le principe fondamental du système fait un devoir à chacun de s'associer à ses semblables, et ne reconnaît pas davantage aux supérieurs ecclésiastiques une mission divine. Une Eglise socinienne serait condamnée à n'avoir, de siècle en siècle, que des pasteurs sociniens, une Eglise mondaine, que des pasteurs mondains, et, s'il en était autrement, ce serait en dépit de la théorie individualiste. Or il en est tout autrement dans l'Eglise de Christ. Aux temps apostoliques, on voit la direction de l'Eglise être entre les mains des Apôtres

et des Evêques ou Anciens, et le peuple concourir à leurs actes les plus importans, et Calvin montre fort bien dans son *Institution* comment cette constitution mixte, dont les formes au moins subsistèrent plusieurs siècles, fit place peu à peu à l'aristocratie des Evêques et à la monarchie des Papes. La Réforme reconnaît également que « l'ordre de l'Eglise qui a été établi en l'autorité de Jésus-Christ, doit être sacré et inviolable, et partant l'Eglise ne peut subsister, sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient charge d'enseigner. Non pas que Dieu soit attaché à de tels aides ou moyens inférieurs, mais parce qu'il lui plait de nous entretenir sous telles brides » (Conf. Gallicane). De même encore, toutes les Eglises d'Orient et d'Occident ont reconnu, d'après les préceptes de l'Apôtre, que les fidèles devaient obéissance et soumission à leur conducteur spirituel, qui est le ministre de Dieu pour leur salut, et non pas leur chargé de pouvoir. C'est au nom de Dieu qu'il leur parle, et quand bien même tous voudraient se précipiter dans le large chemin de l'hérésie, seul il leur résiste à tous, et oppose son unique conviction à celle de mille et de dix mille.

b) L'association libre trouble l'œuvre par laquelle le saint Esprit crée sans cesse ou continue l'Eglise. Il distribue aux fidèles des dons divers, afin que par leur action commune et leur concours le corps de Christ s'accroisse et s'élève. Mais pour que ce concours soit possible, il faut que les fidèles ne soient pas divisés en une foule de petites sectes, qui sont opposées l'une à l'autre ou qui s'ignorent mutuellement; car, s'il en est ainsi, le don qu'a reçu tel Chrétien qui est membre d'une certaine Eglise, est perdu pour toutes les autres, et l'on

pourrait même supposer tous ceux qui ont reçu le don d'enseignement confinés dans une certaine association, tous les Evangélistes dans une autre, tous les Prophètes dans une troisième, etc. Les faits qui se passent sous nos yeux et ce que nous savons du cœur de l'homme ne nous permettent pas d'espérer que lorsque toutes les Eglises seraient dissidentes, elles seraient toutes parfaitement tolérantes, et qu'il s'établirait entre elles toutes un libre et constant échange des dons et des talens qui seraient la part de chacune. En tout cas, ce n'est pas ainsi que l'entend saint Paul, qui suppose que l'Eglise est une intérieurement et extérieurement, et qu'elle ne forme qu'un seul corps dont tous les membres agissent et réagissent librement et sans obstacle les uns sur les autres.

c) La vraie Eglise transmet aux individus les grâces divines, et les fidèles, par la foi que Dieu leur donne et par la vie que le saint Esprit leur communique, réagissent sur le corps dont ils font partie, et en entretiennent la santé et la force. L'Eglise nous fait ce que nous sommes, mais c'est nous, à notre tour, qui la maintenons ce qu'elle est; car, si nous rejetions cette vérité dont elle est l'appui et la colonne, elle cesserait d'exister; on la verrait disparaître avec la piété individuelle. Il y a entre le corps et ses membres action et réaction : pour que chaque membre puisse agir, il faut qu'il reçoive du cœur le sang et la vie, mais si une partie des membres sont paralysés, le cœur en souffre à son tour. En d'autres termes, l'Eglise est à la fois le *corps* de Christ et l'*assemblée* des fidèles; effacez la première proposition ou la seconde, et vous détruirez l'Eglise. Les Individualistes ne voient en elle qu'une société d'individus, comme

les Romanistes n'y voient qu'une institution qui subsiste toujours la même, quels que soient les individus qu'elle comprend. Nos Réformateurs ne sont point venus se briser contre l'écueil de l'individualisme en fuyant celui du papisme. Ils nous ont transmis une Eglise qui contient un noyau de vrais fidèles, et qui a sa vie propre, indépendante de celle de ses membres. Et si parfois, dans leurs écrits, ils semblent la confondre avec la communion des saints, la confusion n'est que dans les mots : ce n'est pas l'Eglise qu'ils rabaissent à être une simple société fraternelle, c'est la communion des saints qu'ils élèvent à la dignité d'Eglise.

10° Cependant les Individualistes nous paraissent être inconséquens avec eux-mêmes dans leurs vues sur l'Eglise.

Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, ils sont *multitudinistes* malgré leur théorie.

Ainsi encore, une Eglise d'institution divine et d'une durée permanente peut et doit avoir une doctrine invariable, une Confession de foi, une liturgie. Mais comment en serait-il de même d'une association libre qui, en tant que société, n'a pas de religion, qui ne préexiste jamais à ses membres, et qui est, à chaque génération, ce que la font des hommes, c'est-à-dire les êtres les plus inconstans et versatiles de l'univers ? Et cependant M. Vinet ne voit pas pourquoi une Eglise individualiste n'aurait pas aussi un symbole. — Elle pourrait sans doute aujourd'hui s'en donner un, mais elle le changerait demain. Ne voyons-nous pas autour de nous des Eglises dissidentes revêtir, tous les quatre ou cinq ans, une forme nouvelle ?

L'Eglise, du consentement unanime des communions chrétiennes, est pour tout individu le canal des grâces divines, et les Protestans comme les Catholiques disent : Hors de l'Eglise de Christ, point de salut. Si les Romanistes diffèrent ici de nous, c'est qu'ils ne reconnaissent pour l'Eglise de Christ que l'Eglise de Rome, et qu'ils font de l'Eglise non le *canal,* mais la *source* des grâces, de même qu'elle est pour eux la *mère* et non la *colonne* de la vérité ([1]). Pour eux, la source de la vie qui est en Jésus-Christ s'est congelée et ne coule plus, et c'est maintenant l'Eglise qui sauve en ouvrant et fermant le Paradis avec les clefs de saint Pierre. A leurs yeux, la parole de Dieu a perdu son efficace, on la lit et elle n'agit pas sur les ames, elle est morte ; et le récit de la passion du Sauveur ne peut plus toucher les cœurs à repentance et à salut ; le chemin direct entre l'ame et le Sauveur est rompu ; il faut que l'Eglise, par ses prêtres, rétablisse les communications suspendues et rende à l'Evangile son efficace. Mais les erreurs de Rome ne détruisent pas les vérités chrétiennes et protestantes. C'est l'Eglise qui, à notre naissance, nous reçoit dans son sein par le baptême, c'est elle qui nous remet entre les mains la parole de Dieu, c'est elle qui nous l'explique par l'instruction des catéchumènes et par la prédi-

([1]) Faire l'église la mère de la vérité, c'est la faire l'égale de Dieu ; la reconnaître pour la mère des fidèles, c'est exprimer l'état de fait par un terme biblique dont Rome a tellement abusé que les Protestans évitent d'en faire usage. Le père et la mère transmettent à leurs enfans leur vie physique, mais ils ne créent pas cette vie physique ; le pasteur enfante à la vie divine des enfans spirituels, mais il ne la crée pas. De même l'Eglise est la mère des fidèles, mais non de la vérité.

cation, c'est elle qui nous distribue le pain et le vin mystiques, c'est elle qui nous console et nous fortifie jusqu'à l'heure du départ. En un mot, c'est elle qui, humble et désintéressée, nous enseigne à nous mettre en relation immédiate avec Dieu par le Sauveur, elle nous fait ce que nous sommes, elle est plus ancienne que nous. Mais elle n'est notre mère que parce qu'elle est d'origine divine, parce qu'elle est le corps de Christ, et nous ne concevons pas comment des Individualistes peuvent reconnaître, comme ils le font, dans une association libre basée sur la sincérité de l'homme, n'ayant aucune existence propre, et n'existant qu'après que ses membres l'ont formée, cette Eglise qui est le canal des grâces divines et par l'intermédiaire de laquelle les pécheurs sont amenés à entrer dans l'association. Il y a là certainement une réelle contradiction.

En quatrième lieu, M. Vinet passe fréquemment dans son écrit, sans en avertir le lecteur, de l'Eglise idéale des Individualistes à l'Eglise historique et réelle. Ainsi il cite parmi les défenseurs de sa cause Rettig et Wolf, qui demandent, eux aussi, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qui, ajoute-t-il, ne présupposent pas des divisions dans le sein même de l'Eglise devenue indépendante (p. 546). Mais ces auteurs laissent l'Eglise reposer sur ses divins fondemens et ne la reconstruisent pas à neuf sur la sincérité; leur Eglise n'a rien de commun avec celle de M. Vinet.— Nulle part cette confusion n'est plus frappante que lorsqu'il nous propose l'exemple des Etats-Unis. En effet, le principe de libre manifestation religieuse une fois mis en pratique, nous aurions dans toutes les villes de l'Europe des Eglises catholiques, jansénistes, luthériennes, anglicanes, pres-

bytériennes, dissidentes, plymouthistes, wesleyennes, baptistes, arméniennes, quakers, schwedenborgiennes, schakers, ariennes, sociniennes, unitaires, déistes, panthéistes, etc., etc. Mais pour tout cela, notre état ecclésiastique n'en différerait pas moins radicalement de celui des Etats-Unis. Car les Eglises américaines sont la plupart de simples rejetons de celles qui divisent l'Europe occidentale et moyenne; éparses dans leur terre natale, sur la vaste surface de notre continent, elles se sont trouvées accidentellement réunies côte à côte au delà de l'Océan, dans un pays soumis à un même gouvernement politique; mais, dans les métropoles comme dans la colonie, elles ont les mêmes institutions, les mêmes origines, les mêmes principes; il n'y a de changé en elles que leur juxtaposition dans le même édifice social. Les Eglises individualistes, au contraire, même les calvinistes et les luthériennes, n'auraient qu'une ressemblance toute extérieure avec celles de ce nom qui existent en deçà et au delà de l'Atlantique: elles ne seraient plus des rameaux de l'antique arbre qui a germé à la Pentecôte, elles recommenceraient à frais nouveaux leur existence, qu'elles baseraient sur la sincérité humaine et non plus sur l'action créatrice du saint Esprit, elles répudieraient toute autorité comme tyrannique, et toute obéissance comme servile, elles n'auraient, en tant qu'Eglises, aucune consistance, elles seraient livrées à la versatilité humaine, elles seraient un fait entièrement nouveau,— une vraie révolution ecclésiastique.

C'est donc à une révolution que nous conduisent les Individualistes, et elle ne serait pas seulement, comme ils en conviennent, une violente crise par laquelle l'ordre de choses actuel serait renversé et le nouveau établi,

mais cet ordre nouveau n'aurait aucun précédent dans l'histoire de l'Eglise, ce ne serait point, comme la Réforme, un retour à l'Eglise primitive, ce ne serait pas même la réalisation d'ordres des Apôtres ou de Jésus-Christ négligés jusqu'à présent, ce serait un édifice que la raison humaine et la foi véritable élèveraient en commun sur les ruines ou du moins à côté de l'Eglise du Christ.

Tel est le terme où, de conséquence en conséquence, arrivent les Individualistes, qui, à leur point de départ, attribuent la liberté à un esclave et la santé à un malade.

Voyons quelles sont leurs opinions sur l'Etat:

11° La vérité étant, selon eux, une inconnue que l'homme doit trouver par lui-même, elle ne peut exister que dans le domaine de la liberté et de la pensée. Or « la vie en société est une nécessité à laquelle l'homme ne peut se soustraire, » et l'Etat n'a donc rien de commun avec la vérité religieuse. « L'Etat, c'est le domaine du nécessaire, de l'utile, des intérêts matériels, c'est même, par opposition à l'Eglise, la chair, le monde. » — C'est ainsi, du moins, que nous nous expliquons la connexion de la théorie politique des Individualistes avec leur théorie ecclésiastique.

A cela, nous pourrions n'opposer qu'un mot, qui est de saint Paul : « Le Prince (d'un Etat païen, notons-le bien) est *le serviteur* (diacre), *le ministre* (liturge) de Dieu. » Or, si l'Etat était la chair, comment l'Apôtre donnerait-il aux Empereurs de Rome un nom pareil à celui de liturge, qu'il se donne à lui-même?

Pour nous, nous disons avec saint Paul et nos Réformateurs, que l'Etat a la mission de faire régner la justice et l'ordre sur la terre.

Dieu n'a pas confié l'épée, le glaive de la justice, aux mains de la matière et de la chair. En dépit de la philantropie du dix-huitième siècle et du mol et lâche christianisme du dix-neuvième, l'Etat, l'Etat païen, l'Etat chrétien, l'Etat juif, l'Etat mahométan, doit verser le sang du meurtrier. Mais s'il le verse, ce n'est point par les vils motifs de l'utilité et de la nécessité, il le fait au nom de la justice et du Dieu de justice.

La théorie de l'*Essai* sur l'Etat est celle des Anabaptistes, et elle tient à l'utilitarisme de Bentham, et en même temps à l'ultramontanisme ancien et moderne; car plusieurs chemins conduisent à la même erreur. Mais elle ne tient par aucun bout au christianisme.

Au reste, la théorie de l'Etat ne touche pas d'assez près à la Révélation pour que nous voulions la traiter ici avec quelque détail, et nous nous bornerons à renvoyer nos lecteurs à la réfutation pleine de force, de vérité et de modération que M. Bauty a faite des doctrines de l'*Essai* sur ce point secondaire.

Nous rappellerons seulement qu'aux Etats-Unis l'Etat est sans religion, par une nécessité qui naît de circonstances accidentelles, et que l'Etat des Individualistes, pas plus que leur Eglise, n'a la moindre affinité avec l'Etat et l'Eglise transatlantiques. La ressemblance n'est qu'apparente, et l'ordre de choses établi en Amérique est, dans ses principes, identique avec celui de l'Europe; là, comme chez nous, l'Etat se définit par la justice.

Quant à l'*Essai*, l'opposition qu'il établit entre l'Eglise, association libre, et l'Etat, association nécessaire dans laquelle on entre forcément par la naissance, et en dehors de laquelle on ne peut vivre, nous pensons qu'ici il y a erreur, et, qu'à tout bien considérer, l'une

des sociétés est en soi aussi volontaire que l'autre, seulement le refus d'entrer dans la société civile a des conséquences qui sont matériellement fort pénibles : si l'on ne veut pas se faire brigand, il faudra émigrer avec sa famille en Amérique et vivre seul dans les savanes du Missouri. D'ailleurs il n'existe, pour l'individu qui n'est que *pécheur*, aucun motif puissant de sortir d'une association qui lui est fort utile et qui ne gêne que le *criminel*. Rien enfin ne prouve que l'homme ne puisse pas vivre sans l'Etat : si nous remontions aux premiers temps du monde, nous n'y trouverions que des familles, et encore à l'heure qu'il est, nombre de peuples sauvages forment des sociétés civiles tout-à-fait libres, aussi libres que les Eglises des Individualistes. Si l'Eglise, au contraire, semble être de sa nature une tout autre institution que l'Etat, c'est parce qu'il est, pour l'homme pécheur, mille raisons de rester en dehors d'une association qui exige de lui un renoncement complet à ce qui lui est le plus cher, à ses passions. Aussi, tandis que l'Etat compte fort peu de brigands et de pirates, l'Eglise voit en dehors d'elle un grand nombre d'incrédules qui ne sont autre chose que des gens qui se mettent eux-mêmes hors la loi évangélique ; et l'Eglise excommunie ses membres indignes, tout commme l'Etat emprisonne ou déporte ceux de ses membres qui violent le code pénal.

12° « L'Etat étant la chair et l'Eglise l'esprit, toute alliance entre les deux est un hideux adultère, et la séparation absolue de l'un et de l'autre est un dogme chrétien. » La conséquence est logique, mais elle vaut ce que valent les prémisses.

Dieu n'a pas confié l'épée, le glaive de la justice, aux mains de la matière et de la chair. En dépit de la philantropie du dix-huitième siècle et du mol et lâche christianisme du dix-neuvième, l'Etat, l'Etat païen, l'Etat chrétien, l'Etat juif, l'Etat mahométan, doit verser le sang du meurtrier. Mais s'il le verse, ce n'est point par les vils motifs de l'utilité et de la nécessité, il le fait au nom de la justice et du Dieu de justice.

La théorie de l'*Essai* sur l'Etat est celle des Anabaptistes, et elle tient à l'utilitarisme de Bentham, et en même temps à l'ultramontanisme ancien et moderne; car plusieurs chemins conduisent à la même erreur. Mais elle ne tient par aucun bout au christianisme.

Au reste, la théorie de l'Etat ne touche pas d'assez près à la Révélation pour que nous voulions la traiter ici avec quelque détail, et nous nous bornerons à renvoyer nos lecteurs à la réfutation pleine de force, de vérité et de modération que M. Bauty a faite des doctrines de l'*Essai* sur ce point secondaire.

Nous rappellerons seulement qu'aux Etats-Unis l'Etat est sans religion, par une nécessité qui naît de circonstances accidentelles, et que l'Etat des Individualistes, pas plus que leur Eglise, n'a la moindre affinité avec l'Etat et l'Eglise transatlantiques. La ressemblance n'est qu'apparente, et l'ordre de choses établi en Amérique est, dans ses principes, identique avec celui de l'Europe; là, comme chez nous, l'Etat se définit par la justice.

Quant à l'*Essai*, l'opposition qu'il établit entre l'Eglise, association libre, et l'Etat, association nécessaire dans laquelle on entre forcément par la naissance, et en dehors de laquelle on ne peut vivre, nous pensons qu'ici il y a erreur, et, qu'à tout bien considérer, l'une

des sociétés est en soi aussi volontaire que l'autre, seulement le refus d'entrer dans la société civile a des conséquences qui sont matériellement fort pénibles : si l'on ne veut pas se faire brigand, il faudra émigrer avec sa famille en Amérique et vivre seul dans les savanes du Missouri. D'ailleurs il n'existe, pour l'individu qui n'est que *pécheur*, aucun motif puissant de sortir d'une association qui lui est fort utile et qui ne gêne que le *criminel*. Rien enfin ne prouve que l'homme ne puisse pas vivre sans l'Etat : si nous remontions aux premiers temps du monde, nous n'y trouverions que des familles, et encore à l'heure qu'il est, nombre de peuples sauvages forment des sociétés civiles tout-à-fait libres, aussi libres que les Eglises des Individualistes. Si l'Eglise, au contraire, semble être de sa nature une tout autre institution que l'Etat, c'est parce qu'il est, pour l'homme pécheur, mille raisons de rester en dehors d'une association qui exige de lui un renoncement complet à ce qui lui est le plus cher, à ses passions. Aussi, tandis que l'Etat compte fort peu de brigands et de pirates, l'Eglise voit en dehors d'elle un grand nombre d'incrédules qui ne sont autre chose que des gens qui se mettent eux-mêmes hors la loi évangélique; et l'Eglise excommunie ses membres indignes, tout commme l'Etat emprisonne ou déporte ceux de ses membres qui violent le code pénal.

12° « L'Etat étant la chair et l'Eglise l'esprit, toute alliance entre les deux est un hideux adultère, et la séparation absolue de l'un et de l'autre est un dogme chrétien. » La conséquence est logique, mais elle vaut ce que valent les prémisses.

A cette thèse nous opposons celle-ci: L'Etat étant, d'après saint Paul, une institution divine, et l'Eglise étant pareillement une institution divine, les citoyens de l'un étant en outre tous appelés à devenir des membres de l'autre, il ne se peut que l'Etat et l'Eglise, considérés chacun en soi, soient opposés l'un à l'autre. Et comme l'un et l'autre travaillent dans leurs sphères respectives à réprimer le mal et à faire régner la justice, ils doivent se prêter un mutuel secours et s'unir sans se confondre, comme aussi se diviser sans se séparer.

Puis, revenant à nos adversaires, nous leur dirons, en empruntant leur langage:

La proposition que l'Etat est la chair, est une hérésie.

Le dogme de l'absolue séparation de l'Etat et de l'Eglise, est une hérésie.

Ces deux hérésies, ne l'oublions pas, étaient déjà celles des Anabaptistes, et les Individualistes, qui croient ouvrir à l'Eglise une ère nouvelle, la font reculer de trois siècles, et veulent l'engager à déclarer dogme ce qu'elle a rejeté alors d'une voix unanime et par l'organe de nos grands Réformateurs.

13° (1) Si l'Etat est la chair et l'Eglise l'esprit, et si leur séparation est un dogme, les Individualistes, pour être conséquens, doivent engager tous les Chrétiens ou les hommes spirituels à sortir d'une institution charnelle, et à fonder une société nouvelle, à la fois religieuse et politique, qui soit tout entière animée par l'esprit et régénérée. Car l'Etat qui, par son essence et non par altération, est l'ennemi de l'Eglise, doit être non pas renouvelé, mais détruit et remplacé par quelque chose

(1) J'emprunte cette réflexion à M. Bauty, p. 62.

de tout nouveau. Ainsi raisonnaient les Anabaptistes, qui sortirent du monde et de l'Etat et créèrent une théocratie. — Pour nous, qui voyons dans l'Etat une institution divine plus ou moins altérée par le péché, nous tendons à le ramener, par l'action spirituelle du christianisme, à sa pureté essentielle.

14° Enfin nous dirons, en terminant, que c'est encore une hérésie d'attendre d'une nouvelle forme de l'Eglise et d'un changement dans ses relations avec l'Etat, le relèvement de la religion et la guérison des plaies actuelles de la société. Il n'y a pour l'humanité qu'un médecin, Jésus-Christ, qu'un remède, la vie divine, qu'il verse à flots dans le corps du malade.

Ebranler dans ses fondemens l'Eglise du Christ, ravilir l'Etat, proclamer comme dogme l'hérésie des Anabaptistes : tels sont les résultats de la théorie des Individualistes, qui a pour point de départ le libre examen et qui est inspirée par un esprit de semi-rationalisme.

Et cependant ils sont nos frères, nos amis, et, sur le terrain des grandes vérités évangéliques et des vertus chrétiennes, nos guides et nos modèles. Mais parce qu'ils sont nos frères, nous ne tairons pas leurs erreurs, comme aussi leurs erreurs ne feront pas que nous ne les aimions comme des frères. Nous ne nous laisserons point effrayer par les dilemnes de l'*Essai*, ni séduire par ses pages éloquentes. Nous ne suivrons pas dans toutes ses voies cet Ange au front sérieux, au cœur plein de profondes pensées, qui, absorbé dans ses sublimes contemplations, s'écarte, de temps en temps, de la société de ses frères, et s'égare alors, loin des paisibles montagnes de l'Eden céleste, dans les régions voisines du néant,

où les derniers rayons de la lumière se mêlent aux ténèbres éternelles, et que ne peuplent que des fantômes. Tandis que l'Eglise anglicane, qui s'était élevée aux confins du romanisme, ajoute à son édifice une aile qui est tout entière construite sur le terrain du Pape, nous ne déserterons pas, avec les Individualistes, l'Eglise réformée, et n'irons pas, emportant avec nous les grandes doctrines évangéliques, dresser nos tentes au pied de cet arbre superbe qui s'appelle la raison humaine, et dont l'ombre endort et fait mourir. Nous ne nous effraierons pas de ce qu'on nous dit d'un prétendu adultère de l'Eglise et de l'Etat, mais nous nous garderons avec soin de l'adultère réel de la foi et de la raison.

Et qu'on ne s'y trompe pas, cette union illicite serait féconde en *dogmes* autant et plus que l'a été l'union papiste de la foi et de la tradition. Si nous ouvrions la porte au dogme de la séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise, nous devrions en même temps formuler ceux qui lui servent de base, et déclarer, dans notre prochaine Confession de foi, que l'Etat c'est la chair, que l'Eglise est son contraire, l'esprit, que l'homme est un être libre qu'il faut, avant tout, mettre en mesure de trouver la vérité, et que l'Eglise de Christ est une association libre, procédant comme toutes les associations anti-chrétiennes, du devoir de la sincérité, et une société sans religion de personnes religieuses. Alors aussi on verrait paraître de nombreuses apologies des Anabaptistes et des Donatistes, semblables à celles qu'on publie aujourd'hui de la Saint-Barthélemi, et dans lesquelles on nous démontre qu'en nous croquant on nous a fait beaucoup d'honneur. Mais bientôt la nouvelle Eglise inventerait de nouvelles vérités. La première se-

rait que le baptême des enfans, portant atteinte à la liberté de conscience, est une hérésie. La deuxième serait que toute constitution de l'Eglise qui n'est pas démocratique, est hérétique et inconstitutionnelle (p. 418). La troisième serait que l'Etat étant la chair, les Chrétiens ne peuvent être magistrats, et quelques-uns tenteraient de constituer un Etat nouveau qui reposât tout entier sur la religion et qui eût pour chef le chef de l'Eglise. La quatrième serait que l'Eglise étant l'esprit, elle ne doit admettre que des hommes vraiment spirituels, et les Individualistes se confondraient avec nos Dissidens ou Puritains. La cinquième serait que les sacremens ne sont que de purs signes, et les Individualistes donneraient la main droite à Zwingle et la main gauche aux Rationalistes. Cependant on détournerait de plus en plus les regards du passé vers l'avenir, et de la Bible vers la raison individuelle qu'on croirait régénérée; la liberté subjective se mettrait toujours plus à son aise; les choses anciennes, qui n'étaient d'abord qu'oubliées, seraient dédaignées, et nous nous détacherions ouvertement des Eglises protestantes, qui protesteraient contre les nouvelles erreurs comme elles l'ont fait jadis contre Rome, et qui finiraient par nous condamner d'une voix unanime. La rupture une fois consommée (et déjà peut-être elle se prépare et commence), notre marche s'accélérerait singulièrement; car, n'étant plus abritée par l'Eglise contre l'ardeur du soleil, les tempêtes et les frimats, et privée des moyens de grâce que Dieu offre à notre faiblesse, l'ame pieuse tomberait malade, s'affautirait et végéterait, et comme le pasteur serait toujours l'exacte expression de ses commettans, toute réaction serait impossible de sa part. La foi s'af-

faiblirait ainsi rapidement, la raison se fortifierait en proportion, et le mépris des moyens de grâce dériverait vers le mépris de la grâce même qui contrarie la spontanéité; on amoindrirait donc le dogme de la prédestination. Alors le protestantisme voguerait à pleines voiles dans les eaux du rationalisme, les doctrines vitales seraient mises à l'écart, expliquées, attaquées, niées, et le germe que nous aurions semé porterait ses fruits. La raison humaine que nous aurions fait asseoir poliment au pied du trône, et qui, plus tard, se serait placée aux côtés de l'Evangile, le précipiterait de son siége et règnerait sans rivale dans les Eglises de Calvin. Alors les nations feraient éclater leurs cris de joie, et Satan rirait d'un rire infernal, et les Anges de Dieu se voileraient la face, et les portes de l'enfer auraient triomphé parmi nous de l'Eglise de l'Evangile.

§ II.

LES INDIVIDUALISTES ET L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Nous avons exposé ce qu'est l'individualisme, quels sont ses premiers principes, ses résultats présens, ses conséquences probables. Pour l'apprécier à sa juste valeur, le condamner avec charité, l'excuser avec vérité, essayons d'en retrouver l'origine et d'analyser les causes qui l'ont produit.

L'individualisme exagère la piété et la liberté subjectives, qui constituent l'un des élémens principaux du

christianisme. Or, l'erreur par simple exagération est la plus excusable de toutes; elle suppose chez celui qui la commet la possession et la connaissance de la vérité, seulement la connaissance qu'il en a est incomplète. Il y a loin de l'*erreur* du vrai Chrétien, à l'*hérésie* du Chrétien de nom qui attaque directement un des grands dogmes révélés. Si l'individualisme est, sur plusieurs points, en opposition avec le christianisme, c'est à son insu et, pour ainsi dire, contre sa volonté.

L'exagération dont se rend coupable l'individualisme n'est possible qu'au sein du protestantisme, qui a rétabli dans leurs droits les individus asservis par Rome, et dégagé l'élément subjectif du christianisme de la fausse objectivité papiste qui l'écrasait et le détruisait. L'individualisme est donc l'exagération de ce qui constitue le caractère distinctif de la Réforme dans son opposition à Rome, et il pourrait passer, aux yeux prévenus des Romanistes, pour la conséquence nécessaire et le fruit légitime de la Réforme. Mais nous avons vu que celle-ci avait su relever les droits de l'homme, sans porter atteinte aux droits de Dieu, et rendre à l'individu sa liberté sans détruire les institutions divines qui la protègent. Or c'est ce que ne fait pas l'individualisme, qui est ainsi infidèle à la Réforme.

Des deux grandes Eglises protestantes, l'une, celle de Calvin ou des nations de langue française, a posé et développé le principe de la subjectivité avec beaucoup plus de force et de soin que les Eglises germaniques ou luthériennes, qui attribuent une plus grande efficacité aux moyens extérieurs de grâce. L'individualisme se rattache donc, par son esprit non moins que par son histoire, au calvinisme, dont il serait même la plus pure

expression si nous voulions en croire plusieurs Luthériens. Mais l'*Institution* de Calvin et les Confessions de foi gallicane et helvétique sont là pour protester contre cette accusation, et pour témoigner que nos Eglises ne font point reposer tout le christianisme ni sur le libre examen ni sur la foi subjective, et aussi Calvin fait-il la guerre, dans ses écrits, aux Individualistes de son temps, comme les Individualistes de notre époque la font à Calvin.

Enfin, l'individualisme est né du calvinisme du dix-neuvième siècle, tel qu'il était lorsque le réveil a commencé et tel qu'il est encore, et du réveil actuel, qui n'a pas encore su se dégager entièrement des erreurs régnantes, et qui, en outre, est tombé dans des erreurs nouvelles.

Mais avant que d'énumérer les reproches que nous adressons au réveil actuel, nous devons, pour prévenir l'abus que les ennemis de l'Evangile pourraient faire de nos paroles, déclarer ici de la manière la plus formelle que nous reconnaissons les doctrines du salut par Christ seul, pour les seules vraies, le fait même du réveil, pour une action de l'Esprit, et les œuvres bibliques et missionnaires de ce réveil, pour l'une des gloires les plus pures de l'Eglise réformée. Le réveil est ce qu'est toute ame réveillée, ce que sont les Chrétiens les plus vivans et les plus fidèles; les êtres que Dieu a fait sortir de leur sommeil de mort, sont des hommes, des pécheurs, et non des anges, et ils restent dans leur nouvelle vie des hommes infirmes. Les Protestans ne savent ce que c'est qu'une infaillibilité humaine. Les reproches donc que nous faisons au réveil sont ceux d'un frère à ses frères.

Les Individualistes, avons-nous vu, affaiblissent et perdent de vue l'élément objectif du christianisme; mais ils ne font que sanctionner une erreur dans laquelle étaient tombées toutes les Eglises protestantes pendant la déplorable époque de leur décadence au dix-huitième siècle, et qui exerce encore une fâcheuse influence sur tout le Réveil. En effet, nous n'avons pas surmonté entièrement la difficulté que la nature déchue de l'homme éprouve à se convaincre de la parfaite réalité des choses qu'elle doit croire. Nous avons monté jusques aux doctrines, mais nous n'avons pas atteint les objets mêmes auxquels elles se rapportent.

Ne préférons-nous pas la rédemption au Rédempteur? Aimons-nous le Sauveur plus que l'Evangile? Et le christianisme ne nous est-il pas plus cher que le Christ lui-même? Nous connaissons la vérité, mais nous ne vivons pas en elle. Ce n'est pas nous qui demeurons en elle, c'est seulement elle qui demeure en nous. Et encore ne l'acceptons-nous pas elle-même, nous n'en admettons dans notre cœur que les notions, les *idées*; nous *idéalisons*, nous volatilisons toutes les *réalités* chrétiennes. Aussi, combien peu d'entre nous ont un véritable amour pour le Sauveur lui-même, tandis que tous nous nous croyons prêts à marcher au martyre pour confesser son nom! Et cependant, c'est Christ lui-même, Christ seul qui est la vie; le cep dont la sève passe dans les sarmens, c'est Christ, et non pas sa doctrine, ni son Evangile, ni la Bible. C'est lui qui est le pain de vie et la source vive. En ceci nos frères moraves nous sont en exemple, ils connaissent le Sauveur, et ils l'aiment comme un frère connaît et aime son frère. Qu'est-ce, en effet, que la foi? La foi est, dit l'Apôtre, la *substance*

même des choses qu'on espère (Héb. x, 1) : elle procure la *possession* anticipée des choses invisibles qui nous seront un jour données en plein ; dès ici bas le fidèle a la vie éternelle. La foi ne se borne pas à nous convaincre de tel ou tel dogme, que saisit notre intelligence, et qui doit ensuite, si possible, descendre dans notre cœur et influer sur notre volonté : elle nous sort de notre élément terrestre et nous fait vivre dans les lieux célestes, en Jésus-Christ, qui se communique lui-même à nous par le saint Esprit, et l'ame qui reçoit le Saint Esprit reçoit, non pas comme disent les Romanistes et comme pensent beaucoup d'entre nous, de simples grâces divines, mais la « nature divine » même, selon l'Apôtre, une *substance* nouvelle.

Devons-nous rappeler ici cette théorie du salut que proclame dans ses sermons, ses écrits, ses entretiens, un des hommes les plus célèbres de notre réveil, et qui consiste à baser la vie chrétienne sur un acte de l'intelligence et à offrir à une foi qui peut n'en être pas une, les magnifiques promesses faites à la foi véritable. Croire Dieu est autre chose que croire en Dieu. Croire qu'on est pécheur, parce que la Bible le dit, n'est pas avoir cette pauvreté spirituelle qui seule fait entrer dans le royaume des cieux. Avoir le Fils, c'est le posséder lui-même dans le cœur, et non croire à lui d'une foi qui pourrait être celle qu'avaient ces Juifs en qui Jésus ne se fiait pas. Avoir la vie éternelle, ce n'est point être certain de son salut, c'est être uni à Jésus comme le sarment au cep, et être tout pénétré de sa vie, de son Esprit, de sa divine nature. Ne sommes-

nous pas tous coupables de pareilles erreurs par le silence presque complet que nous avons tenu à leur égard? Et ne justifions-nous pas ainsi le reproche que font les Luthériens aux Calvinistes, de *raisonner* leur foi beaucoup plus que de la *vivre*.

La foi, qui nous transporte au sein des réalités invisibles et nous fait demeurer en Dieu, nous rattache en même temps à tous ceux qui ont cru avant nous au Sauveur. Elle est toujours aussi ancienne que nouvelle, c'est là le sceau de la vérité divine. Tout homme est membre de l'humanité, il ne peut s'en isoler, et ce serait folie de sa part que de penser qu'il peut, à lui tout seul, refaire tout le travail intellectuel dont les générations antérieures lui ont légué le résultat. De même chaque fidèle est membre de l'Eglise, et notre Eglise nous remet à tous, avec la Bible, un ensemble de doctrines que nous n'acceptons que sous bénéfice d'inventaire, mais qu'au moins nous acceptons tout d'abord. La lecture de la Bible et nos propres expériences nous attestent, par l'action du saint Esprit, que ces doctrines sont véritables, et nous les gardons non parce que notre Eglise nous le dit, mais parce que nous les savons nous-mêmes être vraies. Nous ne reconstruisons pas tout l'édifice dogmatique de l'Eglise, nous ne faisons pas l'examen de toutes les preuves sur lesquelles l'Eglise, au quatrième siècle, s'est appuyée quand elle a défini le dogme de la divinité de Jésus-Christ et de la Trinité; nous ne recommençons pas les discussions d'Augustin avec Pélage sur l'état d'innocence, la chute, le péché originel, la liberté et la grâce; bien moins encore nous assurons-nous par nous-mêmes si, parmi les livres apocryphes de la primitive Eglise, il n'en est point quel-

ques-uns qui auraient dû trouver place dans le Nouveau Testament. Mais nous nous faisons illusion sur la force des liens qui nous rattachent au passé, nous nous croyons et nous voulons être beaucoup plus indépendans du corps universel de Christ qu'il n'est possible de l'être, et l'excessive subjectivité de notre foi qui nous tient éloignés de Jésus-Christ, nous détache également de la grande communauté des fidèles, qui va s'accroissant de siècle en siècle. Nous vivons ainsi dans un présent qui n'a pas de passé; nous nous tenons en l'air à dix-huit siècles au dessus des Apôtres. Aussi sommes-nous toujours enclins à nous envoler vers les quatre coins des cieux à la poursuite de quelques vains fantômes. Nous ne sentons pas assez le besoin de n'innover qu'en ayant égard aux choses anciennes. Toute vérité nouvelle doit être le fruit que porte un rameau déjà existant, et si quelque branche a séché, celui qui la coupe doit en enter une autre à sa place et non planter à quelque distance de là un arbre nouveau. Ce sont là des vérités trop méconnues de nos jours, et dont l'oubli engendre l'individualisme et lui procure de faciles succès. L'arbre ne grandit et ne s'élève vers les cieux qu'à condition de jeter dans la terre de plus profondes racines. Mais tel n'est pas l'esprit de notre siècle, qui incline tout entier vers le radicalisme. Nos Réformateurs réformaient, nous aimons à révolutionner, à faire table rase du passé pour tailler l'avenir sur notre patron métaphysique. Aussi la génération de Luther et de Calvin a-t-elle renouvelé tout l'Occident; et nous, nous essayons nous-mêmes, ou considérons avec intérêt ceux qui essaient de fonder, sur des bases toutes nouvelles, quelques pe-

tites sectes, qui s'imaginent chacune former à elles seules l'Eglise de Christ, et dont aucune n'est née viable.

Notre peu d'égards pour le passé, et en particulier pour nos Réformateurs et pour les Eglises qu'ils ont fondées et qui nous ont élevés, va même jusqu'à nous faire abandonner leurs croyances sans que nous nous donnions la peine de les réfuter. Ce reproche atteint, il est vrai, aussi nos pères qui se sont insensiblement portés, sans le savoir ou sans s'en avertir mutuellement, des doctrines réformées vers les doctrines zwingliennes et arminiennes, et de l'Evangile vers le rationalisme. Mais vous qui avez attaqué les pasteurs réformés infidèles à la Réforme avec l'arme des Confessions de foi, vous abandonnez à votre tour, sans en prouver les erreurs, ces mêmes Confessions, qui deviennent ainsi des armes contre vous entre les mains de ceux qui, les croyant conformes à la Bible, veulent y rester fidèles. Il n'existe sans doute pour le Chrétien aucune obligation d'accepter en plein des symboles qui ne sont que l'expression de la foi de nos aïeux ; mais c'est certainement un devoir pour ceux qui s'en sont réclamés, de rendre raison des motifs qui font qu'aujourd'hui ils les mettent de côté.

Nous ignorons le passé dès qu'il ne cadre pas avec nos vues, et nous ne *croyons* pas la sainte Eglise universelle. Nous avons une foi assez grande pour ne pas douter, malgré nos péchés et nos faiblesses, de notre salut, de notre adoption, de notre régénération, mais nous n'avons plus aucune *foi* lorsqu'il s'agit de l'Eglise ; nous ne savons plus reconnaître en elle que ce que les yeux nous en montrent, et nous ne la trouvons belle qu'à la condition qu'elle soit invisible. Le poète sait

fort bien découvrir tout ce qu'il y a de grand et de beau dans un fait historique qui ne présente aux yeux du vulgaire qu'une masse confuse d'événemens dénués d'intérêt; mais nous, avec notre foi, nous ne savons pas saisir ce qu'a de vraiment digne de Dieu l'histoire de son Eglise, et, détournant lés yeux de la réalité, où notre courte vue n'aperçoit que les erreurs, les fautes, les péchés, les abominations de l'homme, nous reconstruisons dans notre cerveau une Eglise qui n'a jamais existé et que nous admirons pieusement. En vain Jésabel, la prophétesse, frappante image de la papauté, enseignait et régnait dans une des sept Eglises de l'Asie mineure : Thyatire n'en était pas moins une des sept étoiles que Jésus-Christ tenait dans sa main droite. Et Laodicée, malgré sa mortelle tiédeur, recevait encore de son Maître le beau nom d'Eglise.

Nous jugeons l'Eglise d'après les apparences et selon la chair (Jean VIII, 15), et nous n'apprécions pas mieux l'importance et la vraie nature de cette institution, qui a une origine divine et soumet les individus à un ordre fixe et régulier. En cela nous sommes fortifiés dans notre erreur par l'esprit du siècle, qui ne connaîtra bientôt plus sur la terre que des hommes isolés, et qui tour à tour dédaignant et élevant aux cieux les institutions politiques et ecclésiastiques, n'a plus de sens pour tout ce qui tient à l'organisme de la société humaine. Il est bien vrai que nos Eglises nationales ne nous avaient donné qu'un enseignement fort incomplet sur la véritable nature de l'Eglise du Christ; il est bien certain qu'elles ont gardé le silence lorsque les Dissidens ont commencé leur grande discussion sur l'Eglise, et que les attaques de ceux-ci ont été repoussées par d'au-

tres que par ceux qui restaient étrangers au Réveil ; il est encore incontestable que la vie divine n'est pas toujours rentrée, tant s'en faut, dans nos Eglises par nos conducteurs spirituels, et que les corps ecclésiastiques ont partout vu de mauvais œil ou exclu de leur sein ceux de leurs membres dont la piété faisait ressortir la foi morte ou l'incrédulité de leurs collègues. En un mot, il est vrai que le clergé a été pour peu de chose dans le réveil de notre époque. Mais cependant, c'était nos Eglises qui nous avaient fait entrer par le baptême dans l'alliance de grâce, elles qui nous avaient remis la Bible, elles qui nous avaient enseigné les doctrines de la Réforme; c'était elles qui nous nourrissaient du pain et du vin de la cène, et qui faisaient monter dans les chaires les hommes appelés à prêcher la Parole de Dieu. Nous aurions dû voir, à travers la grossière enveloppe des faits actuels et passagers, le noyau divin et permanent, et ne pas nous faire de l'Eglise une idée plus ou moins calquée sur ce qu'était en telle année telle ou telle paroisse. Parce que notre Eglise a peu contribué à notre conversion, nous ne lui sommes plus attachés ; mais c'est se conduire comme ces péagers qui n'aiment que ceux qui les aiment. Parce que notre Eglise reste à une immense distance de la perfection à laquelle elle est appelée, plusieurs de nous ne la reconnaissent plus pour une vraie Eglise; mais c'est là imiter les mondains, qui ne voient jamais que ce que les yeux leur montrent. On déserte notre Eglise, et nous ne nous en émouvons pas; on en mine les fondemens, et nous regardons faire; on la bat en brèche, et nous observons une stricte neutralité, pensant qu'après tout on a peut-être raison de la renverser, et quand bien même on aurait tort, sa

ruine ne serait pas un grand mal. Nous ne comprenons plus de quelle utilité est en général une Eglise, et pourquoi la simple communion des saints ne suffirait pas à chaque fidèle. Nous voudrions vivre dans d'autres conditions d'existence que celles qui ont été voulues et ordonnées de Dieu. Il a dit aux croyans : « Vous serez les membres d'un corps, » et nous, nous disons : « Nous vivrons chacun pour nous et cette unité ne sert de rien. » Un professeur de théologie peut même, dans un gros volume, réduire l'Eglise à zéro, sans que nous en éprouvions la moindre surprise. Et cependant un Chrétien hors de l'Eglise est un bras détaché du corps, et une société religieuse sans une organisation positive, est une nation sans gouvernement, une ame sans corps, un escargot sans coquille.

Avant le Réveil, la doctrine biblique et éminemment protestante du sacerdoce spirituel de tous les vrais chrétiens etait tombée dans l'oubli, et cependant le corps de l'Eglise n'a force et santé qu'autant que sa vie ne se concentre pas dans la caste romaniste des prêtres, dans les *classes* des pasteurs protestans, et que, se répandant dans tous les membres, elle les fait tous agir pour le bien commun, tous concourir à l'édification générale. Le Réveil a remis en honneur cette vérité méconnue, il a rappelé aux affranchis du Christ que tous ils sont sacrificateurs, il leur a rendu leurs priviléges. Mais notre individualisme s'oppose à ce que ce nouvel élément prenne sa véritable place dans le corps de l'Eglise. Tandis qu'il est hors du réveil nombre de pasteurs qui ne peuvent accepter ni le principe du sacerdoce spirituel ni les conséquences pratiques de ce principe, et qui font de leur charge d'édifier leur troupeau un mo-

nopole auquel on ne peut porter atteinte sans empiéter sur leurs droits ; il est aussi nombre de laïques pieux qui ne conçoivent pas la convenance de mettre leur activité chrétienne en accord avec celle de leur supérieur ecclésiastique. Leur justification serait facile, s'ils n'agissaient sans le pasteur que parce qu'il leur a refusé ses directions, et a blâmé, par des motifs charnels, un zèle qui était selon Dieu : le pasteur, dans ce cas, n'est plus qu'un *homme* auquel les Chrétiens ne sont pas tenus d'obéir dans les choses qu'il leur ordonne ou défend en opposition avec la Parole écrite de Dieu. Mais on voit, et de pieux ministres ne pas éprouver le besoin de faire concourir à l'édification commune, d'une manière régulière et sous leur direction, les dons spirituels que Dieu a répartis entre les membres de leur troupeau, et de simples fidèles répugner, par un faux orgueil ou par une fausse liberté, à se soumettre à cette salutaire et précieuse direction. Ainsi isolés les uns des autres, les membres du corps de Christ agissent sans entente, et s'affaiblissent par le fait seul qu'ils ne s'unissent pas.

L'opposition du clergé au Réveil et notre manque de foi et d'humilité, sont aussi cause que plusieurs d'entre nous ne considèrent pas les pasteurs au vrai jour de l'Evangile. Sans doute, une Compagnie de pasteurs n'est pas une compagnie d'assurance contre l'erreur, et si parmi les douze Apôtres il y avait un Judas, il doit bien y avoir dans tout clergé un certain nombre d'hommes à qui manque la vraie foi. Or les Réformés ne peuvent pas, comme les Romanistes, rejeter sur le curé la responsabilité de leurs erreurs, et c'est d'après la Parole de Dieu et non d'après la prédication de leurs pasteurs qu'ils seront jugés au dernier jour; c'est donc à

eux à s'assurer, d'après la Bible, selon l'exemple des habitans de Bérée, si le chemin où les mènent leurs conducteurs spirituels est bien celui de Jésus-Christ. Mais il n'est pas moins certain que tout supérieur, politique ou ecclésiastique, a droit à notre respect, si ce n'est comme chrétien, du moins en vertu de sa charge; il serait même un démon que nous ne devrions pas le maudire (Jude, 9); et les fausses doctrines qu'il prêche ne prouvent pas que l'Eglise qui le tolère, soit, pour cela, déchue de la vraie foi. Bien moins encore aurions-nous raison d'envisager un clergé comme moins apte, par exemple, à gouverner l'Eglise que le serait un nombre égal de laïques. Il faut certainement être sous le poids de grandes préoccupations pour déclarer, ainsi qu'on l'a fait récemment, que «l'Eglise-*clergé* est la pire de toutes les formes que la société chrétienne puisse revêtir, que l'Eglise-*Etat* est préférable à la première, parce qu'il s'y trouve un élément *laïque*, et que l'Eglise-*peuple* est la forme normale,» tandis qu'il existe une quatrième forme possible, celle qui combine l'action du clergé avec celle de la communauté, et qui est aussi celle de la primitive Eglise. C'est là encore un des signes du temps.

Si le Réveil est imprégné d'erreurs individualistes en ce qui concerne l'Eglise, il ne l'est pas moins quant aux sacremens, et ici, comme plus haut, il pèche essentiellement par suite des fausses doctrines qui ont envahi toutes les Eglises protestantes pendant le dix-huitième siècle et qui règnaient sans rivales au commencement de celui-ci. Les Calvinistes étaient devenus et ils sont encore en général zwingliens; les vues à demi rationalistes du Réformateur de Zurich, qui n'avaient été

admises en plein dans aucune de nos Confessions de foi, se sont insensiblement répandues de tous les côtés ; et au jubilé de Neuchâtel, en 1830, un prédicateur a prononcé du haut de la chaire et imprimé ces paroles : « C'est par l'influence d'Osterwald que, Calvinistes de nom, nous appartenons de fait à l'école de Zwingle, *le plus sage des Réformateurs, et le plus digne d'être le chef des Protestans du dix-neuvième siècle.* » Or ces derniers mots n'expriment-ils pas aussi la pensée d'un grand nombre d'entre nous, et avons-nous tous ôté de nos cœurs ce levain de rationalisme qui s'y était introduit dès notre enfance? La doctrine des sacremens s'altère la première quand la foi dépérit, et c'est elle qui, lorsque la foi renaît, se relève la dernière. Sans doute, en ne voyant dans les sacremens que de vains signes, nous pensons avoir la Bible pour nous, et grâce au dilemne de la raison naturelle, nous nous croirions romanistes ou puséystes si nous revenions aux vues de Calvin. Sans doute encore notre pauvre raison, qui de nature aime fort peu le mystère, trouve son compte de ce qu'il n'y en ait plus dans le baptême ni même dans la cène. Peut-être même, par notre rationalisme, gagnerons-nous à notre cause quelques prosélytes de plus, qui préfèrent au romanisme la religion protestante, parce qu'ils la croient plus accessible à leur raison irrégénérée. Mais la vérité repoussée se vengera infailliblement, et lorsqu'on s'écarte de la bonne route, on va se briser contre les écueils dont sont remplis les parages de l'erreur. Si la cène n'est qu'un simple signe, et qu'elle n'apporte pas d'autre grâce que la prière, nous n'éprouverons pas le besoin de la prendre fréquemment (à moins que ce désir ne nous vienne d'une autre erreur, qui consiste-

rait à faire de ce sacrement une simple agape et un repas de charité), et nous n'élèverons pas la voix dans nos Eglises pour les engager à réformer cette partie du culte selon l'exemple des Apôtres et de toute la primitive Eglise. Bien au contraire, les plus idéalistes d'entre nous inclineront à supprimer des cérémonies qui, réduites à de simples formes, sont indignes du Dieu qui les a fondées. Mais d'autres, par réaction et ignorance, se feront romanistes, parce que, la Bible en main, on leur prouvera qu'ils ont de fausses idées sur les sacremens; et nous voyons au milieu de nous les Plymouthistes, qui cependant comprennent, dit-on, mieux que plusieurs la doctrine des sacremens, les traiter dans la pratique fort cavalièrement, et manger le pain et le vin mystiques comme on prend après le dîner une tasse de café ! Ne nous irritons pas contre eux, mais rougissons plutôt de nous-mêmes, qui sommes pour quelque chose dans leur erreur, et complétons l'œuvre de notre renouvellement en secouant les fausses doctrines des Eglises nationales zwingliennes et des sectes de divers genres, et en nous élançant sur la haute cime d'où l'œil de la foi découvre dans toute sa splendeur Jésus-Christ notre vie, et dans toute leur vérité l'Eglise et les sacremens.

Il est encore d'autres erreurs individualistes à signaler au sein du Réveil; mais ici le reproche n'atteint plus qu'une minorité plus ou moins considérable, et il porte sur des exagérations qui ne peuvent s'excuser par l'état général des esprits dans nos Eglises au commencement de ce siècle.

Ainsi, l'on confond la théologie et la religion. Parce que la piété est acessible à chacun, on pense que la

science religieuse est le fait de tous les hommes pieux; et de ce que tout individu doit puiser lui-même, directement, dans la Bible la connaissance de Christ et du salut, on semble conclure que chacun est pareillement en état de discuter et de décider, d'après la Bible seule, sans l'étude des textes originaux ni des controverses anciennes, toutes les questions les plus difficiles et les plus complexes de la science religieuse. On les traite aujourd'hui comme si elles ne l'avaient jamais été précédemment dans l'Eglise du Christ, comme si cette Eglise ne datait que de hier. On n'a pas même pour nos Réformateurs le respect que ceux-ci avaient pour les grands hommes d'une Eglise qui les excommuniait. Car ils sentaient bien que les doctrines qu'ils prêchaient d'après la Parole de Dieu ne devaient pas être contredites par la primitive Eglise, dont ils acceptaient les symboles (Confession de foi des Eglises de France, § v, etc., etc.), et ils déclaraient soigneusement dans leur Confession de foi qu'«ils étaient bien éloignés de mépriser les saints Pères, ni les explications qu'ils nous ont laissées des Livres sacrés» (C. helvét. ch. II). Tout en ne reconnaissant donc qu'une unique et absolue autorité, l'Ecriture sainte, ils ne dédaignaient pas le témoignage des siècles anciens, qui était au contraire l'une de leurs armes les plus meurtrières contre les Romanistes. Les Eglises qu'ils avaient fondées ont révéré leur mémoire, et si parmi nous, dans le dix-huitième siècle, des disciples (comme Osterwald) ont pris la place des grands maîtres dans l'enseignement théologique, au moins le Réveil a-t-il remis en honneur l'*Institution* de Calvin, et ses *Commentaires*. Notre intention n'est point d'ailleurs d'étouffer avant examen et sous le poids des opinions

anciennes toute pensée nouvelle qui surgit dans un cœur vraiment chrétien ; nous savons que le christianisme est divin, c'est-à-dire infini, et qu'il renferme pour chaque période de l'Eglise de nouveaux trésors de connaissances et de lumières. Mais ce que nous voulons, c'est que toute opinion nouvelle subisse, dans l'esprit même de celui l'a conçue, le contrôle des croyances anciennes ; ce que nous voulons, c'est un peu de défiance de soi-même et d'humilité ; ce que nous voulons, c'est qu'on se persuade que l'explication que N. donne aujourd'hui de la Bible, pour être toute récente, n'en est pas moins une explication aussi humaine que celle de Calvin et de Luther ; c'est qu'on ne croie pas que la Bible tient lieu de tout et qu'avec elle on peut être savant sans apprendre ; c'est qu'on revienne de cette vraie manie de l'époque qui pousse des Chrétiens, sincères sans doute, mais ignorans et présomptueux, à donner de mille passages de la Bible des explications qui n'ont d'autre mérite que celui de l'étrange nouveauté ; c'est que le penseur chrétien qui se fie outre mesure à sa raison, s'étonne et s'effraie de l'isolement où il se trouve à la fin de ses recherches. La science n'est pas la piété, ni la piété la science. La théologie est inutile aux ames simples et humbles qui ne veulent que leur sanctification ; mais elle est un lest nécessaire dans le vaisseau du hardi voyageur, qui veut explorer les mers immenses de la révélation.

Un dernier reproche, qui n'est pas le moins grave, porte sur l'isolement où plusieurs d'entre nous se tiennent, de tout ce qui n'est pas l'Evangile. Il y a dans dans cette disposition à l'individualisme, trop haute estime de sa piété subjective, et en même temps vague

et confus sentiment que sa foi n'est pas de nature à supporter le contact et le choc des choses du monde, puis aussi incapacité à reconnaître ce qu'il y a de divin dans les œuvres de Dieu que le péché a défigurées. Ainsi l'on se sent peu porté à célébrer, comme l'a fait le Psalmiste, la sagesse de Dieu que font apparaître les œuvres de la création, à chanter la magnificence des cieux, à reconnaître dans l'orage la voix de l'Eternel. Surtout on considère sous le jour le plus sombre la société et l'Etat. On ne sait pas distinguer chez le poète mondain le génie donné de Dieu, de l'abus que l'homme en fait, et l'on redoute la science mondaine comme si, pour ne pas croire à l'Evangile, elle était tout entière athée et de mauvaise foi, et que le résultat définitif de ses recherches pût jamais être contraire au Livre des Révélations. L'Etat n'est plus une institution divine : on ne nie pas sans doute les déclarations de saint Paul, mais elles n'ont un sens qu'autant qu'on les écourte au point qu'il n'en reste à peu près rien, et par là on prépare la voie aux Plymouthistes qui éloignent les Chrétiens des charges publiques, et aux Individualistes qui prétendent que l'Etat c'est la chair.

Les imperfections et les erreurs que nous reprochons à nos Eglises actuelles et même au Réveil, sont toutes favorables à l'individualisme. Notre époque en est imprégnée, et la question est maintenant de savoir si notre foi est assez forte et saine pour rejeter de son sein ces élémens étrangers et pernicieux qui s'y agitent.

Nous avons la ferme espérance en Dieu que le Réveil surmontera heureusement cette nouvelle crise, comme il a déjà fait la première.

En effet, avant les Individualistes étaient venus, il y a vingt ans et plus, les Dissidens, et les reproches que nous venons de faire au Réveil se rapportent peut-être moins à ce qu'il est maintenant qu'à ce qu'il était précédemment. Alors les Dissidens, que Calvin aurait qualifiés de Puritains ou de Cathares, attaquaient avec une grande énergie l'Eglise réformée; ils allaient, semblait-il, élever en face d'elle ou sur ses ruines une Eglise nouvelle. Non pas que leur nombre fut alors plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui; mais leurs adversaires n'étaient pas sûrs de la bonté de leur propre cause, et entre les deux camps était une masse flottante qui inclinait tout entière vers la dissidence. Aujourd'hui la dissidence a passé de l'agression à la défense, la montagne immense qui semblait prête à nous écraser s'est affaissée au niveau du sol, et nos redoutables ennemis se font la guerre dans leur propre camp. L'histoire les a déjà jugés, comme elle a fait des Donatistes de tous les temps; elle a proclamé la dissidence stérile, et à la vue de ces divisions intestines qui la rongent, les esprits indécis se sont reportés vers les Eglises de la Réforme. La séparation de ces élémens divers qui étaient confondus sous le nom commun de Réveil, s'est opérée sous l'action de l'Esprit de Dieu.

Dans ces derniers temps, sans doute, la dissidence a vu sortir de son sein le plymouthisme, qui fait d'assez grands ravages en France et en Suisse; mais ce n'est pas là qu'est pour le réveil de nos Eglises le vrai danger.

Ce qui nous menace, c'est la racine d'individualisme qui est dans nos cœurs, ce sont les Individualistes qui sont confondus avec nous, et qui doivent ou revenir de

leurs erreurs, ou se séparer comme l'ont fait déjà les Dissidens puritains.

Le vaisseau chassait à notre insu sur ses ancres, les Individualistes ont voulu les lever et cingler à pleines voiles loin du rivage. Alors nous avons remarqué où nous emportait le courant. Nous y laisserons-nous aller, ou reviendrons-nous amarrer notre navire au rocher de la Réforme et des Eglises apostoliques? C'est là pour nous la grande question du moment.

Jusques ici rien ne périclite, car nous étions de bonne foi dans notre erreur, nous nous croyions sur le sentier de Jésus-Christ et des Réformateurs. Ainsi le catholicisme, avant la Réforme, n'était pour ainsi dire pas coupable, parce qu'il ne connaissait plus l'Evangile; mais en le condamnant, il s'est condamné lui-même; il a fui la lumière parce que ses œuvres étaient mauvaises.

Maintenant nous sommes de nouveau à un carrefour de la vie: le chemin à droite, c'est le christianisme ancien et moderne; le chemin à gauche, c'est l'individualisme qui nous conduirait à une révolution ecclésiastique et vers une nouvelle espèce de rationalisme. Revenons en arrière et prenons la route de la vie!

L'histoire des trois derniers siècles nous enseigne notre devoir, nous prédit le sort qui nous attend. Le piétisme allemand nous crie: « Ne m'imitez pas, » et la Réforme: « Suivez mon exemple. »

Le réveil de Spener ressemble singulièrement au nôtre. Même prédication des grandes vérités évangéliques, même amour fraternel, même prédominance de l'individualisme. Le piétisme fut, pendant les trente premières années de son existence, pur de toute grave erreur, et il lutta avec succès contre les sectaires qui

sortaient de son sein et se séparaient des Eglises luthériennes. Mais bientôt il s'altéra lui-même tout entier par l'excessive importance qu'il attacha à la piété subjective; il méprisa d'autant plus l'Eglise qu'il exalta davantage les réunions de piété; il perdit de vue plusieurs doctrines révélées qui lui semblaient, à lui, être de peu d'importance; il méprisa toute science qui ne découlait pas immédiatement de la Bible, surtout il détourna ses regards de Jésus-Christ et des réalités éternelles pour ne considérer que sa propre piété. Ses erreurs affaiblirent sa foi, l'amoindrissement de sa foi augmenta ses erreurs; il s'écarta de plus en plus du droit chemin sans y prendre garde; il usa ses forces à déplorer la corruption d'un monde qu'il ne pouvait plus combattre, et sa décadence suivit une progression régulière sans qu'aucune réaction vînt en interrompre le cours. Enfin il se divisa en deux bras, dont l'un s'est versé dans l'océan du rationalisme, et l'autre s'est divisé en une multitude de petits filets d'eau que la terre a absorbés.

Le piétisme nous offre donc l'exemple d'un réveil qui ne s'est pas trouvé assez fort pour rejeter de son sein les élémens individualistes qu'il contenait, et qui a dérivé tout entier vers l'erreur et la mort. En prédisant donc à nos Individualistes qu'ils aboutiraient au rationalisme s'ils ne changeaient pas, je ne faisais pas le prophète, j'écrivais de l'histoire. [1]

La Réforme (qui a d'ailleurs sa face obscure) nous présente un spectacle tout différent. L'Eglise protes-

[1] Voyez les remarquables articles sur le piétisme, que Hengstenberg a publiés dans sa *Gazette évangélique*, et que j'ai reproduits dans la brochure *Essai sur le piétisme ou sur le réveil religieux de l'Allemagne au temps de Spener.*

tante, qui venait de reconquérir la pleine et entière vérité chrétienne, s'offre à nous, signalant, attaquant, repoussant toutes les fausses doctrines qui se formaient au milieu d'elle, et se maintenant par là pure de toute erreur. En agissant ainsi, elle suivait l'exemple des Apôtres.

Mais, et ceci est tout particulièrement digne de notre attention, les erreurs que Calvin combattait sont précisément celles qui tourmentent le Réveil du dix-neuvième siècle. Nous sommes revenus sur l'ancienne voie de la vérité et de la Réforme, mais plusieurs de nous se sont égarés par les mêmes chemins de traverse.

Les Anabaptistes étaient les Donatistes, les Cathares ou Puritains du seizième siècle, comme les Dissidens sont les Donatistes du dix-neuvième, et, sans le savoir, nous avons réfuté ces derniers avec les mêmes argumens qu'employait Calvin (Instit. IV, 1, 12), et dont avait déjà fait usage Saint Augustin.

Les Anabaptistes niaient l'importance et le mystère des sacremens (IV, 14), rejetaient le baptême des petits enfans par des raisonnemens que Calvin traite de ruses et de machinations de Satan (IV, 16), déclaraient l'Etat chose impure et souillée, et blâmaient les Chrétiens qui remplissaient des charges publiques (IV, 20), précisément comme le font de nos jours ou Dissidens, ou Plymouthistes, ou Individualistes.

Ces trois sectes, que Calvin aurait comprises sous le nom commun d'Anabaptistes, ont entre elles de nombreux points de ressemblances.

Elles s'élèvent les trois contre les Eglises réformées, qu'elles abandonnent pour créer ailleurs quelque chose de nouveau. Mais elles agissent par des motifs divers :

les Dissidens par obéissance à ce qu'ils croient être la doctrine biblique, les Individualistes par amour pour un dogme de la raison, les Plymouthistes par hallucination. Ceux-ci sortent de nos Eglises, qui prêchent l'Evangile et administrent les sacremens de Jésus-Christ, parce qu'ils ont rêvé qu'elles ont apostasié ; les Individualistes, parce qu'elles sont unies à l'Etat ; les Dissidens, parce qu'ils ne les croient pas bibliques.

Les Dissidens se sont construit de petites cabanes au pied d'un magnifique dome encore inachevé, et dont la construction se poursuit de siècle en siècle ; les Individualistes renversent l'édifice et en partagent les matériaux entre tous les partis religieux imaginables, afin que chacun puisse avoir sa maison pour y vivre confortablement et à son aise ; les Plymouthistes déclarent le dome prêt à tomber en ruines et bivaquent à la belle étoile.

Les trois sectes s'accordent à vouloir des associations libres, formées, autant que possible, de vrais croyans. Les trois méconnaissent la nature et l'importance de l'action que le saint Esprit exerce par l'Eglise sur les enfans, les jeunes gens et toutes les ames non encore converties. Les trois font peu de cas des enseignemens de l'histoire et des institutions existantes, et veulent des innovations radicales.

Mais les Dissidens se tiennent beaucoup plus près de la Bible que les deux autres sectes. Ils pèchent par excès de zèle et de rigorisme puritain, ils ne portent, dans leurs doctrines, aucune atteinte importante à la vraie notion de l'Eglise, ils tirent de fausses conséquences du fait incontestable de la grande corruption

des Eglises réformées, et ne font qu'exagérer les vrais principes de la discipline ecclésiastique.

Les Individualistes, au contraire, ont un levain de rationalisme, comme les Plymouthistes en ont un de mysticisme. Les uns et les autres ravilissent l'Etat : les premiers, en le définissant par la chair; les seconds, en interdisant aux Chrétiens les charges civiles, et ici leur affinité avec les Anabaptistes est manifeste. Les Individualistes altèrent la notion de l'Eglise, et les Plymouthistes sont ces Fanatiques dont parle en ces termes la Confession de foi gallicane : « Nous détestons tous Fanatiques qui voudraient bien, en tant qu'en eux est, anéantir le ministère et la prédication de la Parole de Dieu. »

Tous d'ailleurs ont pris un chemin bien connu, qui ne mène nulle part, et qui, à une distance plus ou moins grande, se perd dans la forêt. Qui se sépare volontairement d'une Eglise qui, en tant qu'Eglise, confesse l'Evangile de Jésus-Christ, se condamne lui-même à vivre dans l'étroite enceinte d'une secte, et rend inutiles autant qu'il est en lui les talens que Dieu lui avait confiés pour l'édification du corps de Christ. Le levain hors de la pâte ne sert de rien ; mais sans levain la pâte ne peut lever, et les sectaires font du mal, non seulement par le trouble qu'ils apportent dans l'Eglise, mais par tout le bien qu'ils ne font pas et qu'ils auraient pu faire. Ils étaient appelés à sonder les plaies de l'Eglise pour travailler à les guérir ; mais en sondant ces plaies ils les ont agrandies, et après les avoir examinées, ils ont tourné le dos au malade et s'en sont allés.

Ils s'en sont allés, nous laissant faibles par l'isolement où ils nous plaçaient, et plus faibles encore par les luttes

que nous avions à soutenir contre eux. Au lieu de concourir avec nous à ramener la vie dans les anciennes Eglises de la Réforme, ils ont dépensé à pure perte leurs forces dans des discussions sur l'Eglise, qui ont ajouté bien peu de lumières à celles que nous avaient transmises nos Réformateurs, et qui sont à peu près sans résultat pour l'ensemble du corps de Christ, et maintenant ils s'épuisent dans des querelles intestines qui ne nous offrent plus qu'un mince intérêt, et qui n'attirent notre attention que par la perturbation qu'elles occasionent parmi nous.

Or, quand nous examinons la conduite de saint Paul au milieu des divers partis qui se formaient à Corinthe, nous ne pouvons douter qu'il n'eût désapprouvé de nos jours ce morcellement indéfini des Dissidens qui s'opère sous nos yeux, et nous avons la ferme conviction que si Calvin revenait sur la terre, il se rangerait de notre côté contre tous ceux qui désertent ses Eglises, qui sont encore, dans les choses essentielles, ce qu'elles étaient lorsqu'il les fondait et constituait. Sans donc pécher jamais contre la charité, sachons parler selon la vérité à ceux d'entre nos frères qui s'égarent loin de l'étroit sentier.

En résumé, l'individualisme, c'est l'individualité chrétienne, rétablie dans ses droits par la Réforme, mise en saillie par le calvinisme, exagérée par le réveil de Spener et par le nôtre, poussée enfin à l'extrême par une fraction des Chrétiens calvinistes de l'époque présente; et notre devoir est évidemment de revenir à la pleine et complète vérité chrétienne et protestante,

en réformant ce que nos croyances ont de fautif, et en représentant avec force et charité aux Individualistes leurs erreurs, afin qu'ils les reconnaissent et les abandonnent.

Nous avons cherché à prouver que leurs opinions étaient erronées par leur opposition à la doctrine chrétienne; il nous reste à le démontrer brièvement par leur ressemblance avec les opinions du siècle.

Nous avons déjà indiqué comment la *tendance* individualiste de notre Réveil provenait de l'aveuglement de l'homme naturel et de l'esprit de l'époque, dont la foi n'a pas complètement triomphé. Nous ne parlerons plus ici que des doctrines des Individualistes.

Notre siècle a pris pour devise : Liberté et égalité, liberté politique, égalité de tous les hommes devant la loi. La devise des Individualistes est pareillement : Liberté religieuse, égalité de tous les cultes devant la loi. La ressemblance entre les mondains et les Chrétiens est ici beaucoup trop grande pour qu'elle ne se soit pas établie au détriment de la vérité révélée. Jamais Jésus-Christ, ni les Apôtres n'ont réclamé la liberté absolue des cultes, ni surtout fait d'un pareil principe un des dogmes de l'Eglise.

Notre siècle ne connaît pour tout remède aux maux de la société qu'une certaine forme de gouvernement, et, véritable empirique, il applique son remède, sans distinction, à tous les maux et à tous les peuples. Les Individualistes pensent de même avancer de beaucoup la guérison de l'Eglise en lui donnant une certaine constitution, qu'ils voudraient aussi rendre universelle.

Le siècle, séduit par ses abstractions, fait scission avec le passé, rase les institutions présentes, et établit,

sur des bases toutes nouvelles, l'édifice social de l'avenir; il aime les révolutions politiques. Les Individualistes nous poussent à une révolution ecclésiastique.

Notre siècle ne sait plus ce que c'est que de respecter les autorités politiques et ecclésiastiques, et il trouverait fort ridicule la parole de Paul: « Le prince est le ministre de Dieu, » ou l'ordre de Pierre: « Craignez Dieu. Honorez le roi. » Les Individualistes légitiment ce mépris du siècle pour les magistrats, en déclarant que l'Etat, c'est la matière. Or l'un des signes des derniers temps, c'est que les hommes mépriseront les puissances et parleront mal des dignités.

Notre siècle n'est pas, comme l'était le moyen-âge, épris du merveilleux et amateur des mystères; bien au contraire, il en a peur et s'en moque. De même les Individualistes, qui accordent trop de confiance à leur raison naturelle, ne reconnaissent pas tout ce que la Révélation renferme de mystères.

Notre siècle rêve un paradis terrestre auquel on arrive par les chemins de fer. Les Individualistes, qui ont aussi le leur, y marchent par la liberté des cultes.

Notre siècle veut, depuis Voltaire, la tolérance par indifférentisme religieux et par philantropie. Les Individualistes ont dressé de la tolérance une théorie à demi-rationaliste, à demi-chrétienne.

Notre siècle conduit la société humaine à l'atomisme, et nos adversaires conduisent l'Eglise chrétienne à l'individualisme.

Cependant, il est dans notre siècle des hommes qui en poussent à l'extrême les faux principes, comme les Individualistes sont l'exagération du mal qui gît, latent, dans le Réveil actuel. Or la ressemblance que ceux-ci

ont avec les premiers s'étend jusques aux détails, de telle sorte que plus on presse la comparaison entre le siècle et nos sectaires, plus elle devient exacte et frappante. En voici la preuve que nous fournit une brochure qui nous tombe actuellement entre les mains (*Les Communistes en Suisse d'après les papiers saisis chez Weitling*. Lausanne 1843.)

Les Individualistes veulent une association de Chrétiens sans Eglise. Les Communistes disent (p. 7): « Une société parfaite a une administration et point de gouvernement. »

Les Individualistes demandent que l'enseignement religieux soit exclu des écoles fondées par l'Etat. Les Communistes, qui se moquent ouvertement de la Révélation, inscrivent dans leur projet de constitution l'article suivant (p. 95) : « L'instruction religieuse dans les écoles doit être générale ; elle ne doit pencher ni vers le catholicisme, ni vers le protestantisme, ni vers aucune des nombreuses sectes chrétiennes : tout esprit de secte doit être banni des écoles et, en général, des établissemens d'instruction fréquentés par des enfans. »

Les Individualistes veulent réformer la société en partant de ce qu'elle est pour la mener plus loin, et non en la renouvelant tout d'abord et uniquement par la foi au Sauveur. Les Communistes aussi prennent le monde tel qu'il est ; et au lieu de commencer par combattre l'envie dans le cœur de l'homme, ils l'ennoblissent et veulent qu'elle se manifeste en plein et se satisfasse sans remords. « On ne peut être heureux, » disent-ils (p. 8), « qu'à condition d'être content, et celui-là seul est satisfait, qui peut posséder ce que tout autre possède. Aussi long-temps que chaque individu en remarque au-

tour de lui d'autres qui jouissent d'une position plus avantagée, ou, ce qui est pis, qu'il est dans leur dépendance, il ne pourra jamais être heureux, quand bien même il jouirait d'une haute position sociale. Et c'est ce qui ne doit pas être. »

Ainsi se touchent les extrêmes. Ce que notre époque renferme de plus religieux et ce qu'elle contient de plus incrédule, se trouvent vouloir, dans un certain sens, les mêmes choses, et tendre, par des voies parallèles, à la révolution ecclésiastique, à la révolution sociale. Or ce n'est point ainsi qu'ont agi ni les Apôtres ni les Réformateurs.

Passons à l'examen de l'*Essai;* nous retrouverons dans tous les détails de ce livre la confirmation du jugement général que nous avons porté sur l'Individualisme.



SECONDE PARTIE.

L'ESSAI.

§ I.

DE LA MANIFESTATION DES CONVICTIONS RELIGIEUSES.

La première partie de l'*Essai* est si éloquente, si forte de pensée et d'expression, si vraie jusqu'à une certaine limite, que nous aimerions à nous borner à quelques brèves observations. Mais nous devons, au contraire, examiner ces pages avec une attention toute particulière, parce qu'elles contiennent la base sur laquelle repose la seconde partie, et qu'elles renferment le *principe* dont la séparation de l'Eglise et de l'Etat est la *conséquence* et la *garantie*. Dès qu'il s'agit d'un principe et d'une reconstitution de la société, la piété de l'Auteur ne pourrait sauver son livre du scalpel de la critique, et si la critique attaque et blame bien plus qu'elle n'approuve et ne loue, c'est qu'elle se propose ici pour but, non de relever ce qui constitue le vrai mérite de cet ouvrage, la puissance de conviction, l'élé-

vation des sentimens, la vigueur et l'originalité du style, mais de rechercher et de mettre à nu, jusqu'à leurs dernières racines, des erreurs que le livre a pour but de propager, et qui sont d'autant plus séduisantes que celui qui les expose le fait avec plus de talens.

Nous avons adressé aux Individualistes le reproche général d'exagérer et la liberté (subjective) de l'homme naturel et la piété (subjective) du chrétien. *L'Essai* nous donne droit, car dans toute cette première partie, qui nous occupe seule pour le moment, l'Auteur, pour qui le christianisme est cependant une seconde nature, consent à sortir de son élément pour se transporter dans un autre. Il veut oublier ce qu'il a reçu de Dieu et se faire ignorant des vérités révélées. Mais l'aigle que le Créateur a formé pour planer dans les hautes régions des airs, ne peut vivre dans les mers vers la surface desquelles il abaisse parfois son vol, il s'y plongerait tout entier qu'encore reprendrait-il malgré lui son essort vers les cieux. L'Auteur a voulu descendre des cîmes élevées où l'on connaît et possède la vérité, vers les sombres vallées où elle est l'objet soit de vaines poursuites, soit d'un doute complet; mais il n'est pas parvenu à s'établir dans ces bas lieux, constamment il remonte vers la hauteur. Delà bien des pages que le chrétien ne peut signer, delà surtout bien des vacillations et un singulier mélange de vérité et d'erreur.

Ainsi l'Auteur ne veut pas être l'homme d'un parti, c'est-à-dire, chrétien évangélique; il croirait par là ne plus être l'organe d'un principe (p. 142); comme s'il pouvait exister en dehors du christianisme un principe religieux qui pût servir de base à la reconstruction de l'Eglise de Christ. Et l'Auteur d'un *Essai sur la mani-*

festation des convictions religieuses commence par faire le sacrifice de la sienne et par la taire, afin d'être le représentant de toutes (p. 144). Mais il ne peut se cacher ainsi, à chaque instant il laisse tomber le masque. Il déclare ici que Jésus-Christ est toute la vérité (p. 40), ce que lui concéderait à peine un Romaniste ; là il fait reposer tout son ouvrage sur l'existence d'une vérité objective (p. 37), que le Sceptique lui contestera certainement, et dans tout le chapitre quatrième il parle du salut de l'ame et du but de l'homme comme ne le feraient ni le Matérialiste, ni le Déiste, ni le Rationaliste, ni le Socinien. Il a beau faire, sa vraie nature perce de toutes parts, il est Chrétien.

Aussi, voyez comment il glisse avec ses lecteurs du point de vue chrétien à celui du monde : Au chapitre premier, il expose d'une manière vraiment admirable la nature de la vérité, ses mystérieuses destinées dans le monde, sa lutte contre l'erreur, ses victoires lentes et pénibles ; le devoir de l'homme est donc, nous dirions, et M. Vinet le dit aussi, de connaître la vérité et de venir à son secours ; mais il passe outre et immédiatement après il n'est plus question que de convictions positives et fermes (p. 46). Or des convictions fausses peuvent être très positives, et M. Vinet n'en exclut aucune. Lisez encore ces belles pages (p. 117 et suiv.) sur la religion, qui est la vie de notre vie ; d'après la lettre il s'agit de toute religion quelconque, mais d'après l'esprit, le christianisme seul est en cause. Vous arrivez aux conséquences qu'il faut tirer des principes que vous venez de lire ; au commencement du paragraphe on lit le mot de croyant dans son sens le plus général, mais aux dernières lignes déjà se trouve celui de chrétien.

Parfois aussi M. Vinet oublie, dans les jugemens qu'il porte sur autrui, sa neutralité d'emprunt. Ainsi, après avoir établi la nécessité d'une association religieuse qui laisse un libre jeu à la liberté individuelle, il veut prévenir le danger qui, certes, est imminent, de la formation d'autant de sociétés qu'il y a d'individus discordans. Sa parole devient acerbe contre « l'homme qui » voudrait se faire Eglise à lui seul, ou qui prétendrait » que toute l'Eglise, pour pouvoir le compter parmi ses » membres, fût exactement ce qu'il est lui-même ; qui, » toujours dupe d'un orgueilleux purisme et d'un in» juste dégoût, passerait sa vie à critiquer, et, pour » ainsi dire, à se séparer sans cesse, méconnaissant la » loi qui lui commande de se réunir » (p. 176). Ici l'Auteur oppose la vérité objective et chrétienne à la conviction individuelle qui ne s'accorde pas avec la sienne, et nous ne concevons pas de quel droit un apôtre de la franchise et de la vérité de caractère peut défendre de se constituer en église à ceux qui se sont fait un point de conscience de porter la barbe comme le faisaient les Apôtres. Ou posons nos deux pieds sur le rocher des siècles, et ne craignons pas, à l'exemple des Apôtres, de juger, de condamner et d'anathématiser (p. 147), ou entrons tout entier sur le domaine de la conviction subjective, respectons chacun et n'accusons personne d'orgueilleux purisme ni d'injuste dégoût.

Nous signalerons encore une autre inconséquence, qui est plus grave parce qu'elle porte sur le principe même que M. Vinet veut établir. Nous avons en vue les diverses manières sous lesquelles se présentent au lecteur la notion fondamentale de convictions religieuses. Conviction n'est ni opinion ni croyance, et l'Auteur sait en

plus d'un endroit distinguer fort bien ces trois mots (p. 47). Mais en d'autres il les confond, forcé qu'il y est par sa position entre les frontières. Il identifie conviction et croyance, quand il dit (p. 104) qu'« avoir une conviction religieuse, c'est être convaincu d'une religion, » et il élève même la conviction religieuse au degré de la croyance chrétienne, quand il ajoute que (p. 116) celle-là « n'est autre chose que la conviction que nous avons de notre salut, que le bien suprême lequel est un don de Dieu. » Mais il ne peut faire autrement que rabaisser la conviction au niveau de la simple opinion, quand il convie les Déistes et les Incrédules à manifester leurs doctrines anti-chrétiennes (p. 147 et suiv.); et la restriction qu'il fait ailleurs en exigeant qu'une conviction ait été mûrie avant d'être professée (p. 47), tombe lors de l'application qu'il fait lui-même de son principe. En effet, ou les seules convictions vraiment mûries sont les véritables, c'est-à-dire les chrétiennes, et M. Vinet est l'homme d'un parti; ou chaque individu est juge du degré de maturité de ses propres opinions ou convictions, et la restriction est nulle.

Mais ces diverses vacillations ne sont pas l'unique résultat du faux point de vue où s'est placé M. Vinet. On ne peut accorder une telle importance à la conviction subjective en matière de religion, sans supposer l'homme meilleur qu'il ne l'est réellement, et, par là, on donne gain de cause à qui accuse les Individualistes de méconnaître la corruption de l'homme hors de Christ, et la position toute spéciale du Chrétien parmi les autres hommes.

M. Vinet traite beaucoup trop la société comme une réunion d'êtres qui ne sont qu'imparfaits, et desquels on peut attendre, sans grande distinction, les mêmes vertus. Il y a bien autrement de profondeur dans cette phrase de la Confession de foi gallicane : « Nous croyons que Dieu veut que le monde soit gouverné par lois et police, afin qu'il y ait quelque *bride* pour réprimer *les appétits désordonnés du monde*. » Le monde est ce qu'est l'individu, il est déchu, il est dans le mal, il contient une multitude d'hommes méchans, dont les appétits désordonnés doivent être bridés. Dans les entrailles de l'humanité se meuvent des forces infernales que Dieu comprime par divers moyens, et qu'il ne nous appartient pas de déchaîner. Lisez le second chapitre de l'*Essai*, dans lequel l'Auteur traite des dangers auxquels serait exposée la société par la manifestation de toutes les convictions, vraies ou fausses, en matière de religion. « Qu'est-ce qu'une société, dit-il, qui ne pour» rait subsister devant notre principe ? » Elle serait une société d'hommes aveugles et sourds, frivoles ou méchans, sincères et infirmes ou passionnés et rebelles à la vérité, elle serait ce qu'est notre monde, et votre principe, excellent pour des saint Paul et des saint Jacques, est au moins dangereux appliqué au vulgaire des fidèles, et ne vaut décidément rien pour la foule inconvertie. « On ne comprend pas, continue l'Auteur, pour» quoi Dieu conserverait une institution à laquelle il » serait impossible d'attribuer un but digne d'elle. » Le but de l'homme est non de manifester ses opinions religieuses et irréligieuses avec toutes leurs nuances possibles, mais de parvenir à la connaissance de la vérité qui est en Christ, et si Dieu conserve la société

telle qu'elle est, c'est qu'il travaille constamment à la retirer du mensonge qui l'enveloppe de ses ténèbres, et à la sanctifier et renouveler par la foi. « La société ne » serait qu'une erreur, s'il était prouvé qu'elle ne peut » subsister que dans le mutisme de la conviction indi- » viduelle. » Nul ne songe à faire du silence un devoir universel, mais la question est de savoir s'il faut convier tous les hommes sans exception à parler, ou presser simplement les Chrétiens de proférer la Parole du salut au milieu d'un monde qui, de sa nature, est muet ou bavard.

Nous retrouvons ce même oubli de la profonde corruption de l'homme dans l'extension et l'importance que l'Auteur donne au devoir de la franchise ou de la vérité de caractère. L'homme est pécheur, et la sincérité absolue serait pour lui une perpétuelle confession de ses fautes, de ses mauvais désirs, de ses pensées erronées, et une confession faite non plus à un prêtre seul, ni à un ami intime, ni à Dieu, mais à tout le public. Même l'homme le plus saint a quelque côté ténébreux qu'il ne pourrait révéler aux autres sans les remplir d'effroi; lui fera-t-on un devoir, que Dieu, au reste, ne lui impose point, de se mettre à nu devant ses frères? et cependant y a-t-il de la sincérité à leur voiler ses défauts? Mais nous irons plus loin, et nous dirons que la franchise est impossible chez l'inconverti, tout aussi bien que l'amour de Dieu et le renoncement à soi-même. Car il faut à un homme pécheur, pour être véridique, des vertus que la foi chrétienne donne seule; il doit avoir assez d'humilité pour avouer ses fautes, assez de courage pour proclamer des vérités que le monde hait et persécute. D'ailleurs, à supposer la franchise à la

portée de tous, elle deviendrait, poussée à l'extrême, une nouvelle espèce de mensonge. En effet, l'homme avec tous ses défauts et ses péchés, vit dans une atmosphère spirituelle de vérités objectives et divines, (qu'ici encore l'*Essai* a perdues de vue) ; il les aspire, il s'en imprégne, et son secret désir est de se les identifier complètement ; il y tend sans cesse sans y réussir jamais ; mais ce désir est une partie aussi intégrante de lui que tout le mal qui remplit son cœur et que le peu de bien qu'il possède déjà. Forcez-moi à parler exactement d'après ce que je suis réellement et non d'après ce qu'il est possible que je devienne un jour, et vous me ferez mentir à moi-même et aux autres, car je devrai taire précisément ce que j'ai de plus précieux et ce qui ne m'appartient cependant pas : cet usufruit de la lumière et de la chaleur divines dans lesquelles vit toute ame d'homme, quelque aveugle et malade qu'elle puisse être. Or l'homme est ainsi fait, qu'instinctivement et sans s'en rendre compte, il parle davantage d'après ce qu'il sait de la vérité qui est hors de lui, que d'après ce qu'il est réellement à chaque moment donné de son développement, et il se tait quand cette vérité divine se trouve en contradiction directe avec ses pensées ou ses désirs. Changer cet état de choses autrement que par l'action de la foi chrétienne, ce serait bouleverser le monde. Ainsi, toutes les expressions de la politesse n'expriment certainement pas les sentimens réels de ceux qui en font usage, et cependant il suffirait de substituer à cette bienveillance de paroles la parfaite véracité, pour détruire du même coup la vie de société. Qu'on traite toute la politesse d'hypocrisie, on en est bien le maître ; pour nous, nous trouvons plus vraie la manière

de voir de ceux qui, avec Nicole, y découvrent comme une préparation et un acheminement aux sentimens de charité chrétienne que le fidèle seul possède, mais que le mondain exprime déjà parce qu'il en sent dans son cœur la beauté.

Si, de la franchise en général, nous passons, avec l'*Essai*, à la franche expression des convictions religieuses, nous trouvons encore ici l'individu éclipsant la vérité objective, et la nature de l'homme méconnue dans ses caractères fondamentaux.

Pour le dire en peu de mots, l'Evangile fait un devoir au chrétien de confesser le nom de Christ, et l'*Essai* impose à tous les hommes le devoir de manifester leurs convictions en matière de religion, quelles qu'elles soient.

L'altération de la vérité biblique serait donc double selon nous. Au Christ, qui est Dieu et qui est un être hors de nous, sont substituées, comme objet de la confession, nos propres pensées, et la confession de la vérité est changée en une manifestation de l'erreur et du mensonge comme de la vérité.

Et d'abord, la Bible indique-t-elle quelque part que c'est un devoir, civil ou religieux, pour chacun, de mettre au jour par franchise des opinions mauvaises? Nous ne voyons nulle part saint Paul exhorter, dans ses Epîtres, ses adversaires, ou les membres des Eglises qui ne partageaient pas toutes ses croyances, à manifester ce qu'il y avait dans leurs cœurs de pensées impies ou de doutes; et Dieu n'encourage pas davantage Satan à dire et faire aux hommes, par vérité de caractère, tout le mal qu'il couve dans sa ténébreuse intelligence.

Il est en effet peu logique d'imposer à tous les hommes indifféremment la manifestation de leurs convictions. La vérité illumine et réchauffe, et la chaleur dilate le cœur que l'erreur obscurcit, glace et resserre. L'homme qui se sent rempli de l'amour de la vérité divine doit parler ; celui qui se sent vide de tout bien est triste et se tait. Soumettre l'un et l'autre à la même règle, exiger des deux les mêmes actes, c'est commettre en morale l'erreur que ferait en physique le savant qui prétendrait identifier les effets du chaud et du froid. Le christianisme seul a des missionnaires ; les autres religions, ou restent confinées dans les limites d'une nation et d'une contrée, ou se propagent par des conquêtes et des émigrations. L'islamisme compte des fanatiques qui l'ont prêché le sabre à la main, mais non d'humbles et paisibles missionnaires. Pour être apôtre, il faut avoir l'intime et inébranlable conviction qu'on possède la vérité divine, cette vérité qui, à elle seule, est plus forte que le monde entier ; et cette conviction ne peut exister chez celui dont l'ame est enveloppée des ténèbres de l'erreur.

Il n'est sans doute que trop vrai que beaucoup d'hommes qui vivent dans l'erreur, loin de se taire, parlent beaucoup et fort haut, et proclament au sein de la société toute espèce de doctrines de mensonge. Mais ils agissent ainsi bien moins par devoir et pour être francs, que par vanité, intérêt et méchanceté ; ils veulent s'acquérir un nom par de soi disant découvertes religieuses ou morales, se faire de la place pour leurs passions coupables, et écraser l'infâme qui les condamne et les gêne. Ces hommes-là ne sont que trop portés, par leur cœur mauvais, à parler contre la vérité, pour qu'il soit né-

cessaire de les exciter encore à manifester leurs convictions en matière de religion.

M. Vinet croit remédier au mal en faisant à ces hommes « un devoir de ce qui n'est qu'un instinct » (p. 53), et il pense avoir ainsi beaucoup gagné. Mais à quoi sert de chercher à « substituer à l'irritabilité de la raison l'*incorruptibilité* d'un esprit paisible » (p. 54), chez des hommes qui n'attaquent la religion que parce qu'ils sont *corrompus?* Leur conscience est à demi-morte : comment agiraient-ils avec conscience et sans passion (p. 58)? et les Chrétiens qui les combattent n'ont pas attendu la publication de l'*Essai* pour être autre chose que « des gladiateurs. » La Bible suit une tout autre voie : elle ne recommande pas au monde incrédule d'user, dans sa haine pour la vérité, de douceur, de respect, de discrétion (p. 153, 157), mais elle lui enlève à la fois son incrédulité et son amère violence.

Quant aux gens du dehors qui se taisent, leur silence est certainement quelque chose de providentiel : il découle non seulement de l'action inconsciente que l'erreur produit sur le cœur de l'homme, mais encore du respect, de l'effroi que la vérité divine inspire aux méchans. Satan lui-même tremble devant Dieu, et les hommes pécheurs devraient se mettre au-dessus de cette frayeur, et professer leurs doctrines anti-chrétiennes comme le fidèle confesse son Sauveur ! Dieu est plus sage que nous, il lie la langue des inconvertis, ne la délions pas ; il les effraie dans le fond de leur cœur, ne les rassurons pas. La vérité profite de ce silence de la multitude pour se propager dans la paix. Laissons donc les consciences se cacher dans leurs ténèbres jusqu'au

moment où la force de la vérité les attirera à la lumière, et si du fond de leur obscurité elles font éclater leurs blasphêmes ou murmurent à basse voix leurs doutes, nous avons de meilleures paroles à leur apporter que celle-ci : Criez plus haut.

Nous dirons la même chose de la foule immense des indifférens et des tiédes. Ils se taisent parce qu'ils n'ont rien à dire. Ce sont des morts, dit l'Ecriture : pressez-les de se faire connaître, ils ne bougeront pas. Ce sont de petits enfans : forcez-les de manifester leurs convictions, ils crieront, ils vagiront. Avant de les faire parler, ressuscitons-les donc, laissons-les grandir.

On leur nuit même en les incitant à parler avant le temps par un simple motif de franchise. M. Vinet sait fort bien que « toute pensée prend corps et devient consistante par la parole » (p. 46) ; or cela est vrai des mauvaises pensées comme des bonnes ; forcer chacun à manifester, dans tous les momens de sa vie, ses pensées en matière de religion, c'est donner corps et vie à une multitude d'erreurs qui, non manifestées, se seraient insensiblement dissipées ; c'est forcer à de pénibles rétractations des hommes qui, s'ils avaient suivi leur bon instinct, auraient tû leurs convictions mensongères jusqu'au moment où elles ont fait place à la vraie foi.

M. Vinet croit que la manifestation de toutes les convictions anti-chrétiennes est utile à la cause du christianisme. Le domaine de l'utile prête aux appréciations les plus diverses. On peut sans doute soutenir que l'apparition des écrits de Voltaire et de ses amis était préférable, dans le siècle passé, à un complet silence de leur part ; mais cette assertion nous paraît quelque peu paradoxale, et nous croyons que ces ouvrages ont perdu

beaucoup d'ames qui, autrement, auraient accepté l'Evangile. Est-il d'ailleurs prudent à la religion chrétienne d'attiser elle-même le feu que le monde a allumé, il y a dix-huit siècles, pour la brûler, et se trouve-t-elle attaquée avec assez de mollesse pour s'en impatienter, et crier à ses ennemis de rassembler contre elle plus de monde et de se jeter sur elle avec plus d'ardeur? Ne risque-t-elle pas ainsi de se trouver exposée à des épreuves qui seraient au dessus de ses forces, parce qu'elles ne lui viendraient pas de Dieu? Est-il bien sûr que la voix des hérauts de l'Evangile se ferait entendre à autant d'ames qu'elle le fait à présent, quand elle devrait surmonter cet immense brouhaha que produirait l'expression de toutes les convictions religieuses?

Enfin, les heureux résultats de l'accomplissement de ce nouveau devoir nous paraissent si peu certains, que nous ne concevons même pas comment ils ne renverseraient pas de fond en comble toute la société. Je suis un Strauss; je dois, en vertu du principe, manifester mes convictions religieuses, et l'Etat me doit non seulement tolérance, mais même garantie et protection. Mais je suis aussi républicain et communiste, et je ne conçois pas trop comment la franchise qui m'oblige à écrire une *Vie de Jésus*, ne me ferait pas aussi un devoir de répandre au sein de ma patrie monarchique mes principes rêpublicains, et au sein d'une société basée sur la propriété mes théories communistes; ce n'est pas tout, le droit que la véracité me donne de parler et d'agir selon mes intimes convictions en matière de politique, impose à son tour à l'Etat le devoir de me protéger dans le libre exercice de ce droit et, cas échéant, d'intervenir en ma faveur pour m'y maintenir. Il nous

semble que le principe de la vérité de caractère, donnant un droit égal à toutes les convictions imaginables, déchaîne toutes les passions mauvaises pour qui ce devient un devoir et un droit de se montrer au grand jour, et livre la société, pieds et poings liés, aux mains des brigands de grand chemin. Evidemment la vérité de caractère n'est un devoir absolu que pour celui qui possède dans son cœur la vérité objective ou le Christ.

Ou nous nous trompons fort, ou le devoir imposé aux mondains, de manifester leurs convictions religieuses, est peu en harmonie avec la Révélation, contraire à la nature de l'homme, nuisible à ceux qui s'y soumettraient et subversif de toute société. Voyons ce même devoir appliqué aux Chrétiens.

La Bible leur dit : « Confessez le Seigneur; » l'*Essai :* « Confessez-vous vous-mêmes. » La première, fidèle en toute chose au grand principe de la foi, dirige nos regards loin de nous, vers le Seigneur qui est la source de la vie. Le second fait l'inverse, il nous replie sur nous-mêmes, il nous ôte notre force, et c'est cependant là le principe sur lequel repose la théorie qui doit transformer toute l'Eglise.

La Bible nous dit : « Confessez le Christ par amour pour le Dieu qui vous a sauvés, » et l'*Essai :* « Confessez-vous vous-mêmes par franchise. » Or la franchise est un mot bien autrement faible que la reconnaissance et l'amour. Le devoir en question, altéré dans son objet, l'est également dans son origine ; le but est déplacé et l'impulsion vient d'ailleurs.

Ce n'est pas que le Livre Saint ne nous recommande aussi la franchise et la vérité de caractère, en même temps que nous recevons d'en haut la force de pratiquer

cette vertu. Mais celle-ci est toujours accompagnée, dans la vie chrétienne, par la charité et l'amour de Dieu, qui lui donnent la main pour la soutenir, l'animer ou lui fermer la bouche. Dans l'*Essai*, au contraire, elle marche seule ; de loin en loin elle a à ses côtés l'amour du prochain, qui l'excite à parler ; parfois aussi elle le rencontre sur sa route comme un étranger qui l'arrête brusquement. Quant à la recherche de la gloire de Dieu, l'Auteur est bien trop chrétien pour la mettre de côté (p. 118), mais dans sa position mitoyenne, il ne peut l'avoir constamment devant les yeux. Et cependant le Chrétien, qui doit tout faire pour la gloire de Dieu, ne doit parler de ses convictions que pour l'avancer. Or, s'il en est ainsi, que de pages de l'*Essai* devraient être refondues !

L'Auteur, en se plaçant au point de vue purement subjectif, n'a pu donc faire autrement qu'altérer le devoir chrétien de la confession du Christ. Mais il nous paraît, en outre, avoir méconnu l'un des caractères essentiels de la piété chrétienne, en imposant ce devoir sans restriction et d'une manière toute générale aux croyans. Le croyant est un être qui naît, qui est enfant, qui grandit et qui arrive lentement à la maturité ; il est une plante qui doit germer, lever, pousser, se couvrir de feuilles et de fleurs avant de porter des fruits. Même le serviteur du Christ le plus accompli est jusqu'à sa mort à l'école du Seigneur, et de leçon en leçon ses convictions se complètent et s'harmonisent. Dites-lui de confesser son Sauveur à toutes les époques de son développement; il le fera sans hésiter, toutefois avec plus ou moins de courage, de force, de clarté et de vérité ; mais il le fera, parce qu'il s'agit pour lui de parler de

faits positifs, de réalités objectives, qui se présentent distincts à son esprit et dont son cœur a éprouvé la divine influence. Mais pressez-le, au contraire, de manifester par franchise ses convictions à chaque moment de sa vie : ses regards se troublent en se portant sur son propre cœur et sur ceux de ses voisins ; une expression mal choisie va le rendre luthérien, une autre calviniste, une troisième zwinglien, une quatrième arminien, etc., et ce qu'il pense maintenant, il ne le fera plus l'an prochain ; si bien qu'on le verra sortir de son Eglise nationale pour se faire tour à tour dissident, wesleyen, romaniste, plymouthiste, etc., etc. Ce n'est pas là la doctrine de l'Apôtre, qui dit à ceux qui pensent autrement que lui, non pas : «Faites-vous une Eglise qui soit la franche expression de vos erreurs,» mais bien : «Dieu vous fera connaître ce qui en est; en attendant, soyons unis» (Philipp. III).

Si nos réflexions sont vraies, le principe de la manifestation des convictions religieuses ou de la sincérité en matière de religion, n'est point un devoir absolu et universel, et il prend pour le Chrétien une forme particulière qui en fait un principe tout nouveau.

Il en résulte donc que M. Vinet, en faisant reposer toutes les associations religieuses sur son principe abstrait, les fait reposer sur une erreur. Et l'erreur se trouverait être à la base de celle de ces associations qui croirait en Jésus-Christ, et qui serait censée l'Eglise de Dieu !

Mais l'on se demande comment la liberté individuelle peut produire une association, et par quelle voie le culte sortira de la sincérité. Cette voie n'existe pas, et M. Vinet aurait dû poser, à côté de son premier principe,

un second principe tout différent, celui de la sociabilité, duquel il aurait dérivé l'association des individus religieux. Mais l'homme qui cherche la vérité dans les abstractions de son intelligence, et qui veut la construire *a priori*, au lieu de la saisir dans les faits de la nature et de la conscience, et dans les réalités divines du christianisme, éprouve un singulier besoin de tout ramener à un principe unique, et ne peut se faire à en poser plusieurs parallèles : il lui manque la vraie unité qui est en Dieu, et comme il lui en faut une, il se la donne lui-même par un acte arbitraire de sa raison. M. Vinet ne peut autrement que présenter l'association comme une simple *forme*, un *mode*, une *condition* de la manifestation religieuse (p. 139, 174). Il échappe sans doute par là à l'obligation de prouver par de longs raisonnemens et de nombreuses considérations, le second principe de la sociabilité, comme il a dû faire celui de la sincérité, et d'établir que ces deux principes sont les seuls qui régissent la matière, et, qu'après le second, il n'en vient pas un troisième, un quatrième, un dixième. Mais par là aussi il s'embarrasse dans d'inextricables difficultés. Il démontre bien sans doute que « les abus de l'association n'en détruisent pas la nécessité, » et il admet que « l'association comporte des divergences sur tous les points qui laissent le fondement intact » (p. 175). Mais il se trouve sans armes contre les hommes qui, en vertu du principe unique qu'il pose, voudraient, par de respectables scrupules de conscience, se séparer de leurs frères pour des différences qui, au jugement subjectif de M. Vinet et au nôtre, sont de vraies puérilités, et qui leur semblent, à eux, des vérités capitales. Pour nous, nous sommes intimément convaincus que si l'E-

glise chrétienne acceptait le principe unique de la manifestation religieuse, elle irait se brisant en autant d'atomes que la chimie pourrait en compter dans un corps, se divisant comme un fleuve en mille bras que la steppe absorbe et tarit. Car la liberté est un dissolvant chez l'homme pécheur et aveugle, et elle doit constamment être contenue et balancée par une force plus puissante qu'elle, qui agit sur elle du haut des cieux et qui n'est pas une force humaine. On verrait autant d'associations qu'il y a d'opinions possibles sur tous les points de dogme, de morale et de culte ; et, en effet, si c'est pour l'homme libre de l'*Essai* un devoir de s'associer, ce n'en est pas un pour lui de rester associé avec Pierre plutôt qu'avec Jacques ; il doit, bien au contraire, se réunir à ceux qui partagent ses convictions, et comme les convictions religieuses sont infiniment diverses, les associations de convictions doivent être infiniment nombreuses. Prenons donc leçon de l'expérience ! ne voyons-nous pas auprès de nous de petites Eglises, unies naguères encore, se diviser et se subdiviser à mesure qu'une opinion nouvelle surgit dans la pensée d'un des membres influens ; et, cependant, ces Eglises ne reposent point sur le principe absolu de la liberté !

Mais que dirons-nous de ce principe appliqué aux mondains, c'est-à-dire à l'immense multitude des hommes ? Ils vivraient sans religion, sans culte ; car, d'une part, ils n'ont aucune conviction en matière de religion, et, d'autre part, leur besoin de sociabilité est pleinement satisfait par la famille, la société civile et l'Etat. C'est là un point capital que nous avons déjà touché, et sur lequel nous reviendrons plus tard.

Cependant M. Vinet serait parvenu à déduire de la liberté l'association, et même il aurait juxtaposé à la manifestation religieuse, la sociabilité, qu'encore, avec ces deux principes, il n'aurait point constitué une Eglise chrétienne. L'Eglise est une assemblée d'individus, mais ce qui les assemble, ce n'est point « une loi de la nature humaine » (p. 170), c'est l'Esprit de Dieu qui, tel qu'un fleuve de vie, se verse dans le cœur des élus et crée entr'eux une unité substantielle, en même temps que le Père attire de loin vers Jésus-Christ et son vrai corps une foule immense, qui forme l'épaisse et grossière enveloppe du pur et lumineux noyau. Une telle Eglise est assez forte pour contenir dans son sein les convictions les plus diverses sans que son existence en soit ébranlée. Non seulement « elle comporte des divergences, » mais elle doit nécessairement en contenir. Car elle compte parmi ses membres des enfans dans la foi, dont les opinions sont pleines encore d'erreurs, et des hommes faits qui sont arrivés à la pleine connaissance de la vérité. Elle peut même ouvrir ses portes au monde, qu'elle reçoit à son école et qu'elle forme à sa discipline en attendant qu'il arrive à la vraie foi. Elle n'excommunie que les rebelles. Elle est un immense organisme qui s'assimile les fidèles, élabore les inconvertis et rejette les incrédules, et la vie de ce corps est la vie de Dieu même, Christ est sa tête et Christ est sa vie. L'Eglise ne repose donc point sur un principe unique, et si elle le faisait, ce principe serait non la sincérité, mais l'Esprit saint; elle repose, nous l'avons déjà dit, sur deux principes qui ne sont pas les deux principes humains de la sincérité et de la sociabilité, mais dont l'un

est divin, l'Esprit saint, et l'autre humain, la foi personnelle.

M. Vinet prend donc un chemin qui aboutit à des associations religieuses, mais nullement à l'Eglise du Christ.

Rien ne prouve mieux dans les détails le faux point de vue de l'*Essai*, que les pages où il expose ce que doit être la sincérité chez le pasteur.

D'après les doctrines universellement reçues, l'Eglise, étant l'intermédiaire par lequel le saint Esprit agit sur les hommes, et ayant une existence propre que lui a attribuée Celui qui l'a instituée, est en droit d'exiger de ceux qu'elle appelle à la représenter fidélité et obéissance, et le Pasteur se trouve, dans son ministère, en face non pas tant de sa conviction individuelle, que de la communauté dans laquelle il est entré par un acte libre de sa volonté. Si ses opinions religieuses sont en contradiction avec les croyances de l'Eglise dont il fait partie par le baptême, il serait un indigne hypocrite en se présentant pour en être un des Pasteurs. Mais si sa conscience lui rend le témoignage qu'il croit ce que croit cette Eglise, il peut accepter le ministère qu'elle lui offre, quand bien même, à l'époque de sa consécration, sa foi serait encore mal affermie. Autrement nos chaires seraient bientôt toutes désertes, puisque le protestantisme veut que chaque fidèle acquierre par lui-même la conviction intime et vivante de toutes les vérités révélées. Or c'est là le travail de toute la vie, bien plus, ce sera celui de l'éternité tout entière. Cependant il faut, pour l'instruction religieuse et pour la prédication, une règle invariable; cette règle, que le pasteur accepte avec sa charge, c'est l'Ecriture sainte, et son ex-

plication telle qu'elle est admise par son Eglise et consignée dans les Confessions de foi, les Liturgies ou les Catéchismes. Traiter avec l'*Essai* de paria, de menteur, tout pasteur qui «laisse imposer à sa franchise quelque restriction» (p. 185, 186), c'est, à notre avis, l'une des plus grandes aberrations auxquelles puisse conduire l'individualisme; c'est, en outre, livrer les troupeaux à tous les caprices de la raison subjective.

Bienheureux sommes-nous tous que les sociétés chrétiennes reposent sur une base plus solide que ne l'est l'identité ou la ressemblance des convictions personnelles! L'Eglise est le corps de Christ!

Au lieu d'écrire un *Essai sur la manifestation des convictions religieuses,* M. Vinet aurait dû, nous semble-t-il, faire un *Traité sur la confession du nom de Christ,* et se placer franchement au point de vue de la Révélation; présenter les Chrétiens comme étant le sel de la terre, le levain de la pâte, la divine semence du champ qui est le monde; poser la nature, la nécessité, l'étendue, les limites, les résultats de ce devoir de la confession; suivre le Chrétien dans sa lutte avec tous les genres d'erreurs, éveiller cette lutte là où elle n'existe pas, la contenir lorsqu'elle devient charnelle; tracer en particulier les devoirs du Chrétien dans l'état actuel des Eglises de multitude qui, pour être mauvais, n'en a pas moins été annoncé par le Sauveur; dévoiler la profondeur et l'étendue de la lèpre qui ronge la société chrétienne, et instruire les médecins de l'humanité, je veux dire les croyans, à lutter contre le mal jusqu'à l'arrivée du Sauveur. En ne sortant pas du point de vue biblique, M. Vinet aurait écrit un livre qui serait à la fois tout autre et presque le même que la première partie

de son *Essai*, et qui aurait certainement été en grande bénédiction dans l'Eglise, tandis que l'ouvrage actuel, écrit sous la double inspiration de la foi chrétienne et de l'esprit du siècle, pousse tantôt à Christ et tantôt à l'anarchie. « Les mots d'individualisme et d'anarchie n'imposent sans doute ni n'effraient » M. Vinet (p. 178); mais ils nous font peur, à nous, qui croyons voir l'un des penseurs chrétiens les plus influens de notre époque se laisser détourner de la voie étroite du christianisme par les doctrines qui sont maintenant en vogue dans le monde, et prêter l'appui de son nom à des erreurs qui exaltent la conviction sincère aux dépens de la croyance véritable, et qui déplacent l'Eglise de sa base, qui est Jésus-Christ et son Esprit, pour la faire reposer sur les illusions de la sincérité.

§ II.

DES INSTITUTIONS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA MANIFESTATION DES CONVICTIONS RELIGIEUSES, OU DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT ENVISAGÉE COMME CONSÉQUENCE NÉCESSAIRE ET COMME GARANTIE DU PRINCIPE.

Essayons d'abord de poser nettement la question, en nous plaçant au point de vue de l'Auteur.

La manifestation des convictions en matière de religion étant un devoir pour tous, il en résulte que nul n'a le droit d'empêcher qui que ce soit d'accomplir ce devoir.

Ce devoir réclame une garantie, que l'Etat donne en restant complètement neutre à l'endroit des convictions religieuses, ou, dans d'autres termes, en les protégeant toutes également.

Or, pour que l'Etat soit neutre, il faut qu'il existe une entière et complète séparation entre l'Eglise et l'Etat, entre les choses spirituelles et les temporelles.

Mais pour que l'Etat *puisse* être neutre, il faut qu'il *doive* l'être en vertu même de son essence; et la théorie de l'Etat vient ici contrôler le devoir de la manifestation des convictions religieuses ou irréligieuses.

Ce raisonnement qui, au premier abord, semble à l'abri de toute critique, présente cependant, à un examen plus attentif, plusieurs défauts.

1° Pour déduire du devoir de la libre manifestation religieuse l'absolue séparation du temporel et du spirituel, il faut rendre ce devoir aussi absolu que possible; car, en se combinant avec d'autres, il pourrait ne réclamer qu'une simple distinction entre l'Etat et l'Eglise, et n'exiger de la première de ces institutions que la tolérance.

2° Ce qui importe, au point de vue même de l'*Essai*, c'est bien moins la libre *manifestation* des convictions religieuses toutes formées, que leur *formation* même, et telle est bien aussi la pensée de l'Auteur dans toute sa seconde partie (p. 390). Mais comme la séparation de l'Eglise et de l'Etat est représentée sur le titre et dans l'ouvrage comme la conséquence de la seule manifestation, il en résulte que l'édifice déborde de toutes parts sa base et repose à moitié dans le vide.

3° Un droit réclame une garantie, pour autant que la garantie est de même nature que le droit. Ainsi, aux

droits civils et politiques, l'Etat assure une garantie du même genre, et l'Eglise doit pareillement garantir à ses membres le libre exercice de leurs droits religieux. Mais que l'Etat doive garantie à des droits spirituels, c'est ce qui est pour le moins douteux, et ce que l'*Essai* aurait dû prouver.

4° Garantie, protection et neutralité ne sont pas synonimes et ne peuvent pas s'employer indifféremment l'un pour l'autre. L'Etat peut dire aux associations de croyans et d'incrédules: « Je ne vous connais pas, j'ignore même votre existence, vivez comme vous l'entendez, vos membres ne sont à mes yeux que des citoyens. » Mais il peut aussi prendre parti pour les Eglises monothéistes contre les cultes païens, et dire aux premières : « Je vous reconnais seules; et, si vous le demandez, je vous protégerai toutes, sans faire d'ailleurs entre vous de différence. » Enfin il peut aller plus loin encore, et donner aux Eglises chrétiennes des garanties constitutionnelles, en vertu desquelles il devrait prendre, dans certains cas, leur cause en mains et se faire d'office leur advoué et leur défenseur.

5° La séparation entre l'Eglise et l'Etat n'entraîne point nécessairement celle de la religion et de la société, et réciproquement; car religion et Eglise, société et Etat ne sont pas synonimes.

6° L'*Essai* ne tire pas de son principe fondamental toutes les conséquences qui en découlent : il en déduit bien la liberté du Chrétien, l'indépendance des associations religieuses et la garantie que l'Etat doit leur accorder; mais il ne traite point spécialement des droits que les convictions anti-chrétiennes ont à la protection de la société.

7° En partant du devoir de la sincérité, on n'arrive, avons-nous dit, qu'à une association vague de personnes qui, dans un moment donné, ont de Jésus-Christ à-peu-près les mêmes idées. Quand donc l'*Essai* parle de l'*Eglise* et de la séparation de l'*Eglise*, en prenant ce mot dans son sens historique, il l'emploie évidemment dans un sens différent de celui qu'il lui donne ailleurs.

Nous pourrions donc recevoir comme vrai le principe fondamental de l'*Essai*, et ne pas accepter les conséquences qu'il en tire. Mais nous croyons avoir prouvé que ce principe est faux; et, la base détruite, tout l'édifice s'écroule.

En effet, si le devoir de tout homme est d'arriver à la vérité qui est en Jésus-Christ et non à une vérité quelconque, et si le Chrétien seul est appelé de Dieu à manifester sa foi et à confesser le nom du Sauveur, l'Etat, qui est d'institution divine, se trouve n'avoir d'obligation qu'envers la vérité divine et la véritable Eglise de Dieu; il ne peut, lui qui vient de Dieu, être tenu de garantir et de protéger la libre manifestation de l'erreur qui est contre Dieu. Mais nous nous hâtons d'ajouter que ce n'est point par cette voie détournée que nous voudrions arriver à déterminer les relations de l'Eglise et de l'Etat, et que nous prendrions pour point de départ l'essence et la nature de l'un et de l'autre, et non tel ou tel devoir moral ou religieux.

Nous serions donc, nous semble-t-il, en droit d'opposer à l'*Essai* une fin de non recevoir, et de lui dire: «Votre thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat peut être vraie en soi, mais vous l'avez mal prouvée; présentez-la sous une autre forme et nous l'examinerons.»

Mais comme l'*Essai*, dans la seconde partie, s'occupe presque uniquement des convictions et des associations plus ou moins chrétiennes, et se rapproche ainsi beaucoup de notre point de vue, le lecteur nous reprocherait avec raison de transporter la rigueur des formes judiciaires dans l'examen de questions philosophiques, et nous devons entrer en matière.

Suivons donc pas à pas M. Vinet dans les raisonnemens par lesquels il prouve sa thèse ou son dogme de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

« La manifestation religieuse est un devoir; tout devoir est un droit, tout droit veut des garanties; donc la société doit des garanties à la libre manifestation des convictions religieuses. »

Par garantie, il ne faut pas entendre ici la seule absence de toute persécution; c'est protection, protection impartiale, égale pour tous (p. 195), c'est incontestablement (le terme l'indique) pleine liberté assurée *par la loi* à tous les cultes et à toutes les convictions. Si la théorie individualiste se réalisait, il n'y aurait plus de guerres de religion, plus de persécutions religieuses, chacun pourrait devenir membre de toute Eglise sans en éprouver le moindre désagrément de la part de la société. L'Evangile, en particulier, se répandrait de lieu en lieu sans jamais rencontrer l'émeute, ni passer par la prison, ni monter sur le bûcher. Les saints Paul des temps futurs s'étonneraient de tout ce que l'Apôtre des Gentils raconte des souffrances que lui ont fait éprouver les hommes à cause de sa foi; et ce que Jésus-Christ disait à ses premiers disciples des afflictions qu'ils auraient dans le monde (Jean xv, 18-27; xvi, 1-3, 33), n'aurait plus pour nous et nos enfans que cet intérêt secondaire

qu'excitent des douleurs qui ne peuvent nous concerner. La terre deviendrait, en quelque sorte, pour l'Eglise, un paradis anticipé ([1]). Mais tous les paradis terrestres de ce genre se nomment des utopies. Ce n'est pas à dire que l'Eglise doive toujours être sur la croix, elle triomphera lors du retour triomphant de son divin Chef; mais elle devra sa gloire et sa paix à la vie qui est en elle, à la puissance de l'Evangile sur le cœur, et non à des articles de constitutions et de chartes. L'*Essai* nous montre bien le but auquel l'humanité doit arriver, mais il nous y conduit par une fausse route. Nous en sommes séparés par une époque de luttes religieuses et de persécutions, et non par un temps où le principe de la liberté des cultes gagnera toujours plus de terrain.

Cependant ce paradis anticipé de l'Eglise du Christ serait aussi celui de tous les Antechrists. En effet, cette garantie positive et formelle que l'Etat donnerait aux convictions religieuses, embrasserait non seulement tous les cultes possibles, mais toutes les croyances individuelles, et l'on sait quelles opinions absurdes, impies, sacriléges, peuvent s'ancrer dans le cerveau des hommes. Il ne suffisait donc point (p. 195) de rappeler les funestes conséquences de toute persécution dirigée contre l'hérésie et l'impiété; il fallait montrer l'Etat les protégeant comme il fait l'Evangile, et leur garantissant le libre usage du droit qu'elles ont à se manifester en plein. La première conséquence d'une telle garantie serait de chasser des emplois publics tous les magistrats chrétiens, qui, autrement, se verraient contraints, en vertu du principe de franchise, de se faire les défenseurs

([1]) Bauty, l'*Union*, p. 48.

de sectes et d'individus qui seraient à leurs yeux la gangrène de leur patrie.

La garantie serait accordée par l'Etat à l'Eglise:— Mais depuis quand le royaume de Dieu reconnaît-il les royaumes de la terre pour ses supérieurs? Qu'il accepte de l'Etat ou des familles les biens temporels sans lesquels il ne peut ni construire ses temples, ni entretenir ses pasteurs, il ne fait là rien qui soit contraire à sa nature céleste. Mais consentir à recevoir de l'Etat la garantie de ses droits religieux, jamais! Laisse-t-on à l'Eglise pleine liberté de prêcher l'Evangile, elle en profite en rendant grâces à Dieu; elle la prend quand on la lui refuse.

Mais cette garantie des droits de l'Eglise, à qui la demande-t-on? — A l'Etat. — Mais qu'est-ce que l'Etat?—C'est, nous répond-on, la matière, la chair.— Et c'est à la matière que l'on demande des garanties générales pour les convictions religieuses chrétiennes ou autres, lorsque l'on va arguer de la nature de l'Etat pour lui refuser tout droit quelconque à protéger spécialement telle religion! On veut que l'Etat, qui n'est, dit-on, que la somme des hommes du monde et qui n'est point un être distinct de ses membres, fasse ce qu'aucun d'eux ne peut faire: qu'il observe une neutralité parfaite en face de toutes les doctrines religieuses, qu'il ne favorise point celles qui sont mondaines, charnelles, matérialistes comme lui, qu'il ne fasse jamais sentir son aversion secrète à cette vérité révélée qui le condamne? Où trouve-t-on dans la Bible, dans la société des hommes neutres? La neutralité des Etats, c'est-à-dire des magistrats et des législateurs, est un être de raison qui n'existe que dans l'imagination de

quelques gens. Demandons aux mondains des égards pour les convictions religieuses qu'ils repoussent, aux Eglises, de la tolérance les unes pour les autres : de la neutralité, jamais. Vous effacez d'une charte la religion d'Etat pour n'y laisser subsister que la religion de la majorité : au bout de dix ans, la différence ne sera plus que sur le papier. Que les Etats-Unis, par athéisme politique, ouvrent le chemin des plus hautes magistratures aux Chrétiens de toute dénomination, aux Juifs, voire aux Mahométans dont le nombre ne sera sans doute jamais bien grand dans les plaines de l'Ohio et du Mississipi : cette neutralité si prônée s'arrêtera juste aux limites de l'égoïsme national, et se gardera bien de comprendre les Païens propriétaires du sol qu'elle traque comme des bêtes sauvages, ni les Païens d'Afrique, les esclaves, qu'elle engraisse et use comme des bêtes de somme. Ces exemples viennent confirmer tous nos doutes sur la solidité des espérances de M. Vinet, qui croit (p. 381) que les progrès de la raison générale empêcheront à l'avenir la religion du plus grand nombre de devenir de fait religion d'Etat. Le danger subsistera aussi long-temps qu'on n'aura pas trouvé le secret de forger des hommes neutres à qui remettre le gouvernement de la société.

Le système de garantie qu'on propose viendra toujours se briser contre la protection impie à accorder à l'impiété, et contre la nature intime de l'homme pour qui le mot de neutralité n'existe pas. Ces doctrines, d'ailleurs, sont nouvelles dans toute la force du mot.

Cette objection n'embarrasse pas M. Vinet, qui revient en plusieurs endroits sur la nouveauté du christianisme et sur l'opposition où il se trouve avec tout ce qui

existe hors de lui (p. 241, 313). La réponse serait valide dans deux suppositions : si nous étions au temps des Apôtres et que la doctrine en question ne fût nouvelle que pour le monde païen, ou si nous étions Romanistes et que nous reconnussions à l'Eglise le pouvoir de recevoir, de siècle en siècle, des révélations nouvelles et de proclamer de nouveaux dogmes. Mais pour nous, Protestans, qui croyons que toute la révélation chrétienne est comprise dans Jésus-Christ et exposée dans le Nouveau Testament, nous ne pouvons admettre qu'une doctrine, au dix-neuvième siècle de notre ère, soit nouvelle pour l'Eglise même, comme l'Evangile l'a été et l'est encore pour le monde. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que nous opposons aux Individualistes la prescription des erreurs existantes et la nouveauté de leurs doctrines, comme les Romanistes le faisaient aux Réformateurs, et qu'on se souvienne que ceux-ci citaient en faveur de toutes leurs innovations le témoignage de la primitive Eglise.

Mais la doctrine individualiste est plus que nouvelle; elle est en contradiction avec la conduite de Jésus-Christ et des Apôtres.

Devant le sanhédrin, devant Pilate, devant Hérode, Jésus-Christ a-t-il proclamé le principe de la libre manifestation des convictions religieuses, et demandé à ses juges leur protection pour son ministère? Ou, s'il consentait volontairement à mourir, ne devait-il pas au moins songer à ses disciples présens et futurs, et ne pas compromettre leurs droits par son silence?

Les Apôtres, qui sortaient de prison, ont-ils prêché la liberté des cultes, et n'ont-ils pas répondu simplement : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ? »

Toute la primitive Eglise, pendant trois siècles de persécutions, a-t-elle eu le plus léger pressentiment de ce dogme qu'on vient de découvrir? Elle en appelait à la divine vérité de ses croyances, à la pureté de sa vie, à sa fidèle obéissance aux lois, et réclamait justice et tolérance, mais non protection et garantie.

Nous ne pensons donc pas qu'il soit dans les vues de Dieu (p. 190), que la religion réclame de l'Etat, comme un droit, la garantie positive et formelle de sa liberté, et si l'Etat ne doit persécuter personne pour sa foi, c'est en vertu de sa nature même et de sa propre essence, qui lui interdit d'exercer aucune action directe dans une sphère qui n'est pas la sienne. Mais poursuivons le raisonnement de l'auteur.

M. Vinet, qui reconnaît à chaque individu le droit de se faire protéger par l'Etat dans la libre manifestation de sa croyance religieuse, ne peut admettre que l'Etat puisse être appelé à s'intéresser d'une manière spéciale à telle croyance ou à telle Eglise plutôt qu'à telle autre. Pour nous, nous pensons que l'Etat étant le représentant de la nation, et toute nation se formant dans l'ordre de choses normal sous l'action d'une certaine religion, il est impossible que l'Etat ne protége d'une manière spéciale la religion de la nation, pour autant qu'il peut le faire dans le domaine où il se meut.

Mais pour nous rendre exactement compte de la théorie individualiste, souvenons-nous que d'après ses principes, l'Etat doit rester neutre non seulement entre le catholicisme et le protestantisme, entre le christianisme et le paganisme, mais encore entre toute religion quelconque et l'irréligion. Car si M. Vinet conteste avec raison à l'Etat le pouvoir de discerner

entre la véritable Eglise et la fausse, les incrédules, que l'Etat frapperait de réprobation en leur refusant sa garantie, lui nieraient le droit de décider si la meilleure manière d'adorer un Dieu qui n'existe pas, n'est pas précisément de ne pas l'adorer du tout. A notre point de vue, au contraire, l'Etat ne peut jamais être réduit à cette dure extrémité de défendre du bras droit la cause de Jésus-Christ, et, de l'autre, celle du démon de l'incrédulité; il a toujours une religion comme la nation qu'il représente.

Le cas excepté d'une nation qui se forme de fractions de vingt autres, nous ne concevons pas un Etat qui ne protége pas une certaine religion, parce que l'Etat est à nos yeux la nation organisée, et que nous ne voyons pas dans l'histoire, ni ne pouvons admettre en théorie, une nation se constituant en Etat en dehors de toute influence religieuse. Resterait à déterminer, d'après la nature de l'Etat, quelle est la protection qu'il doit accorder à la religion. Mais ici nous ne construisons pas, nous détruisons.

M. Vinet cherche à prouver que toute protection marche accompagnée de la persécution, que « protéger et persécuter ne sont que la double conséquence d'un même principe, de celui qui met la conviction religieuse dans un rapport quelconque avec la société civile (p. 201); qu'un droit de persécuter dérive irrésistiblement de celui de protéger, si bien que toute limite entre les deux est arbitraire, et qu'il est impossible de concevoir, en bonne logique, comment on pourrait dénier à la société le droit de persécuter, après lui avoir reconnu celui de protéger » (p. 195). S'il en était ainsi, nous serions tous fort à plaindre, car les Etats actuels qui professent

une certaine religion, devraient expulser ou brûler tous les Dissidens, et l'Etat des Individualistes, qui protége toutes les croyances (même p. 195), ne pourrait faire autrement que les toutes opprimer. Non, la nation la mieux convaincue de la vérité de sa religion, devrait précisément être celle qui serait la plus tolérante envers les autres, ou qui même accorderait à leurs sectateurs la pleine jouissance de tous les droits civils et politiques; et la protection engendre si peu, de fait ou de droit, la persécution, que jamais on ne dira que le père qui a le droit de protéger son enfant, a par là même le droit de le tourmenter, ni que l'Etat, qui protége l'Académie des sciences, doit en bonne logique la persécuter.

C'est au contraire en dépit de toute logique que l'usage devient abus. Mais rien de plus commun dans l'histoire que ce faux raisonnement là; et si l'excès suffisait pour proscrire le bien, la première chose à bannir de la terre serait le christianisme, puisque c'est de lui qu'on a le plus abusé.

Après avoir établi que la protection de l'Eglise par l'Etat, telle qu'elle existe généralement parmi nous, est un mal et ne peut être qu'un mal, l'Auteur cherche à prouver qu'elle est en contradiction avec la nature de l'Etat et avec celle de l'Eglise. Voici son raisonnement :

« La société ne peut protéger, ni, par conséquent, avoir une religion; car si elle a une religion, elle a une conscience, et si elle a une conscience, comme la conscience est une et indivisible, la sienne tue celle de l'individu. Autrement, il y aurait opposition de souveraineté à souveraineté, et il est impossible de supposer que de toutes les consciences individuelles et diverses résultera une conscience sociale. Quel non-sens nous

proposez-vous là ? » Non-sens ? soit ; mais de quel côté se trouve-t-il ? « On veut nous persuader que nous sommes morts, » a dit M. Bauty, « et nous prouvons le contraire en existant. Tel ce philosophe à qui l'on niait le mouvement, et qui, pour toute réfutation, se mit à marcher. » Quoi ! tandis que la conscience de Luther n'a pu être tuée par l'Eglise romaine et l'Empire d'Allemagne réunis pour l'écraser, nous, Protestans, nous n'aurions plus de conscience parce que l'Etat protége l'Eglise, et que notre Eglise (M. Vinet n'y prend pas garde) a sa religion à elle ? Quoi ! nous ne sommes pas tous libres, du jour au lendemain, de sortir de notre communion pour nous faire Romanistes ou Dissidens, pour fonder même une secte nouvelle ! Toute société constituée serait-elle donc un ordre de Jésuites, où toute soumission est absorption, servitude, annihilation. Les liens qui rattachent des membres à un corps, sont-ils des chaînes de fer, et toute harmonie entre un tout et ses parties intégrantes est-il un non-sens ? Si nous naissons et grandissons dans une Eglise qui possède la pure vérité de l'Evangile, et dans une nation qui, depuis nombre de siècles, vit dans cette croyance, nous nous mouvons dans cette double atmosphère spirituelle et temporelle avec toute la liberté d'un oiseau dans l'air. Si nous voulons en sortir pour établir notre demeure dans les ténèbres de l'hérésie, les obstacles que nous trouvons sur notre route sont comme autant d'avertissemens divins qui nous engagent à rester dans la lumière. Si c'est, au contraire, notre patrie qui est dans l'erreur, et nous qui possédons la vérité et qui l'apportons à nos frères, nous souffrirons sans murmurer la perte de quelques droits civils et politiques, conséquence inévitable de notre

nouvelle position sociale, et nous nous souviendrons que que tout enfantement d'un nouvel ordre de choses est accompagné de grandes souffrances (Jean xvi, 20-22). Ce que notre Etat nous doit, c'est la tolérance qui laisse à la vérité la possibilité de se faire jour, et qu'il ne peut nous refuser sans sortir de sa sphère et empiéter sur celle de l'Eglise. Or, les premiers Chrétiens en avaient joui dans l'Empire romain sous plusieurs règnes, et si des Chrétiens la refusent à leurs frères, c'est une honte pour eux de connaître moins bien que ne le faisaient les Païens, les devoirs et les droits de l'Etat.

« Si l'individu a une religion, la société n'en aura point. » C'est le même genre de sophisme que le précédent, et plus facile encore à réfuter. Il l'est surtout au point de vue de l'*Essai*, qui ne voit dans la société que la somme des individus. Si tous les individus, pris à part, sont religieux, tous ensemble ils le seront encore. Les individus réunis constituent la nation, qui reçoit d'eux des institutions et des lois permanentes qui porteront le sceau de leurs croyances, et leur attachement à leur Eglise se manifestera aussi par la protection que lui accordera leur Etat.

Mais l'*Essai* entend l'Etat autrement que nous, et il raisonne ainsi : « La religion est un sentiment ; la société (l'Etat) est non un être, un homme, mais un simple fait. Or, un fait ne peut sentir. Donc l'Etat ne peut avoir une religion. » L'erreur ici est double : La religion comprend avec les sentimens de foi, d'amour, de piété, tous les actes par lesquels ils se manifestent ; témoin la définition que saint Jacques donne de la vraie religion (i, 27). Et l'Etat est non pas un fait, mais un certain ensemble d'institutions qui exécutent leur action par des

hommes qui se succèdent de siècles en siècles. Or, ces institutions se sont établies par la volonté consciente ou inconsciente des individus, que dirigeaient plus ou moins, dans cette œuvre, leurs sentimens religieux. Ainsi on ne peut nier que les institutions politiques des Etats protestans de la Suisse ne soient, en grande partie, le produit du réveil religieux de la Réforme, et qu'elles ne soient entièrement différentes, par leur caractère chrétien, des lois qui régissent les peuples mahométans ou les Hindoux. Un Etat peut donc être religieux.

» Mais la religion ne serait pas un sentiment, qu'encore la société ne pourrait être religieuse. Car elle ne peut avoir pour objet que la vérité relative, et c'est à ce point de vue seulement qu'elle pourrait s'occuper de la religion, qui s'attache à la vérité absolue. Cette distinction vaut une opposition.» Ici le principe est vrai, et la conséquence fausse. L'Etat ne poursuit, en effet, qu'une vérité relative, laquelle est autre que la vérité absolue de la religion, sans lui être cependant opposée. J'ai mille pas à faire pour arriver au but : je n'en ai fait encore que cent, mais, pour cela, je ne marche pas en sens contraire. La révélation mosaïque n'est que relativement vraie, Jésus-Christ seul est la vérité absolue. La morale, qui reste bien en arrière de la religion, ne la contredit néanmoins pas. Ainsi, la justice que veut faire régner l'Etat diffère beaucoup, sans doute, de la sainteté que produit l'Evangile, et cependant, dans ses notions fondamentales, elle n'est pas autre que la justice divine elle-même.

Mais si nous en croyons l'*Essai*, il faut rabaisser l'Etat bien au dessous de la hauteur relative où se tient la justice terrestre. « L'Etat est la société des intérêts,

l'Eglise la société de la conscience; il ne connaît que le nécessaire et l'utile. «Que disons-nous? il est l'adversaire de toute vérité absolue : » il est là chair, la matière, en un mot, le monde (dans son sens biblique de royaume opposé à celui de Dieu).» Mais c'est là circonscrire l'Etat dans un domaine où jamais, à notre connaissance, on n'avait songé à le reléguer. L'Auteur lance la religion dans les airs à des hauteurs infinies, précipite l'Etat dans les plus bas lieux de la terre, et s'écrie : « Ils ne se touchent pas, ils n'ont rien à démêler ensemble, ils s'ignorent mutuellement » (p. 222). Certes, ils le feraient à moins. Mais l'Etat et l'Eglise viennent l'un et l'autre de Dieu, occupent le même domaine de la liberté morale et tendent pareillement à Dieu; tous les membres de l'Eglise sont citoyens de l'Etat, et la totalité des citoyens devraient être ou sont membres de l'Eglise. Isolez-les sur le papier, ils se touchent par tous les bouts dans la réalité.

Par ce mode d'argumentation, M. Vinet arrive à poser « l'impénétrabilité réciproque de la société et de la religion » (p. 233), et à flétrir du nom d'adultère toute union, tout contact entre l'Eglise, société spirituelle qui a Dieu pour époux, et l'Etat, qui n'a rien de spirituel. Traduisons cette thèse abstraite dans le langage des faits. Non seulement l'Etat ne prescrira pas à l'Eglise ses dogmes, ne règlera pas son culte, ne pourvoira pas à ses dépenses, mais il ne contiendra rien dans ses institutions et dans ses lois qui fût en un rapport quelconque avec la religion et qui froissât en quoi que ce fût la conscience religieuse de tel ou tel de ses membres. Cependant, comme le christianisme, en particulier, entre pour beaucoup dans les mœurs actuelles,

et que les lois sont plus ou moins le résultat des mœurs, la théorie individualiste nous conduit à un remaniement complet de toute la société européenne, à une véritable révolution sociale. En effet, tel Etat qui représente une nation toute protestante, devrait à l'avenir appeler indifféremment au timon des affaires des Romanistes, des Protestans, des Juifs ou des Mahométans. Les assemblées politiques ne pourront pas, en ouvrant la session, implorer la bénédiction de Dieu sur leurs travaux, puisqu'elles gêneraient par là la conscience des membres incrédules. Les sermens que prêtent, dans certains pays, les fonctionnaires publics en entrant en charge, seraient supprimés. Dans les tribunaux, l'on ne prendrait plus le nom de Dieu à témoin de la vérité d'une déposition de laquelle dépend la vie d'un homme. Il n'y aurait pour la justice, pour l'armée, pour les travaux publics, plus de jours consacrés à Dieu, et chaque dimanche les forgerons indifférens et incrédules assourdiraient, à deux pas des temples, les fidèles réunis pour le service de Dieu.

Mais on irait plus loin. Les écoles de l'Etat et des corporations auraient, en vertu du dogme nouveau, cessé partout d'être ce qu'elles commencent à devenir: des écoles chrétiennes. Le mariage religieux devrait partout être aboli, et comme les contrats se délient de la même manière qu'ils se nouent, le mariage civil serait dissous par un divorce civil; or l'Etat, qui est la chair, n'a aucune objection à faire à la fréquence des divorces, qui se multiplieraient à l'infini, et nous arriverions d'abord au niveau de la Prusse, qui sent tout l'édifice social ébranlé jusques dans ses fondemens par le relâchement des liens conjugaux; puis, à la hauteur

de l'Abyssinie, où l'on épouse, congédie, reprend autant de femmes qu'on veut, sans que l'Etat y mette le moindre obstacle, et sans encourir d'autre désagrément que l'excommunication ecclésiastique. Nous ne voyons pas davantage comment, au point de vue de la matière, la monogamie elle-même pourrait encore être maintenue, et pourquoi l'on ne rétablirait pas la pluralité des femmes, ainsi que le proposaient sérieusement à Frédéric II des jurisconsultes allemands, qui s'appuyaient sur l'exemple des Orientaux et sur la disproportion numérique des deux sexes. Cependant l'autorité paternelle devrait être notablement modifiée, et le droit de succession, qui a subi l'influence combinée de la religion chrétienne et du respect des Germains pour la femme, ne pourrait conserver sa forme actuelle. Nous ne sommes même pas certain que quelque Aristote moderne ne prouvât que l'esclavage est de droit naturel, car la religion chrétienne est, pour quelque chose au moins, dans son abolition.

Nous poussons sans doute le principe de l'*Essai* à ses dernières conséquences ; mais l'Auteur lui-même nous dit que l'alliance entre la religion et la société, l'Eglise et l'Etat, est au moindre degré déjà un adultère ; et par religion, il entend si peu les seuls sentimens religieux que, dans les notes surtout, il concéde quelques-unes des conséquences que nous venons de tirer de son principe. Notre argumentation n'a donc qu'un défaut, c'est de ne pas aller assez loin encore : nous devrions rechercher ce qui resterait de la morale sociale lorsqu'on en aurait déduit l'élément chrétien d'abord, puis l'élément religieux dans son sens le plus large ; mais cela nous mènerait plus bas que la civilisation païenne, et nous

ne nous sentons pas le courage de plonger dans d'aussi ténébreux abîmes.

Cependant M. Vinet a beau nous parler (p. 233) de l'impénétrabilité réciproque de la religion et de la société : il ne peut pas lui-même rester conséquent à son dogme. Il déclare que cette société, qui, ailleurs, est la matière, la chair, « a pour but et pour loi la conquête de la vérité ; que, collection d'êtres immortels, elle correspond à des desseins immortels, qu'elle doit se consacrer à réaliser le règne de Dieu sur la terre, et que tous nous devons chercher à y faire *pénétrer* l'élément de la vérité » (p. 29-35). Et lorsque, conscient de sa contradiction, il veut y échapper, encore convient-il que l'idéal de la société est l'Eglise (p. 220). Or, nous ne comprenons pas comment la société pourrait devenir Eglise autrement qu'en se pénétrant de ce qui fait l'essence de l'Eglise, la religion, ni comment la religion pourrait transformer la matérielle et charnelle société civile, si ces deux sphères étaient impénétrables. Et ce n'est point là la seule inconséquence qu'ait commise sur ce point l'Auteur de l'*Essai*. Il dit ici (p. 222) que « la religion et la société s'ignorent mutuellement ; » là, au contraire, l'Etat n'ignore nullement l'Eglise, puisque, en effet, il doit la défendre, et que, d'ailleurs, elle est un fait trop considérable pour qu'il n'y prenne pas garde (p. 450). Cela pourrait n'être, sans doute, qu'une restriction du principe général ; mais quand on pousse un devoir jusqu'à le rendre absolu, et une vérité jusqu'au dogme, on s'est coupé la retraite, et toute restriction devient contradiction. Ailleurs encore, il dit (p. 392) que « la religion, en se séparant de l'Etat, s'unit mieux au peuple et au pays, » Mais pour avoir le

droit de parler ainsi, il aurait fallu ne pas faire l'Etat synonime de société, et admettre que l'Etat est un être nouveau, distinct de la somme des individus et du peuple.

L'argumentation de l'*Essai* nous conduit donc dans une impasse. Il faut l'impénétrabilité de la société et de la religion pour arriver au dogme de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, et, d'autre part, la société est si peu impénétrable à la religion, que ce n'est que par celle-ci qu'elle peut devenir ce qu'elle doit être!

Mais où gît donc l'erreur? Dans la confusion que fait l'*Essai* de la religion et de l'Eglise, de la société et de l'Etat. L'Etat se meut dans une tout autre sphère que l'Eglise, et en est nettement distinct; tandis que la religion, par son action sur les individus, pénètre de son esprit la société. L'Etat n'a point à s'occuper des dogmes ni du culte de l'Eglise, et il s'en occupera d'autant moins qu'il approchera davantage de la perfection. Mais la société devrait de plus en plus s'imprégner de cette vie nouvelle que le christianisme apporte dans l'humanité, et rétablir ainsi toutes les choses terrestres dans leur état normal. Et ce rétablissement ne consiste point dans une transformation de l'Etat en Eglise. Le code criminel vraiment chrétien ne sera pas celui qui fera prévaloir les principes évangéliques du pardon dans le domaine où règne en plein la justice; et le juge le plus pieux sera précisément celui qui, comprenant à quoi l'appellent ses fonctions, punira le coupable selon le droit, et réprimera les sentimens charnels de commisération et de philantropie. En un mot, le christianisme qui crée l'Eglise, ramène l'Etat, la société, la famille, les arts industriels, les beaux arts, la science, chacun

sur leurs véritables chemins, qui tous aboutissent à un but commun, la glorification de Dieu. Ainsi se distinguent les choses confondues, et se rapprochent les choses divisées. Mais nous ne pouvons ici exposer nos propres vues, et nous revenons à l'*Essai*.

Le reste de l'ouvrage réfute les objections qu'on fait et peut faire au dogme de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il en est beaucoup que nous ne ferions pas, nous qui ne voulons ni la confusion, ni la séparation de ces deux institutions.

Les difficultés et les dangers que présenteraient l'accomplissement d'un devoir et la réalisation d'une vérité révélée, nous arrêteraient aussi peu que l'Auteur. Mais n'oublions pas que la femme a été relevée, l'esclave affranchi, les relations sociales et politiques épurées par une action lente et insensible du christianisme; et malgré la gravité des intérêts en jeu et des questions soulevées, le grand mouvement du seizième siècle n'a été qu'une simple réformation. Nous doutons donc beaucoup que Dieu nous pousse dans une immense révolution ecclésiastique et sociale pour changer la protection que l'Etat accorde à telle Eglise, en une protection qu'il accorderait à toutes, même aux plus impies.

Plus loin, M. Vinet passe aux objections tirées de la nature de l'Etat, et, d'abord, il se défend contre l'*idéal* de l'Etat. Trompé par sa philosophie toute subjective, il ne voit dans l'idéal d'une institution que « l'idée que l'institution fait naître, et non celle qui a fait naître l'institution » (p. 248). Mais l'idéal de l'Eglise ne nous est-il pas tracé par saint Paul, quand il dit qu'elle est sainte et irrépréhensible, et n'est-ce pas cet idéal là qui

a présidé à la formation de l'Eglise? Ne doit-on pas dire qu'avant qu'une chose existe, l'idée en est en Dieu, et que c'est cette idée qui la produit, qui la maintient et la fait se développer jusqu'à sa perfection? Ainsi l'idée divine de l'Etat existe, dès l'origine, plus ou moins confuse, dans toute conscience humaine, et c'est elle qui rend cette institution impérissable malgré toutes les violences que lui font les nations et les individus; c'est elle qui seule nous la fait comprendre, c'est elle qui nous enseigne à suivre en politique la vraie route, et qui nous y ramène quand nous nous en écartons. Vouloir donc exclure l'idéal dans une discussion philosophique, n'est pas de bonne guerre, et l'*Essai* peut d'autant moins nous y contraindre dans la question de l'Etat, que lorsqu'il traite de l'Eglise et de la religion du Christ, il ne les considère jamais que dans leur idéal, qui est la Bible. Pour que la partie soit égale, il faut prendre l'Etat et l'Eglise avec toutes les altérations que leur apporte le péché, ou l'un et l'autre dans leur grandeur et leur beauté divines.

M. Vinet s'attaque ensuite, non à la théorie de l'Etat qui est généralement admise parmi nous et qui se trouve exposée dans Calvin et nos Confessions de foi, mais à celle d'un philosophe hégélien qui ne fera jamais fortune en pays français. « L'Etat, dit-on, c'est l'homme, le représentant de l'homme entier; donc l'Etat c'est la religion, c'est l'Eglise. » Et, au dire de M. Vinet, il nous faut opter entre cette théorie ou la sienne; toutes les autres ne sont que des justes-milieux insoutenables: ou l'Etat est une théocratie, ou séparation absolue entre l'Etat et la religion! Nous n'opposons à tout ce chapitre v que ce seul raisonnement. Si l'Etat est l'homme, il est aussi l'astronomie, donc il aura un observatoire et

et il prescrira à ses astronomes lequel des systèmes de Ptolémée ou de Copernic ils admettront, et quelles observations, qui sait même quelles découvertes ils doivent faire dans les cieux. Ou s'il n'a pas le courage de sa position, il doit ne point se mêler d'astronomie. Car faire construire un observatoire, salarier des professeurs, faire les frais d'achat d'instrumens ou de voyages scientifiques, sans imposer aux gens la science astronomique qu'ils doivent avoir, est un moyen terme purement chimérique; il ne peut y avoir de vrai que l'identité de l'Etat avec l'astronomie, ou leur entière séparation!

Dans le chapitre v, M. Vinet développe les principes du christianisme sur l'union de l'Eglise et de l'Etat, que, à tous les degrés et sous toutes les formes possibles, il déclare être une hérésie. Ici comme dans tout le reste du livre, la religion n'est que la piété subjective, et l'élément objectif se trouve être, non la révélation divine, mais la conformité d'opinions humaines telle qu'elle résulte de l'*évidence*. La religion une fois définie par l'individualité, « une religion collective cesse d'être une religion » (p. 282), et comme la foi n'est pas le fait de tous les hommes, le christianisme ne peut être la religion de toute une nation. Mais si, comme nous le pensons, la religion est à la fois la lumière qui arrive des cieux à nous, et la chaleur que ses rayons développent au dedans de nous, nous pouvons reconnaître que le Soleil de justice est la vraie lumière du monde, avant que les glaces de notre cœur se soient fondues sous son action; ou, pour parler sans figures, une nation tout entière peut abjurer l'idolâtrie dont elle sent l'absurde vanité, et se prosterner devant l'Eternel qui s'est révélé

par Jésus-Christ, en même temps qu'un certain nombre de ses membres naissent à une vie nouvelle par la foi intime qu'ils ont au Sauveur. Sous l'ancienne Economie, avant la venue du Verbe et de l'Esprit saint, Dieu avait fait alliance avec un peuple unique, mais avec ce peuple tout entier, quel que fût, de génération en génération, le nombre des vrais croyans; depuis que le Soleil spirituel s'est levé sur le monde et que l'Esprit de Dieu agit au loin sur les cœurs, il s'est formé au sein de cent nations un peuple spirituel, invisible, avec lequel seul Dieu a conclu une nouvelle alliance, mais qui fait participer indirectement aux bienfaits de cette alliance ces nations tout entières, en les délivrant des erreurs et des maux du paganisme, et en les mettant en relation avec la source de vie. Pour accepter ces vues, qui sont cependant aussi anciennes que le christianisme, il faut sans doute ne pas faire de l'Eglise la simple somme des fidèles, ne pas confondre Eglise et foi individuelle, et voir dans les réalités divines l'élément objectif de la religion.

Si donc une nation accepte tout entière la religion chrétienne, c'est là un résultat inévitable de la complète et totale révélation de Dieu par le Fils et par l'Esprit; et l'Etat, qui représente la nation, ne peut autrement que reconnaître à son tour pour sienne la religion adoptée par ses ressortissans. Mais il ne résulte point de cela, comme le veut l'*Essai*, qui répète ici des argumens du *Contrat social*, que l'Etat doit accepter pour règles de conduite les préceptes moraux de l'Evangile. L'Eglise est le royaume des régénérés, l'Etat comprend avec les régénérés la grande masse des inconvertis qui sont à l'école du Christ, et il doit gouverner la nation d'après

les principes qui lui sont propres, et non d'après ceux de l'Eglise. C'est ainsi qu'un père vraiment chrétien se conduit tout autrement avec des enfans dont le cœur se tourne vers le Sauveur, que ne le fait un autre père tout aussi pieux avec des enfans qui sont encore insensibles à tous les mobiles de l'Evangile. Et quoique la guerre soit, dans un certain sens, une violation flagrante du commandement ancien, qui dit : Tu ne tueras point, et du commandement nouveau de la charité, nous voyons, dans la primitive Eglise, les Chrétiens prendre sans scrupule les armes par obéissance à l'Etat, qui le leur ordonnait et qui en avait reçu de Dieu le droit. L'Etat chrétien protégera sans doute d'une manière toute spéciale l'Eglise chrétienne, mais il se gardera de porter la plus légère atteinte à l'autonomie d'une institution qui ne relève que de Dieu ; et, dans son propre domaine, il prouvera *son christianisme* en réalisant le mieux possible l'idéal de l'Etat, c'est-à-dire, il punira le délit et non le péché, selon le droit et non selon la charité, il gouvernera la nation selon la justice et non selon une prudence toute humaine et charnelle, il respectera la liberté de tous sans permettre que nul vienne diminuer et affaiblir le pouvoir que Dieu lui a confié, il ne fera jamais des guerres injustes, et, dans tous ses actes, il se souviendra que « si l'Eternel ne garde la ville, celui qui la garde veille en vain, et que c'est en vain que travaillent ceux qui bâtissent la maison, si l'Eternel ne la bâtit pas lui-même. » Or, les Etats de la chrétienté sont à une distance moins grande de cet idéal qu'on ne le supposerait en lisant l'*Essai*, qui ne parle guères que de leurs injustices. Mais avec une partialité semblable, il nous serait très facile de prouver que le meilleur

Chrétien, dans telle circonstance, s'est conduit moins bien que ne l'aurait fait à sa place un homme du monde, et que l'Eglise de Dieu est superstitieuse ou incrédule, licencieuse, avide de richesses, altérée de sang.

M. Vinet cherche donc à prouver son dogme de la séparation de l'Eglise et de l'Etat par des conclusions tirées de ce qu'il envisage être l'essence de la religion chrétienne, et par l'opposition qui existe entre l'esprit évangélique et les principes qui régissent fort souvent la politique. Mais il aurait dû faire la contre-épreuve de son raisonnement, en partant de l'idée biblique de l'Etat, et en examinant si, par cette voie, il arriverait au même dogme.

Or, dans l'Ancien Testament, nous voyons Dieu lui-même fonder une théocratie qui, d'après la théorie individualiste, est le plus haut degré de ce sacrilége et de cet adultère que constitue l'alliance de l'Eglise et de l'Etat. Notre objection serait sans doute vaine et nulle, si la religion chrétienne seule repoussait cette alliance. Mais l'*Essai* nous dit expressément que dans toutes les religions on ne peut, sans une grossière contradiction, associer l'Eglise et l'Etat (p. 286). Il s'en suit donc que la religion révélée de l'économie juive qui fonde un Etat-Eglise, est une fausse religion, puisqu'elle repose sur une contradiction et sur une hérésie. Ici les Individualistes prennent le chemin sur lequel les ont devancés les Anabaptistes; et l'on ne peut, en effet, rabaisser l'Etat jusqu'à n'être que le domaine de l'utile, sans être tenté de rejeter l'autorité d'un Livre qui l'identifie avec l'Eglise. Il aurait fallu tout un chapitre de l'*Essai* pour démontrer comment la théocratie mosaïque concordait avec le dogme de l'absolue séparation de

l'Eglise et de l'Etat, et avec l'impénétrabilité réciproque de la religion et de la société.

Voilà pour l'Ancien Testament, passons au Nouveau, et faisons-nous les disciples de saint Paul:

«Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et les puissances qui subsistent ont été établies de Dieu.» « C'est par moi, » disait déjà la Sagesse par la bouche de Salomon, « c'est par moi que les rois règnent et que les princes ordonnent ce qui est juste. C'est par moi que dominent les seigneurs, les princes et tous les juges de la terre » (Prov. VIII). Voilà l'institution divine de l'Etat, que M. Vinet, sans doute, ne nie pas, mais qu'il entend autrement que nous, puisqu'elle ne prouve pas à ses yeux la nécessité d'une intime harmonie entre l'Etat et cette autre institution divine qui se nomme l'Eglise.

Mais quelle est la nature de cette autorité politique que Dieu a établie? Car, nous dira-t-on, dans un certain sens tout a une origine divine, puisque c'est Dieu qui a créé toutes choses.— Poursuivons donc la lecture des paroles inspirées de l'Apôtre : « Les princes sont les *diacres* ou serviteurs de Dieu, ses ministres ou *liturges*» (Rom. XIII, 4, 6). Saint Paul leur donne ici des noms qui désignaient également des fonctions ecclésiastiques et qu'il se donnait à lui-même. Comme il parle de princes païens, on ne peut lui supposer la pensée de les identifier avec les diacres ou les Apôtres ; et il y a évidemment à ses yeux distinction nette et précise entre l'Etat et l'Eglise. Cependant, tout païen qu'est le prince, il le traite de ministre de Dieu. Il faut donc que dans sa pensée la distinction ne fût pas une opposition comme elle l'est pour M. Vinet; et si l'Etat était la chair et la

matière, jamais l'Apôtre n'en eût élevé les chefs à une semblable hauteur.

Cependant nous ne savons pas encore les grandes et hautes fonctions auxquelles est appelé ce ministre de Dieu. « Les princes (ou les magistrats 1 Pierre II, 14) sont ministres de Dieu pour punir celui qui fait mal ; la *vengeance* leur a été confiée dans ce but. » La justice est donc la grande pensée de l'Etat, et non le nécessaire et l'utile. « Le roi, dit Salomon, est assis sur le trône de la justice » (Prov. XX). Remarquons ici que le terme de vengeance employé par l'Apôtre contient le vrai principe de la peine, qui est non point d'effrayer par l'exemple, ni de corriger par la discipline, ni de protéger la société contre les criminels, mais simplement et uniquement de faire justice.

Mais la répression du mal est-elle l'unique tâche de l'Etat? Non, dit un autre Apôtre : « Les princes et les magistrats sont envoyés, non seulement pour punir ceux qui font mal, mais aussi pour honorer ceux qui font bien » (1 Pierre II, 14).

« Ils sont ministres de Dieu pour ton bien, » dit plus généralement saint Paul, qui recommande ailleurs de prier pour les rois et pour ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille (1 Tim. II). Le roi païen a donc reçu de Dieu la mission de servir au bien de tous, les Chrétiens y compris. Or, le bien dont parle ici l'Apôtre de Jésus-Christ ne peut être le bien spirituel et évangélique ou le salut des ames ; bien moins encore serait-ce la satisfaction des passions charnelles ; ce ne peut donc être que cette paix, cette tranquillité qui règne sur la terre lorsque les méchans sont réprimés par la loi, et les hommes de bien

honorés par les magistrats, lorsque l'Etat, fidèle à sa mission, fait triompher de tous côtés la justice.

Quels leviers l'Etat fait-il agir pour réprimer le mal et avancer le bien? Est-ce l'intérêt personnel, l'égoïsme, comme ce devrait être le cas si la société politique se définissait véritablement par les intérêts matériels? Non, c'est la conscience et la force; les méchans s'abstiennent du mal par la crainte qu'ils ont du pouvoir suprême que Dieu a confié à l'Etat; les bons se conforment aux lois, parce qu'ils reconnaissent que tel est leur devoir; et quand l'ordre est troublé par le mal qui se déchaîne, l'Etat rétablit l'ordre et réprime le mal en punissant le coupable, même en le mettant à mort. « Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par la crainte de la punition, mais aussi à cause de la conscience. »

Si nous comprenons bien nos saints Livres, l'Etat a reçu de Dieu la mission de tenir en bride les appétits désordonnés du monde, en même temps que l'Evangile déracine des cœurs le péché et tarit la source du délit. L'absolue séparation de ces deux institutions divines serait donc une hérésie bien plutôt qu'un dogme.

Aussi n'est-ce pas peu de chose que de porter atteinte à l'autorité et à la dignité de l'Etat. « Ceux qui s'opposent à la puissance, s'opposent à l'ordre que Dieu a établi, et ils attireront la condamnation sur eux-mêmes. » — « Ceux qui suivent les mouvemens de la chair méprisent les puissances et ne craignent point de mal parler des dignités » (2 Pierre 2, 10). Nous n'accusons point les intentions des Individualistes; mais nous disons qu'en ravalant l'Etat comme ils le font, ils rendent fort difficile tout respect pour les institutions politiques et ou-

vrent la porte à la rebellion. Quand nous disons qu'ils l'ouvrent, nous faisons erreur ; c'est le monde qui l'a ouverte, et ils empêchent seulement les autres Chrétiens de la fermer.

Mais en relevant ainsi l'Etat, le confondons-nous avec l'Eglise? Nullement, et, la Bible à la main, nous ne tombons pas dans l'erreur de laquelle sont épris plusieurs Individualistes qui se sont constitués les champions de l'abolition de la peine de mort. Saint Paul dit, et nous avec lui : « Le prince ne porte pas l'épée en vain. » Eux, au contraire, mêlant la charité de l'Evangile à la compassion du cœur naturel, viennent avec leur philantropie troubler la justice dans ses fonctions austères et fausser le droit dans les assemblées législatives. Distinguez donc entre l'Etat et l'Evangile. Le sang appelle le sang, le meurtre la mort. Que le meurtrier périsse par le glaive du magistrat, et que son ame soit sauvée par le ministère de l'Eglise. Mais ne le condamnez pas à la prison perpétuelle pour sauver son ame, qui peut-être sera perdue par cela même. Plus l'Etat maintiendra intactes les saines notions du droit, et plus l'Eglise annoncera avec succès la condamnation que Dieu prononce sur le pécheur, et la nécessité d'une expiation. Rendra-t-on la justice humaine débonnaire, sans qu'à nos yeux la justice divine ne le devienne par contre-coup? et qu'on aille après cela parler de la colère de Dieu et des peines éternelles à des gens qui sont persuadés que Dieu est pour le moins aussi bon qu'eux, et qu'il a supprimé la seconde mort du pécheur depuis qu'ils ont aboli la première mort pour le criminel!

Les Apôtres écrivaient leurs Epîtres au milieu d'une société païenne. Mais l'Etat ne change pas de nature

lorsqu'il devient le représentant d'une nation chrétienne; seulement ses relations envers l'Eglise du Christ changent, et l'indifférence ou la persécution fait place à l'intérêt et à la protection. Et qu'il nous soit ici permis de dire quelques mots à la défense de nos Réformateurs, qui, lorsqu'ils constituaient nos Eglises, auraient pris la voix du Diable pour celle de Dieu. Remarquons, d'abord, qu'ils n'ont fondé ni des Eglises d'Etat ou des Etats théocratiques, dans le sens que M. Vinet donne à ce mot, ni des Etats de l'Eglise, des Eglises absorbant et asservissant l'Etat. Ils avaient devant eux des peuples qui professaient reconnaître pour seule vraie la doctrine évangélique et désiraient y conformer leur vie entière. La connaissance religieuse, nous ne disons pas la foi, était universellement répandue dans la société; il était impossible à l'Etat de ne pas avoir égard à ce fait social; bien au contraire, il devait s'en réjouir et agir dans ce sens, sans toutefois s'immiscer dans les affaires de l'Eglise, ni permettre à l'Eglise de s'immiscer dans les affaires civiles et politiques. On peut reprocher aux Réformateurs de n'avoir pas assez nettement tracé les limites de ces deux sphères, que, cependant, ils ne confondaient et n'identifiaient point; les erreurs de leur siècle, dans lesquelles les maintenait une certaine confusion du point de vue chrétien et du point de vue mosaïque, les portaient à recourir au bras séculier pour sauver l'Eglise de l'hérésie. Mais, dans tous les points essentiels, leur théorie de l'Etat est conforme à la lettre autant qu'à l'esprit de la Parole écrite. Il est bien vrai que dans plusieurs contrées les Etats protestans ont pris sur l'Eglise une autorité exorbitante; mais il ne faut pas mettre sur le compte des Réformateurs les fautes commises par

leurs adhérens, et la Genève de Calvin nous révèle la véritable pensée de la Réforme dans la question de l'Etat et de l'Eglise. Genève devait être une vraie christocratie. Le souverain de la nation, c'était le Seigneur Jésus-Christ, manifestant sa volonté par sa Parole écrite, et gouvernant d'après les mêmes lois l'individu, la famille, la société, l'Etat et l'Eglise. C'était une répétition de la théocratie mosaïque; mais à Genève comme dans la Terre sainte, l'homme a fait défaut aux institutions. Il n'y avait dans cette ville pas assez de foi pour qu'elle regardât constamment à son Roi invisible, et pas assez de sainteté pour qu'il y fît sentir d'une manière spéciale sa présence. Calvin avait trop espéré de la nature humaine, mais il s'est trompé comme ne le font que les grands génies; il avait devant les yeux l'idéal sublime d'un peuple dont la Parole de Dieu est l'unique loi et le Christ le vrai maître, c'était la prophétique image des temps messianiques; il la voyait si distincte qu'il s'en croyait tout près; mais elle était à une immense distance de lui et un abîme de plusieurs siècles l'en séparait! Les Apôtres aussi disaient: La fin de toutes choses approche.

Nous aurions encore bien des observations à faire sur les objections et les réponses contenues dans le chapitre VI, mais nous avons hâte de finir; et comme nous ne prétendons pas non plus que l'Eglise a besoin de l'Etat, nous arrivons tout d'un trait à cette page (p. 390) que l'Auteur nous dit lui-même être l'endroit palpitant, le cœur de sa théorie; c'est celle qui expose le grand résultat de la séparation. « L'individu, que l'Etat a renvoyé à lui-même, semble placé dans une position très périlleuse; mais plus elle est périlleuse, plus elle est

favorable. Il ne pourra plus prendre la religion du sol pour sa propre religion; s'il n'en a pas, il le saura à coup sûr. Je ne décide pas si l'Etat comptera dans son sein plus de citoyens faisant profession de croire; mais cette profession, chez ceux qui la feront, sera libre, sera sincère, et, par conséquent, sérieuse et pratique. Nous voulons que l'homme trouve sa religion; car la vérité, sans la recherche de la vérité, n'est que la moitié de la vérité. Notre premier effort doit donc être de mettre l'homme en demeure de choisir. » . . . .

Là est en effet tout le côté pratique du dogme de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais ce dogme, faux théoriquement, se recommanderait-il à nous par ses conséquences pratiques? Nous ne le pensons pas.

Détruisez les Eglises d'Etat, et vous avez gagné peu de chose; vous êtes encore à une distance immense de votre but. Car une Eglise d'Etat, pour être séparée de l'Etat, n'en reste pas moins Eglise nationale; et l'individu n'y trouve ni plus ni moins la vérité toute réglée et formulée dans le Catéchisme. . . . .

Il faudra donc écrire un second livre qui attaque formellement et catégoriquement l'Eglise telle qu'on la conçoit maintenant. L'*Essai* en donne bien une théorie toute nouvelle; mais il ne fournit pas les preuves bibliques à l'appui de sa théorie, il ne démontre pas davantage que la doctrine actuelle soit une hérésie, ni que les membres des Eglises existantes soient dans un état de servitude spiritelle. . . . .

Et quand ce second point sera solidement établi, on ne sera encore que peu avancé; car si nous nous mettions au point de vue des Individualistes, nous dirions que la vraie racine de tout le mal, ce qui empêche les

convictions de se former spontanément, ce qui asservit l'homme libre dès son entrée dans la vie, ce qu'il traîne partout après lui comme une pesante chaîne, ce qui l'empêchera toujours de se trouver dans cette bienheureuse position où l'on ne possède pas la vérité, c'est le baptême des enfans, cet acte qui lie un être inconscient à la religion, à la religion chrétienne, au christianisme protestant, au protestantisme calviniste. Grâce au baptême des enfans, l'homme naît dans l'enceinte de l'Eglise de Christ, et grandit sous l'action de la vérité révélée; il faut plus tard, de sa part, un acte positif de sa volonté pour sortir de la maison du salut. L'anabaptisme renverse cet ordre de choses: l'enfant naît et grandit loin de Christ, et doit, par un acte positif de sa volonté, entrer dans l'Eglise. Quelles que soient les opinions des Individualistes sur le *sacrement*, le seul *fait* du baptême est en contradiction directe et flagrante avec leurs principes. Que nous parlent-ils donc de séparer l'Eglise de l'Etat? Quand la mer franchit les digues sur un espace immense, il s'agit bien d'aller à dix lieues de là fermer l'écluse de quelque petit ruisseau! La vraie hérésie, c'est le pædobaptisme; le vrai dogme, c'est l'anabaptisme, et c'est là en même temps le remède radical aux maux qu'on veut guérir. Que l'Eglise, qui en a bien le pouvoir, abolisse le baptême des enfans, et l'Etat se trouvera fort embarrassé de lier l'exercice des droits politiques au baptême, ni à la confirmation du baptême, ni à aucun acte religieux. Alors l'individualité, vraiment affranchie, pourra trouver la vérité et les sectes se former en aussi grand nombre que possible, sans cesser, toutefois, d'être intimément unies par la base (p. 369). Alors les cultes ne seront proba-

blement plus salariés par l'Etat, qui ne saura plus comment répartir ses richesses séductrices entre des Eglises qui changeront continuellement de forme; l'enseignement religieux sera banni des écoles publiques. En un mot, nous serons aussi heureux qu'on peut l'être aux Etats-Unis.

Il est vrai que le baptême des enfans supprimé, il resterait encore l'autorité paternelle. Mais on lui enseignerait à respecter l'individualité de l'enfant et à se garder de lui présenter toute faite la vérité qu'il doit trouver un jour.

Que nos lecteurs nous pardonnent l'innocente ironie de nos paroles; nous les écrivons sans la moindre amertume. Mais aussi pourquoi l'*Essai* nous dit-il que « quiconque ne partage pas sur ce point la *conviction* de l'Auteur, ne comprend bien ni l'homme ni le christianisme. » Et nous, nous disons que l'Auteur se propose un but qui n'est conforme ni à la nature de l'homme, ni à celle du christianisme, et qu'il prend, pour y arriver, un chemin qui n'y mène pas.

Mais ce qui nous étonne le plus, c'est moins le chemin que prend M. Vinet, que la confiance avec laquelle il y marche. Il sait que la réalisation de sa théorie serait un vrai bouleversement social; et il prévoit le cas où l'Etat compterait dans son sein moins de citoyens faisant profession de croire, c'est-à-dire, d'après son principe de liberté, n'appartenant à aucune association religieuse, et cette prévision ne l'engage pas à examiner attentivement les élémens dont se composent nos sociétés européennes, à calculer les chances probables d'une émancipation de l'incrédulité. Evidemment il croit les hommes meilleurs qu'ils ne sont, et le vice radical

de l'individualisme, l'imparfaite connaissance du péché, se retrouve à tous les points du système. Satan, nous dit Jésus-Christ, est le prince de ce monde ; il est contenu par les institutions divines de l'Eglise et de l'Etat; et ce n'est pas un jeu que de lui garantir la pleine et entière liberté de parler et d'agir.

Au reste, ce peu d'attention accordé à l'étude des faits sociaux et ecclésiastiques se remarque dans tout l'ouvrage. On sent que l'Auteur est emporté à travers les airs par son système, qui ne lui permet que rarement de toucher terre. Il nous aurait semblé qu'un livre qui propose un renouvellement intégral de la société ecclésiastique, aurait dû commencer par un examen détaillé de l'ordre de choses existant ; le médecin ne prescrit le remède qu'après avoir pesé tous les symptômes du mal. Nous regrettons d'autant plus les préoccupations métaphysiques de M. Vinet, que l'étude des faits lui aurait peut-être inspiré des doutes sur la légitimité de sa théorie, et qu'un ouvrage de sa main qui mettrait à nu les plaies de l'Eglise, et surtout des Eglises protestantes, irait secouer de leur sommeil les sentinelles endormies, dissiperait bien des rêves, mettrait en circulation une foule de pensées précieuses et préparerait la guérison du malade.

M. Vinet nous paraît également méconnaître la puissance du péché et l'état réel des sociétés européennes, quand il croit que la religion gagnerait beaucoup à rompre tous les liens qui l'unissent à l'Etat. Nous ne voyons d'abord pas quel profit en tireraient les fidèles, et comment la foi en Jésus-Christ pourrait acquérir une plus grande intensité par l'indépendance extérieure de l'Eglise, et bien moins encore comment ce gain serait as-

sez grand pour balancer en faveur de l'Etat la perte qu'il subirait de la part de ceux qui profiteraient de l'émancipation pour ne vouloir entrer dans aucune Eglise. La foi est foi au sein d'une Eglise d'Etat comme dans une association libre, et toutes les formes politiques et ecclésiastiques ne peuvent étendre leur influence jusqu'au sanctuaire où l'ame vit en présence de son Dieu. Nous ne conviendrons pas davantage qu'en se trouvant subitement débarrassés de la lisière de l'Etat, les citoyens sans religion recourront à leurs propres forces, les augmenteront, les feront naître et ressentiront plus vivement le besoin d'une croyance; nous pensons qu'ils trouveront beaucoup plus commode de ne pas payer le traitement du pasteur et l'entretien du temple. Mais entrons dans l'examen de la grande question qui est ici soulevée, et voyons quelles seraient les conséquences probables de la mise à exécution de la théorie individualiste.

1° Nous avons déjà dit et répété, qu'à nos yeux, l'homme libre de droit, naît esclave de fait, et que la seule chose nécessaire pour lui, c'est d'être affranchi et délivré. Or, Dieu fait concourir toutes choses à son affranchissement : la famille élève l'enfant selon le Seigneur, l'Eglise le reçoit dès sa naissance dans son sein pour le réchauffer aux rayons du Soleil de justice, et pour lui faire connaître son Sauveur; la société lui donne une instruction qui, pour être bonne, doit être pénétrée du christianisme. Cependant Dieu agit sur le cœur indirectement par la conscience, par la nature, par la Bible, directement par son Esprit. Ainsi l'ame esclave apprend à connaître son esclavage, à désirer la liberté, et la foi, qui est un don de Dieu, l'affranchit.

Il ne s'agit donc pas, pour l'esclave de l'erreur, de trouver spontanément la vérité, bien moins encore d'arriver spontanément à une conviction plus ou moins vraie, mais de profiter avec humilité de tous les moyens dont est entourée sa faiblesse, pour être délivré de ses liens. Le motif de haute utilité que M. Vinet allègue en faveur de la séparation, ne subsiste pas; car la question est de savoir s'il est plus utile au salut des individus d'être élevés, dès leur naissance, au sein d'une famille chrétienne, d'un Etat chrétien et d'une Eglise chrétienne, ou d'être, autant que possible, remis à lui-même, d'être le moins long-temps possible soumis à l'action de la famille, de vivre dans un Etat qui est la matière, la chair, et de ne pas être sous la discipline d'une Eglise. Or, la question ainsi posée, se résout, semble-t-il, d'elle-même.

2° Mais on nous objecte que ce que nous prenons pour des moyens divins, sont des entraves humaines. A cela nous opposons les thèses suivantes :

La famille, qui repose sur l'institution divine du mariage, est une société terrestre qui a pour but final le bien à la fois temporel et spirituel de ses membres.

L'Etat, qui repose sur l'institution divine des puissances politiques ou de la souveraineté et des autorités sociales, est une société terrestre qui a pour but de punir le mal que font ses membres et d'avancer leur bien sur cette terre, avec tous les moyens humains qui sont à la disposition de l'homme.

L'Eglise, qui repose sur la communication du saint Esprit aux hommes, est une société terrestre et céleste, temporaire et éternelle de fidèles, laquelle a charge de travailler, avec tous les moyens divins que Dieu met à

sa disposition, à sauver tous les hommes du péché et de la mort.

Ces trois sociétés, ces trois institutions sont sœurs. Elles procèdent du même Dieu, elles tendent au même but, savoir, le bien de l'homme. Elles ont leurs sphères parfaitement distinctes, sans être aucunement séparées. Elles sont intimément unies, sans cependant se confondre. Il existe entr'elles trois une parfaite harmonie. La famille donne à l'Etat des citoyens, à l'Eglise des fidèles. L'Etat comprend, sous le nom de citoyens, et les membres de la famille et ceux de l'Eglise, et assure à tous, au milieu d'un monde de péché, une vie paisible et le libre développement de toutes leurs facultés. L'Eglise, en formant les ames pour le ciel, donne à la famille des époux qui s'aiment en Dieu d'une affection inaltérable, des enfans dociles et heureux; à l'Etat, des citoyens vertueux, prompts à toute espèce de bien.

Nous ne pouvons donc admettre que la famille soit peu favorable à la vraie liberté des enfans, que l'Etat soit totalement étranger ou hostile à la religion, ni que l'Eglise soit une simple association non religieuse de personnes religieuses, et n'ait pas une autorité et une influence spirituelles à exercer sur quiconque est entré dans son sein par le baptême.

3° Les Eglises nationales, qui se composent d'un noyau de vrais fidèles, d'une foule de catéchumènes qui aspirent à devenir membres du corps du Christ, et d'un certain nombre d'hommes entièrement indifférens ou rebelles, sont dans les vues du Seigneur. Car le Sauveur nous les a prédites dans ses paraboles: «Le royaume des cieux est semblable à un champ. Le champ, c'est le monde.» Aussi l'Eglise n'a-t-elle jamais refusé de re-

cevoir dans son sein les peuples qui lui ont demandé le baptême, et, en effet, il vaut mieux pour une nation avoir la Bible dans toutes les familles, entendre l'Evangile du haut de mille chaires, et vivre dans l'atmosphère chrétienne qui tue la polygamie et l'esclavage, et qui relève, ennoblit, purifie les sentimens naturels, que de persévérer dans le paganisme jusqu'à ce que tous les individus soient devenus de vrais croyans. Car le nombre des fidèles devant, jusqu'à la fin des siècles, être le moins considérable, il s'en suit que si l'Eglise n'était que l'association des personnes ayant les mêmes convictions chrétiennes, la masse des nations, qui ne sera jamais vraiment chrétienne, n'aurait jamais pu entrer dans l'Eglise. On adorerait donc Jupiter et Vénus en Italie et en Grèce, Odin en Scandinavie, et dans leurs forêts de chênes, les Druides des Gaules et de la Grande-Bretagne immoleraient encore des victimes humaines. Mais si, d'une part, les nations païennes ont eu raison, pour leur bien temporel et spirituel, d'abandonner l'idolâtrie et de demander à l'Eglise un abri dans ses murs afin d'apprendre d'elle à adorer le Seigneur, et si, d'autre part, il n'y a d'Eglises d'Etat que parce que les Eglises sont nationales, la majeure partie des accusations que M. Vinet élève contre les premières doivent s'adresser aux secondes, et comme la conclusion de son plaidoyer est leur destruction, il faut que la cause qu'il défend soit mauvaise. Au moins, sans nous sentir aucun penchant pour l'optimisme, nous acceptons les Eglises nationales comme un fait providentiel. Nous croyons que les missionnaires protestans ont bien fait d'ouvrir, dans les îles Sandwich, l'Eglise à toute la nation, et si nous devions jamais voir le temps où, comme

nous le faisait espérer naguère un pieux serviteur du Christ, l'Inde entière détruirait ses pagodes et se présenterait comme un seul homme sur les bords du Gange pour demander le baptême, nous éclaterions en chants de louanges et demanderions à Dieu que cette nation prouvât sa foi en conservant l'unité de l'esprit par le lien de la paix, et non en se divisant en une multitude de sectes.

4° Quel que soit le jugement qu'on porte sur les Eglises de nation et sur l'admission de tous les individus à l'école de la société chrétienne, le fait au moins est accompli, on ne peut l'ignorer, et tout projet de réforme qui n'en tiendrait pas compte, quand bien même il serait rigoureusement logique, pourrait fort bien ne rien valoir. A la confiance avec laquelle M. Vinet envisage les conséquences probables de la révolution individualiste, nous opposerons ce que nous pouvons savoir du pays que nous habitons, et qui est cependant un de ceux à qui la statistique reconnaît un haut degré de moralité publique. La société actuelle dans notre patrie, et probablement aussi dans toute l'Europe occidentale, contient une masse assez considérable d'incrédules qui n'attendent qu'une occasion favorable pour secouer tout joug ecclésiastique et rompre complètement avec la religion. Ils observent avec une maligne joie les efforts que font les Dissidens pour établir la liberté absolue des cultes, et une fois la porte enfoncée, on verra passer, d'abord, la petite troupe des Séparatistes, chantant de pieux cantiques, et, immédiatement après, le grand bataillon des Incrédules, épouvantant les spectateurs de leurs blasphêmes et remplissant les airs de leurs chansons bacchiques.

A supposer donc que la théorie des Individualistes ait un plus grand succès que nous ne le souhaitons, et qu'elle acquierre un nombre de plus en plus grand d'adhérens, voici, nous semble-t-il, comment serait constitué le nouvel ordre de choses. Dans chaque contrée l'Eglise nationale conserverait ses institutions, sa discipline et son culte actuel; car il resterait toujours un certain résidu dont la conviction serait que les Eglises de la Réforme sont vraiment évangéliques. Mais il sortirait continuellement du milieu d'elles de nouveaux essaims, qui formeraient à ses côtés des Eglises dissidentes, et chaque ville aurait ou pourrait avoir deux et trois, ou vingt et trente chapelles de dénominations diverses. Cependant l'Eglise principale et les Eglises secondaires seraient enveloppées d'une masse d'incrédules, qui ne professeraient aucune religion et ne se rattacheraient extérieurement à aucune communion. N'est-ce pas méconnaître la société européenne actuelle et l'esprit dominant de notre siècle matérialiste et épicurien, que de croire que nos Incrédules se donneraient la peine de prendre le masque du rationalisme et se constitueraient en Eglises sociniennes ou anti-trinitaires? Allez donc demander aux Communistes leur avis sur la question; et les Communistes sont-ils les seuls qui affichent le mépris de la religion? Dès l'origine, le nombre des Incrédules déclarés serait fort considérable dans les pays industriels; il le serait moins au commencement dans les contrées agricoles. Mais partout il irait bientôt en augmentant selon une progression géométrique; car les vrais Chrétiens ne seront jamais qu'en minorité, et la multitude des indifférens qui se rattachent à l'Eglise par fausse honte et par intérêt, s'en détacherait dès que les

Incrédules seraient assez nombreux pour qu'il y eût quelque ombre de courage à être chrétien et que l'Etat observerait une parfaite neutralité envers *toutes* les convictions et les protégerait *toutes* également. Nous aurions donc une grande minorité ou une majorité de citoyens incrédules, qui ne seraient ni membres d'Eglises sociniennes, comme ceux des Etats-Unis, ni des Païens comme l'étaient les nations de l'Empire romain aux premiers siècles de notre ère. Une partie considérable de la nation n'aurait aucun Dieu quelconque, aucun sacerdoce, point de sacrifices, point d'instruction religieuse pour les enfans, point de prédication pour les adultes ; et la seconde génération serait pire que la première, la troisième pire que la seconde. Or, un peuple sans religion est un phénomène inouï dans l'histoire; c'est là une épreuve à laquelle l'humanité n'a pas encore été soumise, et nous doutons fort qu'elle pût la supporter. En tout cas, nous la jugeons trop dangereuse pour concourir, avec les Individualistes, à la faire subir à nos populations, et nous pensons que la division de chaque peuple en une majorité ouvertement incrédule et une minorité fidèle, et le fractionnement à l'infini de cette dernière, seraient précisément les conditions les plus défavorables à l'avancement du règne de Dieu.

Nous ne pouvons donc revenir à l'ordre de choses qui existait avant que les peuples eussent embrassé en masse le christianisme, et si la supposition d'un paganisme qui règnerait aujourd'hui encore dans nos contrées, n'est pas de nature à réjouir les Chrétiens, celle d'une foule sans religion extérieure quelconque est bien faite pour les effrayer. Sans doute, le mal actuel est déjà immense, et le manteau du christianisme cache aux re-

gards superficiels une multitude d'Incrédules; mais au moins ils sont contenus par de puissantes digues. Ils le sont par l'Etat, qui les contraint de faire élever leurs enfans dans de bonnes écoles, par l'Eglise, qui oblige tous leurs enfans et leurs jeunes gens à recevoir l'instruction religieuse, par l'opinion publique, qui les engage à se taire. Or, ce sont ces digues que veulent renverser les Individualistes.

Pour nous, nous ne croyons pas qu'un Etat puisse subsister avec une multitude affranchie de tout joug religieux quelconque, et dont il devrait protéger l'incrédulité comme il protége les Eglises des croyans.

Avec cela, cependant, nous ne contestons point aux Individualistes qu'ils ont de grandes chances de succès; car l'erreur a son avenir comme la vérité. Ils enlèvent à l'Etat les rênes et le frein avec lesquels il dirige et retient « les appétits désordonnés » du monde, et nous voyons saint Paul, qui, déclare les princes païens des ministres de Dieu pour le bien des Chrétiens, et qui, dans sa vie de missionnaire, avait été protégé plusieurs fois par des magistrats contre les émeutes, désigner dans sa seconde Epître aux Thessaloniciens, l'Etat romain comme étant cet obstacle qui empêche le mystère d'iniquité de se développer. D'après la prophétie, un temps viendra donc où l'iniquité, ne rencontrant plus d'entraves, pourra agir librement, *se manifester* en plein; et ce temps sera celui où le ministre de Dieu qui avait été chargé de la réprimer, sera devenu infidèle à sa mission, et traitera son divin ami l'Evangile, et son infernal ennemi, avec les mêmes égards ou la même indifférence. Les Individualistes qui font un devoir à l'Etat d'observer une stricte neutralité en présence de la piété

et de l'impiété, hâtent donc le temps où doit apparaître l'homme de péché. Mais à ce libre et complet déploiement du mal au sein de l'humanité, ne correspond point pour l'Eglise, comme on devrait s'y attendre d'après l'*Essai*, une époque de grande prospérité spirituelle ; car la prophétie ajoute que l'homme de péché viendra s'asseoir comme un Dieu, *dans le temple* même *de Dieu*.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

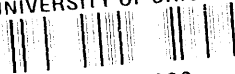
L'Essai.

Imprimerie Attinger, à Neuchâtel.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Essai d'une Géographie de l'homme; 2 vol in-12.
Géographie politique; 1 vol. in-12.
Géographie topique; 1 vol. in-12.
Fragmens d'une histoire de la terre, d'après la Bible.
Description de la Terre-Sainte.
Du Monde dans ses rapports avec Dieu.
Essai sur le Piétisme au temps de Spener, d'après Hengstenberg.
Le Catholicisme d'Orient et d'Occident, par Baader.
Poésies neuchâteloises de Blaise Hory, au seizième siècle.
Salomon et la Sulamithe, par F.-W. Krummacher.
La Société neuchâteloise pour traduction d'ouvrages chrétiens allemands.

ROCHAT. Méditations sur l'histoire d'Ezéchias.
» Id. sur quelques portions de la Parole de Dieu.
» Discours et méditations sur diverses portions, etc.
» Recueil de discours et morceaux choisis.
» Quelques aperçus simples et bibliques sur la nature de l'Eglise de Christ.

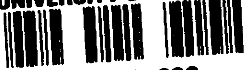


Rougemont, Frederic de.
Les individualistes.

4948

Bindery

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE



Rougemont, Frederic de.
Les individualistes.

4948

DEC 15 '37	Bindery
JUN 8 '38	
	2- 8327